



Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine

Les parcours d'accompagnement des femmes victimes de violences en Vienne et Haute-Gironde

Premiers résultats

Décembre 2025



Propos introductifs
par
Catherine Coutelle présidente de l'OVSS

L'observatoire des violences de Nouvelle-Aquitaine est né en 2021 de la volonté commune de l'État et de la Région de se doter d'un « outil » pour fournir des chiffres annuels des violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et de produire des études.

Déjà deux études ont été publiées « Les femmes victimes de violences en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine » et « Les femmes en situation de handicap victimes de violence en Nouvelle-Aquitaine » (études publiées sur le site de l'observatoire: <https://www.ovss-na.fr/>)

En 2025 l'observatoire a choisi de travailler sur « *Les parcours des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles* » à partir de témoignages de 30 femmes sur 2 territoires de la Région : la Vienne et le Haut Cubzaguais.

L'objectif était de comprendre comment les femmes prennent conscience des violences qu'elles subissent, font la démarche de se renseigner, de les dénoncer, de demander un soutien et les réponses qu'elles reçoivent bonnes ou non, efficaces ou non, utiles ou pas.

La méthode est fondée sur des entretiens approfondis avec des femmes adressées par des associations et structures. Ce travail a été réalisé par l'équipe salariée de l'Observatoire qui a mené les entretiens, contribué à l'analyse des données et à la rédaction de ce rapport : Marie Hélène Musy, la coordinatrice et diplômée d'un master en anthropologie ; Fabien Duc, chargé de mission et juriste ; Lucie Denimal, chargée de mission, travailleuse sociale et diplômée d'un master en sociologie ; Amélie Bertin, ancienne coordinatrice de l'OVSS, elle est aujourd'hui chargée de mission en appui à la coordination des Réseaux Violences Conjugales de la Vienne à la Direction de l'Action Sociale ; Mathilde Gasmi, ancienne chargée de mission au sein de l'OVSS, elle est aujourd'hui élève avocate ; Ninon Bouba Olga, en alternance en sociologie au sein de l'OVSS. La démarche méthodologique et la rédaction ont été appuyées du travail de Nicolas Palierne, sociologue. La démarche globale a bénéficié de l'appui du comité scientifique de l'Observatoire et du suivi régulier de Ludovic Gausset, professeur de

sociologie, et membre de ce même comité.

Le 12 novembre à Bordeaux les résultats « intermédiaires » de ce travail ont été rendus publics mettant en lumière 2 premiers enseignements de l'enquête :

- l'importance capitale du premier contact, du premier accueil : écoute, bienveillance, qualité et pertinence de la réponse
- l'importance d'un lien pendant le parcours quelle que soit la personne qui fait ce lien, qui informe de l'avancement, qui donne signe de vie à la victime pendant ses démarches et dans les différentes étapes, pas toujours compréhensibles. Celui-ci reste long, difficile et semé d'embûches.

La publication qui suit présente les premiers résultats de ce travail. Ceux-ci s'organisent autour de trois axes principaux que sont le franchissement des portes, le lien dans les parcours d'accompagnement et les préconisations formulées par les femmes.

Cette enquête n'aurait pas été possible sans la confiance que nous ont faite ces femmes qui ont accepté de témoigner, qu'elles en soient remerciées. L'ambition de ce travail est bien de permettre d'améliorer les parcours d'accompagnement.

L'Observatoire tient également à remercier les différents partenaires qui ont orienté.es ces femmes vers l'enquête et ce, sur les deux territoires précités.

Enfin, ce travail ne serait pas possible sans le soutien constant de l'Etat via la Direction Régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Régionale de Santé et l'ensemble de nos partenaires.

Avertissement

Certains des propos reproduits ci-après peuvent, par leur contenu, choquer les lectrices et lecteurs. Pour autant, il s'agit de propos issus des entretiens réalisés auprès des femmes victimes de violences - ceux-ci ont été fidèlement retranscrits afin de ne pas modifier la parole des enquêtées.

Avertissement sémantique

A été fait le choix, dans le document qui suit, d'utiliser des termes comme "victimes" ou "agresseurs". Ceux-ci ne doivent pas être entendus dans leur acception juridique stricte mais plutôt dans un sens courant. Pour une définition juridique précise des termes, les lectrices et lecteurs sont invités à se reporter au glossaire figurant à la fin du document.

Sommaire

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	8
LE CONTEXTE PREALABLE A L'ENQUETE	8
LA CONSTRUCTION DE L'OBJET DE L'ENQUETE	9
METHODOLOGIE	11
<i>Les structures d'orientation</i>	11
<i>L'orientation des femmes volontaires par les structures</i>	12
<i>Les femmes enquêtées</i>	13
Une analyse thématique d'entretiens compréhensifs et semi-directifs	15
1. LES PREMIERS CONTACTS AVEC LES PROFESSIONNEL.LES	16
LES PREMIERS RECUEILS DE LA PAROLE	16
<i>Les forces de sécurité</i>	18
Interpeller la gendarmerie pour d'autres délits	19
Intervention de la police à la suite d'un signalement par un tiers	21
Alerter et espérer un changement chez son conjoint	21
Faire cesser les violences et demander une protection	33
Sortir des violences et engager une procédure judiciaire	37
<i>Les professionnel.les de l'aide sociale</i>	41
<i>Les professionnel.les du soin</i>	51
Les suivis médicaux	51
Soigner les violences	54
<i>Les professionnel.les de l'aide juridique</i>	73
SURMONTER LES FREINS POUR ENTRER EN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT	76
<i>La difficulté à concevoir les violences</i>	77
Le sentiment d'être "folle"	77
L'idéal du couple et de la famille	78
Un continuum de violences dans le parcours de vie	80
<i>LA DIFFICULTE POUR DENONCER LES VIOLENCE</i> S	81
La peur de ne pas être crue	81
La honte	82
Le renversement de la culpabilité	84
Les violences perçues comme une conséquence des addictions	85

La peur d'aggraver les violences	86
Surmonter les menaces	88
LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA PAROLE DES FEMMES VICTIMES DE VSS	91
<i>Les critères d'un "accueil de qualité" pour les femmes</i>	91
Être accueillie de façon adaptée à son état émotionnel	91
Bénéficier de discréetion	92
Obtenir les réponses et l'aide attendues	93
Se sentir considérée et écoutée	94
Être accueillie rapidement	95
<i>L'importance de la « dénormalisation » des violences</i>	96
<i>Les orientations vers les autres dispositifs</i>	98
2. FAIRE LIEN DANS LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT	100
UN PARCOURS EPROUVANT POUR LES FEMMES	100
<i>Le sentiment de solitude et les situations d'isolement</i>	101
Se sentir seule et perdue face aux démarches	101
Les difficultés à vivre les moments d'attente	102
L'isolement social	104
<i>Les sentiments de confusion</i>	105
Les effets de la manipulation et des violences psychologiques de l'agresseur	105
Le jugement de l'entourage	106
Les discours des professionnel.les	106
<i>Avoir à répéter son histoire face à des personnes diverses</i>	111
Perdre le fil de l'histoire	111
Revivre les traumatismes	112
Une nouvelle charge mentale	112
<i>Un manque d'information et de compréhension sur les procédures</i>	113
La méconnaissance des procédures	114
Les délais administratifs	115
La réception des décisions de justice sans accompagnement	116
L'absence d'information aux victimes des décisions de condamnation	116
La difficile transmission des informations	117
<i>Un besoin de sécurité</i>	118
Le soutien des forces de sécurité	118
Une absence de sentiment de sécurité après la plainte	119
Le sentiment d'insécurité malgré les dispositifs de protection	121
Retrouver un sentiment de sécurité : un combat même après la sortie des violences	122
LA FORCE DU LIEN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT	124

<i>La continuité d'un lien et la disponibilité</i>	125
<i>La bienveillance et le soutien</i>	127
Les professionnel.les du soin	129
Les Forces de Sécurité Intérieures	130
<i>La qualification des violences</i>	131
<i>Se sentir protégée : le rôle des Forces de Sécurité Intérieures</i>	133
<i>L'aide aux démarches</i>	135
<i>L'orientation et la coordination des acteur.rices</i>	135
3. LES PRÉCONISATIONS PORTÉES PAR LES FEMMES ENQUÊTÉES	139
AMELIORER LA PREVENTION	139
<i>Une meilleure éducation pour réduire les violences</i>	139
<i>Améliorer l'identification des situations de violences</i>	140
<i>Mieux connaître les dispositifs d'accompagnement</i>	141
AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL	142
<i>Améliorer les différents dispositifs d'écoute</i>	142
<i>Renforcer les moyens et le maillage des structures d'accompagnement</i>	143
<i>S'assurer du lien durant le parcours</i>	144
<i>Considérer les familles et les enfants</i>	146
<i>Offrir des lieux d'hébergement diversifiés</i>	147
<i>Accompagner dans les démarches administratives</i>	147
AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE	148
<i>Garantir la sécurité</i>	148
<i>Des mesures plus coercitives pour les agresseurs</i>	149
<i>Mieux reconnaître les victimes</i>	149
<i>Réduire les délais de procédure</i>	149
AVOIR DES ESPACES DE RECONSTRUCTION	149
<i>Des groupes de paroles</i>	150
<i>Des groupes d'activités</i>	150
<i>Témoigner</i>	151
Conclusion	152
Bibliographie	154
Glossaire	160

Présentation de l'enquête

Le contexte préalable à l'enquête

En 2024, l'Observatoire des Violences Sexistes et Sexuelles de Nouvelle-Aquitaine (OVSS-NA) a décidé de se lancer dans une étude régionale sur l'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS). La notion de *violences sexistes et sexuelles* recouvre l'ensemble des violences subies en raison du sexe ou du genre et basées sur des stéréotypes ainsi que l'ensemble des actes à connotation sexuelle commis avec violence. L'Observatoire souhaitait s'intéresser particulièrement dans cette étude au ressenti des femmes victimes de VSS lors de leur parcours d'accompagnement par les professionnel.les (Ministère de l'Égalité, 2023).

De juin à décembre 2024, l'OVSS-NA a réfléchi aux contours et à la méthodologie de cette étude. L'Observatoire a réuni à deux reprises son Conseil Scientifique. Un état de l'art des études existantes a été dressé, et l'élaboration d'un état des lieux des dispositifs de prise en charge dans chaque département de la Région Nouvelle Aquitaine a été amorcée. Sur le territoire de la région, il est apparu que très peu d'études ou publications avaient été éditées autour de la question du parcours d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles (Aubert, Jean & Leturmy, 2006; Franquet, 2013). Une meilleure connaissance de ces parcours demeurait importante pour comprendre l'expérience des VSS au-delà de la relation victime/agresseur(s), et notamment au sein des démarches d'accompagnement professionnel pour sortir de ces violences. A l'issue de ces échanges, il a été décidé qu'une étude qualitative serait portée en interne et réalisée par les chargée.es de mission de l'OVSS-NA avec le soutien du Conseil Scientifique et de sociologues. Cette étude se donnait trois principaux objectifs.

Le **premier objectif** était de donner la parole aux femmes afin qu'elles puissent s'exprimer sur leurs cheminements vécus durant ces parcours, qu'elles puissent évoquer leurs besoins, attentes et sentiments quant aux différents accompagnements reçus.

Le **second objectif** était de reconstruire la chronologie, les contextes et la nature des différents accompagnements professionnels qui avaient ponctué leurs parcours. Il s’agissait d’y identifier les leviers et les freins à chacune des étapes.

Enfin, le **troisième objectif** était de soumettre des préconisations de bonnes pratiques dans le but d’améliorer l’accompagnement global des femmes sur l’ensemble du territoire de Nouvelle Aquitaine.

La construction de l’objet de l’enquête

Cette enquête sur les parcours d’accompagnement des femmes victimes de VSS a cherché à tenir compte des dimensions genrées des processus à l’œuvre dans les différentes situations traversées par ces femmes (Romito, 2006; Francequin (dir.), 2010; Delage, 2017; Lelaurain & Fonte, 2022; Herman, 2019; Romito & al., 2022; Bodiou, Chauvaud &, Morel (dir.), 2025). Ces dimensions s’expriment à la fois de façon quantitative et qualitative.

Sur le plan quantitatif, les enquêtes de victimisation en population générale (ENVEFF, 2000¹; VIRAGE, 2025²; CSF, 2023³; VRS, 2023⁴) permettent d’évaluer l’ampleur, la diversité et le continuum des VSS (Kelly, 2019; Brown & Mazuy, 2021). Ces enquêtes ont montré que l’expérience des VSS était bien plus fréquente chez les femmes que chez les hommes. De plus, les enquêtes de victimisation mettent en évidence les écarts entre les faits de violence et les déclarations recensées par les instances officielles, notamment en termes de dépôt de plainte auprès des forces de sécurité. L’enquête de victimisation *Vécu et Ressenti en matière de Sécurité* pour les données de 2022 (VRS, 2023) montre ainsi que :

¹ Violences envers les femmes et état de santé mentale , enquête nationale sur les violences envers les femmes en France menée entre mars et juillet 2000 auprès de 6 970 femmes. <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/violences-envers-les-femmes-et-etat-de-sante-mentale-resultats-de-l-enquete-enveff-2000>

² Ouvrage collectif Virage qui rassemble de nombreuses analyses des données de l’enquête réalisée en 2025 <https://virage.site.ined.fr/fr/actualites/>

³ Contextes des sexualités en France https://presse.inserm.fr/wp-content/uploads/2024/11/rapp_CSF_web.pdf

⁴ Rapport d’enquête “Vécu et ressenti en matière de sécurité”, victimisation, délinquance et sentiment s’insécurité. <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiques-de-presse/rapport-denquete-vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-2023>

- 3% des personnes majeures ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles en 2022, dont 85% étaient des femmes. Parmi les victimes, seulement 3% avaient porté plainte.
- 1% des personnes majeures ont déclaré avoir été victimes de violences conjugales en 2022, dont 77% étaient des femmes. Parmi les victimes, seulement 14% avaient porté plainte.

Le rapport indique trois principales raisons de la non-déclaration des violences sexuelles et physiques aux forces de sécurité :

- 23 % n'en ont pas vu l'utilité, cela n'aurait servi à rien.
- 23 % ont pensé que ce n'était pas assez grave, que cela n'en valait pas la peine.
- 15 % ont pensé que leur témoignage ne serait pas pris au sérieux par la police ou la gendarmerie.

Si les grandes enquêtes de victimisation en population générale ont pu mieux cerner l'étendue des VSS au-delà des statistiques institutionnelles, elles offrent néanmoins peu d'éléments de connaissance sur le recours aux aides et sur les parcours d'accompagnement pour toutes ces femmes victimes de VSS. Face à cette réalité statistique, l'analyse des parcours des femmes enquêtées s'est ainsi penchée sur les différents freins et leviers rencontrés (Kabile, 2012; Lelaurain, Graziani & Lo Monaco, 2017; Mullner & Mazuy, 2023) qui ont pu contribuer aux différentes difficultés rencontrées pour entrer dans un parcours d'accompagnement.

Sur le plan qualitatif, il demeure ainsi important de considérer que les femmes accompagnées par les professionnelles restent une population spécifique parmi l'ensemble des femmes victimes de VSS, en raison de processus de « sélection » sociale et médicale qui les amènent à venir chercher ces accompagnements (Lefaucheur, Ozier-Lafontaine, 2012). L'enquête qualitative s'est également attachée à mieux comprendre l'utilisation des moyens à disposition des femmes pour tenter de sortir des VSS. Il s'agissait de chercher à évaluer l'articulation des différentes ressources (professionnelles, personnelles, familiales, amicales, associatives) dont pouvaient disposer les femmes pour tenter de sortir des situations de violences (Déroff, 2014). Enfin, l'analyse des parcours a également porté une attention particulière aux différents processus de qualification des violences (Pérona, 2017; 2018; 2022) parmi les freins et leviers rencontrés par les femmes enquêtées.

Méthodologie

Le choix du terrain de cette étude s'est établi dans le souhait d'un travail comparatif des parcours d'accompagnement en territoire urbain et en territoire rural. A l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine, deux territoires ont ainsi été choisis : la Vienne et la Haute Gironde. Les femmes ont été sollicitées sur ces deux territoires à l'aide de réseaux et de professionnel.les partenaires de l'OVSS-NA.

Les structures d'orientation

Dans l'objectif de diversifier les profils des femmes à solliciter, 14 structures ont été approchées et ont accepté de nous orienter des femmes volontaires pour réaliser un entretien : CAF (Caisse d'Allocations Familiales), CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), MJC (Maison des Jeunes et de la Culture), CFVV (Collectif des Femmes Violentées de la Vienne), CMPEA (Centre Médico-Psychologique Enfants et Adolescents), cabinet de psychologue libérale, Croix Rouge, EKIDOM (bailleur social de la Vienne), la police, la gendarmerie, Prism 86, Vict'aid, CIDFF (Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles) et le Palais des Louves.

Plusieurs réunions ont été réalisées pour présenter l'étude, ses objectifs, sa méthodologie. Il a été expliqué aux professionnel.les que l'étude avait pour objectif de mieux comprendre les parcours d'accompagnement des femmes dans les différents dispositifs d'accueil, d'écoute, d'aide et de soins pour les femmes victimes de violences. Les échanges ont porté majoritairement sur la détermination d'un public cible et sur les conditions de réalisation des entretiens afin de permettre aux professionnel.les de s'assurer d'un cadre sécurisant de recueil de la parole des femmes. Seules des femmes majeures ont été sollicitées dans le cadre de cette enquête. Une attention a été portée à la notion de « parcours d'accompagnement »; c'est pourquoi l'Observatoire avait formulé la demande de favoriser la participation de femmes accompagnées depuis plusieurs mois par les structures et/ou les professionnel.les. Sur les deux territoires, les professionnel.les ont alors présenté l'étude à certaines femmes accompagnées, puis ont mis en relation les volontaires avec l'équipe de l'OVSS.

L'orientation des femmes volontaires par les structures

Le territoire de la Haute Gironde, via la communauté de communes de l'Estuaire ainsi que le Contrat Local de Santé ont montré un fort investissement à participer à cette étude pour avancer dans leur diagnostic territorial d'accompagnement des victimes de VSS. Sur la Vienne, l'OVSS-NA a présenté l'étude auprès de différentes équipes ou directions des dispositifs inclus sur les réseaux violences de la Vienne, tout en bénéficiant de l'aide de la DDDFE (Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité).

Les professionnel.les des deux territoires nous ont témoigné avoir présenté l'étude de l'Observatoire majoritairement à des femmes jugées en capacité émotionnelle de témoigner de leur parcours. Les femmes accompagnées jugées actuellement trop fragiles psychologiquement et/ou socialement n'ont ainsi pas été sollicitées pour un témoignage. Les femmes invitées pour l'enquête étaient identifiées par les professionnel.les comme étant actuellement dans un parcours de « reconstruction », soit parce qu'elles étaient sorties des violences, soit parce que cela répondait à un besoin de reconnaissance et/ou de compréhension de leur vécu. Ainsi, la participation à l'enquête a parfois été saisie comme une opportunité de se reconstruire à travers un témoignage. Pour les professionnel.les, l'entretien de recherche offrait aux femmes un espace d'élaboration ou de conscientisation de leur vécu qui pouvait en retour être aussi aidant dans leur parcours.

Certaines femmes furent identifiées par les professionnel.les comme représentant des « *cas d'école* ». Ces femmes étaient représentatives à leurs yeux d'un parcours « typique » au regard des différents types de violences auxquelles elles avaient pu être exposées, comme des diverses difficultés rencontrées durant leurs parcours d'accompagnement. De plus, certaines femmes ont été orientées parce que les professionnel.les avaient estimé que leur capacité d'élaboration et d'analyse représentait un intérêt notable dans le cadre de cette recherche.

Enfin, les professionnel.les comme les femmes interviewées espéraient que leur participation à l'étude pourrait permettre des évolutions dans les dispositifs d'accompagnement des victimes de VSS et dans des politiques publiques autour de ces questions.

Les femmes enquêtées

Sur l'ensemble des deux territoires, 29 femmes (16 de la Vienne, 13 de la Haute Gironde) ont donné leur consentement pour participer à l'enquête et réaliser un entretien.

Si l'échantillon raisonné est diversifié sur le plan des professions (ouvrières, employées, professions intermédiaires, cadres), sur la nature des violences subies (verbales, psychologiques, économiques, physiques, sexuelles), il ne l'est pas sur le plan des configurations conjugales puisque toutes les femmes interrogées étaient hétérosexuelles et cisgenres. De plus, toutes les femmes avaient été accompagnées pour des violences conjugales (parfois liées à plusieurs agresseurs), même si certaines pouvaient avoir subi également d'autres agressions (inceste). Enfin, les parcours recueillis comportent une grande majorité de dépôts de plaintes, puisque 25 femmes sur les 29 interviewées y ont eu recours.

Afin de garantir leur anonymat, les femmes interrogées apparaîtront dans ce rapport sous des prénoms pseudonymes accompagnés seulement de leur âge.

Âge	Situation familiale	Situation professionnelle	Violences déclarées lors de l'entretien	Âge	Situation familiale	Situation professionnelle	Violences déclarées lors de l'entretien
25	Célibataire, 3 enfants	Sans emploi	Violences conjugales (cyberharcèlement)	41	Célibataire, 3 enfants	Employée administrative	Violences conjugales (Phy et Psy)
28	Célibataire, 1 enfant	Sans emploi	Violences conjugales (Phy, Psy et Sex)	42	Célibataire, 4 enfants	Commerciale (en arrêt de travail)	Violences conjugales (Phy et Psy)
28	Célibataire, 1 enfant	Profession libérale (micro-entreprise)	Violences conjugales (Phy, Psy et Sex)	42	Divorcée, 3 enfants	Profession intermédiaire de la santé et du travail social	Violences conjugales (Phy, Psy et Sex)
29	Célibataire	Ingénierie	Violences conjugales (Phy, Psy et Sex)	42	Divorcée, 4 enfants	Artisane (en situation de handicap)	Violences conjugales (Phy et Psy)
32	Séparée, 1 enfant	Employée de commerce	Violences conjugales (Phy, Psy et Sex)	44	Célibataire, 2 enfants	Profession libérale	Violences conjugales (Phy et Psy)
34	Célibataire, 1 enfant	Profession intermédiaire de la santé et du travail social	Violences conjugales (Phy et Psy)	47	Remariée, 4 enfants	Personnel des services aux particuliers	Violences conjugales (Phy et Psy)
35	Célibataire	Sans emploi	Violences conjugales (Phy et Psy)	50	Divorcée, 3 enfants	Profession intermédiaire de la santé et du travail social	Violences conjugales
35	Célibataire, 2 enfants	Profession intermédiaire de la santé et du travail social	Violences conjugales (Psy)	51	Célibataire, 2 enfants	Profession libérale (micro-entreprise)	Violences conjugales (Phy et Psy)
35	Mariée, 2 enfants	Enseignante	Violences conjugales (Phy, Psy et Sex)	53	Divorcée, 2 enfants	Profession libérale (micro-entreprise)	Violences conjugales
36	Séparée, 1 enfant	Employée administrative (en arrêt de travail)	Violences conjugales (Phy et Psy)	55	Mariée	Non précisée	Violences conjugales (Sex)
36	Séparée, 2 enfants	Salariée service à la personne	Violences conjugales (Phy, Psy et Sex)	56	Divorcée, 3 enfants	Profession intermédiaire de la santé et du travail social	Violences conjugales (Phy et Psy)
39	Célibataire, 4 enfants	Salarié de services	Violences conjugales (Psy et Sex)	62	En cours de divorce, 1 enfant	Retraitee (ancienne cadre en invalidité)	Violences conjugales (Phy et Psy)
41	Divorcée, 2 enfants	En invalidité (ex salariée de service)	Violences conjugales (Phy, Psy et Sex)	73	Divorcée, 3 enfants	Retraitee (ancienne ouvrière)	Violences conjugales
41	Célibataire, 3 enfants	Profession intermédiaire de la santé et du travail social	Violences conjugales (Phy et Psy)	Non précisé	En couple, 1 enfant	Salariée de services	Violences conjugales
41	Célibataire, 2 enfants	Profession libérale (micro-entreprise)	Violences conjugales (Psy)				

* Phy: Violences Physiques **Psy: Violences Psychologiques ***Sex: violences Sexuelles

Une analyse thématique d'entretiens compréhensifs et semi-directifs

29 entretiens compréhensifs et semi-directifs ont été enregistrés (Beaud, 1996 ; Kaufmann, 1996 ; Ramos, 2015). Les enregistrements ont une durée allant d'1h13 à 2h10, avec une moyenne d'1h30. Selon le souhait des femmes, ces entretiens ont été réalisés à leur domicile ou dans les locaux des structures d'accompagnement. La grille d'entretien interrogeait avant tout les femmes sur leur parcours d'accompagnement et les différents temps de rencontre avec des professionnel.les. Les entretiens visaient à reconstruire leur chronologie et étaient organisés autour de plusieurs thématiques: le contexte préalable à l'entrée dans un parcours d'accompagnement, les processus d'orientation, les différentes structures rencontrées, la place de l'entourage, l'évolution des représentations sur les violences subies, les émotions ressenties par les femmes tout au long de leur parcours, leur situation actuelle à l'égard des violences, leurs propositions d'amélioration dans l'aide apportée aux femmes. Les enregistrements ont fait l'objet d'une retranscription intégrale, où les différents prénoms, patronymes et toponymes y ont été anonymisés. Les retranscriptions ont ensuite donné lieu à une analyse thématique verticale et horizontale (Blanchet, Gotman, 2005). L'analyse verticale consistait pour chaque récit biographique à reconstruire la chronologie des événements et des professionnel.les rencontré.es, la dynamique propre à chaque parcours et ses articulations internes. L'analyse horizontale s'est ensuite efforcée de saisir les redondances et les divergences sur les thématiques communes entre chaque parcours singulier.

Les premiers résultats présentés dans ce rapport se concentrent autour de 3 thématiques: les dynamiques de la première rencontre avec un.e professionnel.le dans un contexte de VSS, les freins et leviers dans le maintien du lien durant le parcours d'accompagnement, et enfin les préconisations d'amélioration évoquées par les femmes interrogées. Ils ne rendent pas compte des parcours évoqués par les femmes dans leur globalité.

I. Les premiers contacts avec les professionnel.les

Les premiers recueils de la parole

Toutes les femmes interrogées ont connu un parcours d'accompagnement spécifique aux VSS subies, et nous ont été orientées en ce sens pour donner leur témoignage. Comme nous l'avons déjà souligné, elles constituent une population spécifique parmi l'ensemble des femmes victimes de VSS. Les premiers temps de l'entretien ont ainsi veillé à reconstruire avec elles les premières rencontres avec des professionnel.les au moment où elles connaissaient des VSS dans leur parcours de vie. Ces rencontres sont particulièrement importantes puisqu'elles peuvent être des tournants majeurs lorsqu'elles ouvrent un parcours d'accompagnement spécifique aux violences. Mais on peut également observer dans les parcours de vie recueillis que certaines de ces rencontres n'ont pas toutes débouché d'emblée sur un tel parcours d'accompagnement.

La reconstruction de ces premières rencontres permet ainsi d'éclairer le travail de repérage des femmes victimes de VSS opéré par les professionnel.les. En résitant ces rencontres dans les différents contextes qu'ont traversés les femmes durant leur parcours de vie, on peut mieux percevoir comment le premier recueil de la parole peut représenter un premier frein parfois, ou bien un premier levier pour initier un parcours d'accompagnement spécifique aux VSS.

Les contextes de la première rencontre peuvent en effet varier, notamment au regard du maintien ou de la sortie de la vie conjugale. L'espoir ou la crainte peuvent conduire à des situations de maintien en couple au moment de la première rencontre:

- Certaines femmes peuvent rester en relation avec l'espoir d'un changement positif de leur conjoint.
- D'autres femmes peuvent rester en relation avec la crainte qu'une séparation ou une dénonciation de leur conjoint agraverait les violences.

Dans les situations de sortie du couple au moment de la première rencontre, on peut constater que la question des VSS n'a pas toujours été abordée:

- Certaines femmes peuvent demander un accompagnement pour sortir du couple et des violences.
- D'autres femmes peuvent sortir du couple avec une aide professionnelle sans se saisir toutefois d'un accompagnement spécifique pour les violences. La question des violences n'est pas première lors de ces consultations. L'accompagnement spécifique sera alors saisi après la séparation conjugale du fait du maintien ou de l'amplification des violences.

Les premiers contacts avec les professionnel.les prennent ainsi une signification différente en fonction de la temporalité de l'histoire conjugale mêlée aux violences, de la nature des demandes d'aides, et de la compréhension des situations par les professionnel.les.

Les premières rencontres

Dans les résultats analysés, nous retrouvons quatre catégories principales de professionnel.les lors de ces premières rencontres:

- les forces de sécurité.
- les professionnel.les de l'aide sociale.
- les professionnel.les du soin.
- les professionnel.les de l'aide juridique.

Parmi ces quatre catégories, l'analyse des premiers contacts révèle que les femmes enquêtées ont rencontré les professionnel.les pour différentes raisons et selon différentes logiques :

- A la suite d'un signalement par un tiers aux forces de sécurité.
- Pour chercher une protection (temporaire ou définitive).
- Pour chercher à provoquer un changement du conjoint en le menaçant d'une plainte.
- Pour déposer une plainte et engager une procédure.
- Pour chercher ou bénéficier d'une aide sociale (spécifique aux VSS ou non).
- Pour être accompagnée pour des soins psychologiques et/ou physiques (en bénéficiant ensuite d'une orientation ou non pour un accompagnement lié aux VSS).
- Pour s'informer sur leurs droits dans le cadre d'une procédure de divorce (sans mentionner ou concevoir les violences).

Les forces de sécurité

Les forces de sécurité sont bien souvent les premiers acteurs auxquelles les femmes s'adressent pour obtenir une protection. Les logiques dans lesquelles sont les femmes lorsqu'elles les rencontrent ne sont pourtant pas toujours les mêmes, les contextes dans lesquels elles sont reçues varient et le franchissement de cette porte n'aboutit pas systématiquement à un accompagnement ou à une sortie des violences.

Interpeller la gendarmerie pour d'autres délits

Olivia : signaler un abandon du domicile conjugal et une conduite sans permis

Olivia (36 ans) est en union depuis plus de 15 ans avec le père de ses 2 enfants, et mariée depuis 12 ans. Elle connaît un contrôle coercitif de la part de son conjoint, est exposée à des violences psychologiques, économiques, physiques et sexuelles, qu'elle normalise néanmoins comme « *un quotidien* ». Olivia ne sollicite pas les forces de sécurité pour dénoncer les violences subies, mais les alerter sur un souci de véhicule. Elle décrit une dégradation forte de son couple lors de la dernière année. Olivia souhaite partir mais craint de se retrouver sans aide ni ressource. Son mari s'alcoolise, consomme des stupéfiants et a perdu son permis de conduire. Il continue néanmoins d'utiliser la voiture d'Olivia. Elle craint que son mari ne provoque un accident routier avec sa voiture, voire un accident mortel. Il est peu présent au domicile conjugal et Olivia ne connaît pas ses agissements. Olivia décide d'aller récupérer sa voiture qu'elle sait être chez la mère de son mari. Elle sollicite l'aide du conjoint de sa mère qui lui conseille alors de prévenir les gendarmes pour les informer qu'elle est venue récupérer le véhicule.

Olivia : Je savais qu'il avait déposé la voiture chez sa mère pour partir avec sa mère je ne sais où. Et donc là, ça a été le déclic. J'ai appelé mon beau-père, je lui ai dit "écoute, on va aller chercher la voiture parce que moi il est hors de question -j'avais le double des clés- que je paye pour lui en fait, si jamais il crée un accident". Et puis même sans ça, même si même sans payer peut-être la mort de quelqu'un. [...] Donc on est allés chercher la voiture et mon beau père m'a dit: "couvre toi, appelle les gendarmes pour prévenir que tu as récupéré la voiture".

Olivia appelle la gendarmerie locale pour déclarer un abandon du domicile conjugal et se mettre en règle pour sa voiture. Le gendarme prend ses coordonnées et l'invite à passer l'après-midi même de ce dimanche.

Olivia : Donc le dimanche matin, j'ai appelé à l'ouverture, j'ai appelé la gendarmerie en lui expliquant que monsieur ne rentrait plus et que Déjà je voulais savoir si je pouvais faire un abandon de domicile conjugal, puis je voulais me couvrir pour la voiture, je

voulais pas que ça me retombe dessus en fait. [...] Et je pense que ce gendarme, même si je connais les rouages, de suite, il m'a dit: "attendez au cas où que ça coupe, je vais prendre vos coordonnées". Donc il a pris mes coordonnées et puis il m'a dit "vous savez quoi ? Passez cet après-midi".

Olivia initie les échanges sur le souci de la voiture et la perte du permis de son mari. Le gendarme conduit ensuite les échanges sur la vie au domicile conjugal. Olivia répond à toutes ses questions dans un état de sidération, « *robotique* ». Elle évoque pour la première fois à un tiers tous ces faits.

Olivia : Et donc je suis passée l'après-midi. Et puis j'ai commencé à lui parler de la voiture. [...] Alors moi, au début, j'arrive avec mon "est-ce qu'il a posé son permis? Est ce que je suis en tort avec la voiture?" Donc il me dit "non non, vous avez bien fait". [...] Et puis lui, il a totalement dérouté sur autre chose. Il m'a demandé : "Comment ça se passe à la maison?" Et puis moi c'est vrai que j'étais dans un état émotionnel.....robotique en fait. Et j'ai répondu tout simplement, en fait, à toutes les questions auxquelles il me posait. L'entretien a duré peut-être près de 3 h.

Le gendarme dénормalise la situation vécue par Olivia et qualifie les différentes violences qu'elle subit. Il l'incite à déposer une plainte le jour même.

Olivia : A la fin de l'entretien, il m'a dit "vous pouvez porter plainte". Et là je l'ai regardé "Ah bon!?" Et il me dit "oui, vous pouvez porter plainte pour violences physiques" - "mais il ne m'a pas frappé!" - "mais ce sont quand même des violences physiques. Et vous pouvez porter plainte pour violences verbales et pour violences sexuelles". [...] Et là, je vous avoue, il y a une [beaucoup d'émotions dans sa voix, la gorge semble nouée] me mettre face, en fait, à quelque chose que j'avais jamais voulu voir. [...] Il a fallu m'entendre dire en fait que oui, c'était grave parce que pour moi, jusqu'à présent, ça ne l'était pas. C'était normal, c'était le quotidien, c'était [elle pleure].

Le gendarme déculpabilise Olivia puis l'oriente vers l'UMJ. Olivia semble percevoir la gravité de sa situation pour la première fois.

Intervention de la police à la suite d'un signalement par un tiers

Sophie (28 ans) connaît des violences conjugales lors de ses premières unions. Elle semble mettre fin sans accompagnement à une première union violente avec le père de sa fille. Elle rencontre ensuite un autre conjoint avec lequel elle subira des violences psychologiques, physiques et sexuelles. Un soir, lors d'un épisode de violence avec une arme blanche, un voisin appelle la police lorsqu'il entend des cris.

Sophie : j'ai quitté le père de ma fille et quelques temps après je pense quelques mois, un an comme ça après j'ai rencontré quelqu'un d'autre. J'ai carrément déménagé pour lui aussi et il s'est avéré qu'il était violent également physiquement et faisait une pression psychologique aussi énorme. Je suis restée un an avec cette personne. Donc il y a eu des coups, des humiliations, même ... sexuelles on va dire. Il y a un jour où ça s'est très mal passé. Et puis à la fin, il y a les forces de l'ordre qui sont intervenues parce que le voisin a appelé parce qu'il entendait des cris. Et cette personne, elle m'a agressée au couteau. Donc à ce moment-là, j'ai eu très peur et d'ailleurs j'ai arraché le couteau et je me suis coupée. J'ai arraché le couteau des mains, j'ai réussi à le jeter par la fenêtre. Donc voilà. Et puis après ils sont venus et par peur, j'avais peur de cette personne donc j'ai pas parlé lorsque les policiers sont venus. Mais ils ont bien vu que c'était par peur que je ne parlais pas, donc ils ont bien réagi, ils l'ont ramené avec eux et il a eu un stage. Ensuite, on n'a plus eu de contact.

La relation avec ce conjoint s'arrête après cette intervention de la police. Sophie connaîtra un parcours d'accompagnement pour des violences conjugales liées à une union ultérieure à celle-ci.

Alerter et espérer un changement chez son conjoint

Marion : déposer une plainte puis la retirer

48h après un passage aux urgences à la suite de violences physiques, Marion (42 ans) cherche à témoigner d'une situation qu'elle juge « *anormale* », et à faire également comprendre à son conjoint qu'elle n'accepte pas son comportement, en déposant une première

plainte en gendarmerie. Marion attend de la part de la gendarmerie une écoute et des conseils pour faire face à cette situation, attentes qui ont néanmoins été déçues.

Enquêtrice: Ok. Qu'est ce qui fait que vous vous dites je vais à la gendarmerie ? *Marion: Parce que je comprends que c'est pas normal, en fait. J'ai jamais vécu ça et je comprends que c'est pas normal. Et je veux qu'il comprenne aussi que c'est pas normal et d'être comme ça.* [...] Enquêtrice: Quand vous allez à la gendarmerie, vous avez quoi comme besoins et comme attentes ? *Marion : Je pensais qu'ils m'auraient plus aidé que ça. Pas forcément me trouver un logement ou quoi que ce soit, mais être un peu plus à l'écoute et me dire ce qu'il fallait que je fasse. Parce qu'à aucun moment on m'a donné un numéro de téléphone, qui contacter, on ne m'a pas aiguillé, on ne m'a pas dit "Oui, vous devriez faire comme ça ou comme ça". Jamais.*

Encore prise dans le cycle des violences conjugales, Marion retire sa plainte le lendemain. Son agresseur la supplie de lui pardonner la nuit même de son dépôt et lui promet de ne plus être violent.

Marion : j'avais déposé plainte et j'ai retiré ma plainte après, quand il a commencé à me supplier de lui pardonner. [...] Dans la nuit où j'ai déposé plainte, dans la nuit, le lendemain, là. Il me parle, s'excuse, vient à la maison, me demande pardon, tout ce que vous voulez, J'enlève mon dépôt de plainte. [...] Au début, j'ai peur parce que je me dis comme j'avais parlé avec lui toute la nuit, je me dis "Oui, ça va s'arranger" et en fait ça va être pire. C'est compliqué dans la tête de se dire... parce qu'on a l'impression que ça s'arrange. On va pas se... Je sais pas si, voilà, je sais pas... Je sais pas comment expliquer les choses. Quand on vous parle et qu'on vous dit "Non mais je recommencerais pas", etc. On pense que ça va s'arranger, mais au final on sait très bien que ça s'arrange pas.

Marion est toujours dans l'espoir d'un changement positif de son conjoint et d'une fin des violences tout en restant dans cette relation conjugale. Elle ne se sent pas aidée par les professionnel.les rencontré.es à cette étape de son parcours.

Camille : faire une main courante mais ne pas arriver à déposer plainte.

Camille (34 ans) a une longue histoire conjugale avec le père de sa fille. Celle-ci est rythmée par le cycle des violences conjugales. Camille ne cesse durant cette relation de douter de sa réalité de victime : son conjoint estime qu'elle est « *folle* » et banalise les violences psychologiques. Camille culpabilise et espère un changement positif.

Camille : Il m'a tellement mis en tête ; "non mais c'est toi qui es folle, c'est toi qui l'as cherché et que du coup, on en vient à se dire bah en même temps, peut être qu'il n'a pas tort non plus. A un moment donné, c'est comme ça, c'est arrivé et puis on en parle plus". Donc je me dis de toute façon, est ce que je suis réellement une victime? On ne sait pas, ça se trouve.

Une première main courante a lieu en 2014, lorsque Camille, confrontée directement dans le cadre de son travail à l'hôpital à un féminicide, prend peur et souhaite alerter les services de sécurité sur sa situation. Toutefois, Camille est tiraillée d'un côté par ses peurs, de l'autre par des processus de culpabilisation de la part de son conjoint et l'espoir que la situation s'arrange.

Camille : J'avais tellement peur de finir comme cette jeune fille [Victime d'un féminicide en 2014]. Surtout qu'à l'époque, quand ça s'est passé, j'étais en stage à la chambre mortuaire au CHU. Donc j'étais présente, j'ai vu ce corps. Je pense que j'ai eu peur de finir moi aussi comme ça. Et je pense que je me suis dit il faut que je fasse quelque chose. Mais dans le fond, ça durait depuis tellement d'années qu'en fait... Il s'excusait, et puis moi j'étais là en me disant que peut être qu'en fait je n'aurais pas dû. Et je repassais en mode "ça va s'arranger". C'est moi en fait.

Malgré l'insistance du gendarme pour qu'elle dépose une plainte (il avait lui-même reçu la victime du féminicide), Camille n'arrive pas à franchir cette étape à cette période. Elle ne se sent pas préparée à affronter tous les bouleversements que la procédure aurait entraînés, d'autant que personne de son entourage ne connaît encore sa situation.

Enquêtrice : Alors qu'est ce que lui il vous dit? Qu'il ne faut pas attendre vous avez dit.
Camille : Il ne faut pas attendre. Qu'il a déjà vu cette fille venir lui dire que ça n'allait pas, qu'il y avait déjà eu des violences et qu'au final, bah il a pas envie de venir constater

un décès. Que je peux être aidée, qu'il ne faut pas hésiter. C'est pour ça qu'il me laisse sa carte, qu'il est là. Et donc je sais que je pleure beaucoup mais qu'il est vraiment présent. Mais j'arrive pas. [...] Oui, lui je pense qu'il voulait que je porte plainte parce que de toute façon, ils veulent toujours qu'on porte plainte parce que ça a plus d'impact. Mais en fait, je sais que je me dis : je fais comment ? Personne n'est au courant autour de moi. Je fais quoi ? Je vais où ?

Camille ne souhaite pas qu'on puisse la regarder comme une femme victime de violences conjugales.

Camille : Je voulais pas aller en Police et gendarmerie, j'avais trop peur en fait que ça se sache. Et puis je savais pas trop quoi faire. Et à l'hôpital encore moins, parce que y travaillant, j'avais pas envie d'être étiquetée... Que ça se sache.

Elle mettra fin à ce couple en 2018 sans accompagnement professionnel spécifique.

Marine : appeler les gendarmes après un épisode de violences physiques, chercher à constituer des preuves si cela devait empirer.

Marine (41 ans) connaît une relation en 2013. Les violences physiques interviennent en 2014 alors que le couple essaie depuis 3 mois d'avoir un enfant.

Marine : On a rapidement voulu un enfant. J'avais 24-25 ans. Lui, il avait déjà son travail, sa maison, tout. C'est quelqu'un qui a beaucoup d'argent. Donc voilà, tout était... moi, je finissais mes études, donc tout était concordant pour qu'on puisse avoir un enfant. Tout se passait bien.

Toutefois Marine comprend que son conjoint la trompe avec son ex-conjointe et mère de son premier enfant. Le lendemain d'une soirée dans un bar où son conjoint la met dehors, Marine subit des violences physiques après une dispute lorsqu'elle décide de se séparer. Son conjoint la saisit par le cou, la projette violemment au sol et déchire sa valise.

Marine : Le lendemain matin, on s'est fâché. Je venais juste d'acheter un pot de fleurs [...] On avait un petit rebord à côté de la porte à la sortie de la porte et donc quand je suis partie avec ma valise, j'ai donné un coup dans le pot de fleurs pour le faire tomber

volontairement. Et là, ça l'a mis en rage. Il m'a attrapée, il m'a attrapée par le cou, il m'a explosée par terre. Enfin vraiment, il m'a pliée en deux, mais très très violemment et il a pris ma valise qui était en tissu. Il a déchiré, il y avait tous mes vêtements par terre, etc.

Marine décide d'appeler les gendarmes qui lui demandent si elle est en capacité de quitter le domicile. Ils n'interviendront pas.

Marine : Et j'ai appelé les gendarmes et les gendarmes. Ils m'ont dit : "Écoutez madame, vous avez vos clés ?", "Oui", "Vous pouvez partir ?", "Oui", "Écoutez, partez". Et donc, moi, je pensais qu'ils allaient venir et qu'il allait se passer quelque chose. Et en fait pas du tout.

Marine pense se rendre néanmoins en gendarmerie, mais les professionnels lui répètent les mêmes propos, sans lui proposer une autre aide. Marine repart vivre dans son logement qu'elle avait conservé.

Marine : Je crois qu'en sortant, enfin après le coup de fil, je vais à la gendarmerie quand même et qu'ils me redisent la même chose. Je ne sais plus si cette fois là ou si c'est la fois d'avant, mais en gros pas d'aide quoi. C'était un dimanche matin.

Marine se découvre cependant enceinte deux ou trois semaines après ces faits. Elle souhaite que son enfant puisse voir son père et décide de renouer la relation. Marine choisit alors de ne pas cohabiter avec son conjoint et de prendre un logement près de chez lui. Son indépendance de logement est pour Marine un moyen de se protéger de son emprise.

Marine : Moi je repars et en fait trois semaines, genre deux ou trois semaines après, j'apprends que je suis enceinte. Et donc donc là je suis entre "moi, je veux que ma fille elle ait un papa parce que je me dis qu'un jour elle m'en voudra si je l'élève toute seule" [...]. Donc je préfère me dire qu'il faut que je fasse quelque chose pour qu'on se remette ensemble, pour qu'elle ait ... qu'elle ait un papa. [...] Et donc donc. Quelques mois donc c'était au mois de mars, donc moi je viens habiter pas très loin de chez lui à quinze minutes de chez lui même pas. Je prends un appartement et je viens habiter là-bas fin juin, début juillet. [...] Je veux qu'on revienne en couple. Mais je veux avoir mon chez moi quand même. Je faisais déjà un peu... Je faisais déjà un peu attention à tout ça pour ne pas être sous l'emprise justement quand même.

Marine subira un nouvel épisode de violences physiques après la naissance de sa fille et une nouvelle dispute. Son conjoint refuse de l'accompagner voir sa famille, puis s'oppose violemment à ce qu'elle y aille.

Marine : Il m'empêche de partir chez mes parents, il m'enlève mes clés. Donc je décide de partir avec la petite sous le bras dans la rue. Je sais pas pourquoi, comment, mais je décide de sortir dans la rue. Et là, une fois rendue, je sais pas, dix quinze mètres il m'attrape et pareil j'avais la petite dans les bras mais je me souviens pas exactement de tout. Mais enfin je me retrouve au sol, il me tire par les cheveux pour me rentrer dans la maison. J'ai la petite comme ça pour essayer de la protéger dans mes bras. Je lui dis d'arrêter.

Marine décide alors de se rendre à l'hôpital. Contrairement à son premier appel en gendarmerie où il ne s'était rien passé, elle cherche cette fois-ci à faire constater ses blessures. Elle avait appris qu'il avait également été violent envers sa précédente compagne et Marine cherche à compiler des preuves si jamais cela devait encore empirer.

Marine : Je me dis qu'il faut... que la première fois déjà, il s'est rien passé. Je me dis qu'il faut que ça soit constaté si ça va plus loin quoi. En fait, j'ai toujours voulu me protéger, protéger, je sais pas. Protéger les autres aussi. au cas où ça va plus loin. Enquêtrice: Protéger les autres. C'est-à-dire ? Marine : Je savais que déjà il avait été violent avec la précédente. Je l'ai su qu'après, mais je l'ai, je l'ai appris. Du coup, je me dis il y en aura d'autres et je suis déjà à ce moment là dans cette optique là.

Marine fait constater ses blessures, conserve les SMS échangés, réalise des enregistrements des disputes et scènes de violences.

Marine : Je suis aux urgences. C'est un homme qui m'a reçue, donc il a fait son petit papier. Il n'y a pas écrit grand chose dessus. Donc j'ai tous les papiers. [...] En gros, tiré par les cheveux, voilà, il regarde sur tout mon corps si j'ai des bleus quand même. Je me rappelle plus quelle question il me pose. J'ai la petite en plus avec moi qui est vraiment bébé quoi. [...]. Il n'y avait pas grand chose à faire constater, si ce n'est les cheveux que j'avais qu'il m'avait arraché. J'ai aussi des SMS d'ailleurs qui disent ça où il dit « je suis désolé, je t'ai juste »... Au début, « je t'ai juste tiré par l'oreille », au début il dit qu'il m'a rien fait, après, qu'il m'a tiré par l'oreille et puis après il dit qu'il a mis ma poignée de

cheveux à la poubelle parce qu'il y en avait partout. Il le dit, j'ai des preuves de ça, mais c'est pareil, ça n'a pas marché. Et voilà. Donc je suis allée faire constater, donc si, j'avais quand même une plaie à l'oreille. Et il dit que...le médecin dit que j'ai été tirée par les cheveux. Mais bon, il n'y a pas de marque spécifique de ça.

Les professionnels lui font part de la possibilité d'un dépôt de plainte, mais Marine « *n'insiste pas trop à ce moment-là là-dessus* ». Elle n'est pas orientée vers les associations à cette étape de son parcours.

Enquêtrice: Vous faites d'autres démarches? Est ce qu'on vous parle de dépôt de plainte? On vous conseille d'aller en commissariat ou en gendarmerie au niveau de l'hôpital. Est ce qu'on vous parle d'associations? *Marine : Pas d'associations non à ce moment là. Dépôt de plainte? Je pense qu'on me le dit. Mais bon, de toute façon, je le sais, mais je n'insiste pas trop à ce moment là là dessus, je sais qu'aujourd'hui il y a des... que c'est un peu plus, mais à ce moment-là non.*

Son souhait de séparation interviendra après un nouvel épisode de violences.

Agnès : Appeler la gendarmerie en espérant qu'elle puisse faire partir son conjoint sans dépôt de plainte (être informée et orientée vers l'ISCG).

Agnès (35 ans) connaît une relation de 6 ans avec un homme. Le couple décide de faire vie commune, et son compagnon s'installe alors avec ses enfants issus d'une précédente union au domicile d'Agnès. Des violences psychologiques adviennent progressivement au moins sur les 4 dernières années de vie conjugale, jusqu'à ce que des insultes deviennent quotidiennes. Sur les derniers mois de l'union, son conjoint se montre violent physiquement en tapant contre les murs : Agnès lui exprime alors son souhait qu'il quitte le domicile.

« Agnès : ça faisait six ans que j'étais avec Monsieur. Les violences psychologiques ont commencé il y a quatre ans, facile, voire plus, parce qu'il y a des choses que j'ai oubliées. Mon cerveau a fait abstraction de beaucoup de choses. Et puis ces derniers temps, c'était beaucoup de rabaissements, beaucoup d'insultes. Tous les jours ! [...] Donc monsieur s'énervait, monsieur tapait dans les murs et voilà. Plusieurs mois, plusieurs fois dans plusieurs mois, je lui ai dit "je veux que tu partes". »

Son compagnon lui dit qu'il ne souhaite pas partir, lui déclare qu'il ne recommencera plus et met en avant qu'il souhaite rester au domicile d'Agnès afin qu'un de ses enfants puisse poursuivre sa scolarité. Agnès accepte la poursuite de la famille recomposée à son domicile, craignant de nuire aux enfants en cas de séparation.

Agnès : Moi mon but premier c'était la protection des enfants et je voulais pas qu'ils voient ça, je voulais pas qu'ils soient pas bien. Et donc c'était rabâché sans arrêt et lui disait "non ça va aller, je vais arrêter, je vais me calmer, je veux pas partir". Et après les deux dernières fois c'était "de toute façon je resterai là pour la scolarité de mon dernier" - qui est en troisième. Donc moi j'ai accepté.

Le beau-père (conjoint de la mère) d'Agnès tente de communiquer avec son conjoint pour le convaincre de partir, en vain. A l'insu de cet échange téléphonique, le conjoint d'Agnès la violente physiquement et l'insulte.

Agnès : Il y a des membres de ma famille qui ont essayé de le faire bouger également. Mon beau-père qui a essayé de l'appeler plusieurs fois, qui a communiqué avec lui en lui disant que c'était mon domicile, qu'il fallait qu'il parte, que sinon ça pouvait aller beaucoup plus loin. Il a été très pédagogue avec lui, mais lui n'a rien voulu entendre. [...] Le jour où je suis rentrée après cette conversation téléphonique, il m'a tapé dessus. Voilà. Et donc je me suis tue, J'ai essayé de me réfugier là où je pouvais et ça a été encore des insultes.

Agnès évoque sa situation avec ses ami.es qui la poussent à déposer une plainte. Elle y est réticente, car elle craint toujours de nuire aux enfants en faisant une telle démarche. Ses ami.es la convainquent néanmoins de se rendre en gendarmerie pour ne plus affronter seule cette situation, s'informer sur les démarches possibles pour en sortir et sur les aides dont Agnès pourrait bénéficier. Agnès appelle alors la gendarmerie.

Agnès : J'ai mes ami.es qui m'avaient poussée à aller porter plainte et je voulais pas, je voulais pas par rapport aux enfants parce que je ne savais pas trop, parce que leur situation était compliquée. Ils étaient en froid avec leur maman, et cetera. Donc je ne voulais pas aller jusque-là. Et du coup, on m'a quand même dit : "vas voir les gendarmes, pose leur la question pour savoir quelles démarches tu peux avoir, quelles aides tu peux avoir. Comme ça tu n'es pas toute seule". Donc c'est ce que j'ai fait

Agnès décrit son premier appel à la gendarmerie comme un « appel au secours ». Elle espérait au préalable de l'appel que les gendarmes pourraient venir faire sortir son conjoint du domicile sans avoir à réaliser un dépôt de plainte.

Agnès : C'était un appel au secours, C'était un appel au secours pour dire "qu'est-ce que je peux faire ? Et qu'est ce que vous vous pouvez faire ?". Parce que dans ma tête, avant qu'on me parle de tout ça, pour moi, je voulais que les gendarmes viennent à domicile pour pouvoir le mettre dehors. Tout simplement pour éviter tout ça. Mais en fait, en France, ça n'existe pas. Ils ne peuvent pas tant qu'ils n'ont pas de... Donc j'avais besoin de réponses à mes questions, savoir ce que je pouvais faire sans forcément porter plainte parce qu'il y avait les enfants en jeu. Voilà. Enquêtrice : Et qu'est-ce qu'on vous répond à ce moment-là ? Qu'est-ce qu'on vous dit ? Agnès : Que c'est pas possible, qu'il faut d'abord porter plainte pour pouvoir enclencher une procédure.

Agnès se sent seule et mal face à l'idée d'avoir à déposer une plainte. Elle craint pour le devenir des enfants et craint des violences potentielles lors du retour au domicile de son conjoint après la garde à vue car elle le sait très violent.

Enquêtrice : Comment vous vous sentez du coup à l'issue de cet appel ? Agnès : Pas bien. Pas bien. Parce qu'en fait, je me dis que je me sens seule à ce moment-là. Et je sais pas quoi faire. Parce qu'en fait, je m'étais dit : à partir du moment où je vais aller porter plainte, je savais que monsieur allait être mis en garde à vue. Et qu'est-ce qu'allait devenir les enfants ? Et qu'est-ce que j'allais faire avec tout ça en fait ? Parce que je me voyais pas porter à ce moment-là les enfants, être toute seule et en sachant que monsieur il est très violent. Je m'étais dit si jamais il doit partir en garde à vue et que je suis en train de garder les enfants et qu'il revient. Qu'est ce qui va se passer ? Donc vraiment je me suis sentie seule à ce moment-là. Bon ça s'est pas produit comme ça mais voilà.

Lors de ce premier appel, la gendarmerie l'oriente vers l'Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG). Agnès la rencontre et lui confie son histoire et sa situation.

« Agnès : Et c'est à partir de là où on m'a donné le numéro de Madame [Nom ISCG], et c'est elle la première dame que j'ai rencontrée avant les gendarmes [elle les rencontrera physiquement pour son dépôt de plainte ultérieur]. [...] Donc elle m'a expliqué un peu

toutes les démarches, tout ce qui était possible. Je lui ai raconté toute mon histoire. Et puis de toute façon, au vu de mon état, elle m'a dit qu'il allait falloir aller voir un médecin, me protéger : "Vous pouvez pas rester comme ça, de toute façon, que ça soit violence verbale ou physique, c'est la même chose. Donc il va falloir à un moment donné vous lancer. Vous, vous n'êtes pas sa maman, vous êtes personne, donc il va falloir Je vous oblige à rien, moi, je vous montre juste ce qui est possible. Vous pouvez être protégée maintenant, vous faites ce que vous voulez". Donc j'ai bien conservé son numéro. Tout ce qu'elle m'avait dit, ça a mis bien un mois et demi avant que ça murisse »

Agnès retournera en gendarmerie un mois et demi après sa rencontre avec l'ISCG pour déposer une plainte et engager un accompagnement. Elle venait de faire l'objet de nouvelles insultes et était toujours exposée au refus répété de son conjoint de quitter son domicile avec ses enfants.

Carla : appeler la police suite à une tentative d'homicide post-séparation et déposer plainte.

Carla (41 ans) a connu son premier accompagnement pour violence conjugale dans un pays limitrophe à la France. Peu avant ses 18 ans, Carla se met en couple avec le futur père de ses enfants, elle connaît une dépendance et une violence économiques dans une relation où son conjoint a de fortes consommations d'alcool, s'approprie le salaire de Carla et exerce sur elle un fort contrôle.

Carla : Quand j'ai décidé vraiment de demander de l'aide et dire un stop parce que c'était une accumulation de beaucoup de choses, beaucoup d'années. J'avais déjà. J'habitais en [Pays] avant d'être ici, en France, en France. J'ai eu déjà une fois, avec le papa de mes enfants, de faire appel parce que j'ai connu le papa de mes enfants, je venais à peine de faire 18 ans. Je voulais partir absolument de la maison de mes parents. Donc lui, c'était mon issue et j'ai vécu une vie pas facile avec lui. Beaucoup d'alcool, beaucoup de problèmes. Donc j'étais vraiment soumise à cette personne. J'étais. Comment dire ? J'étais pas libre du tout en fait avec lui, c'était des années où je vivais, on va dire dans une cage dorée où je travaillais. [...] Le jour de mon salaire, il me tendait la main, il fallait que je donne absolument tout.

Carla utilise beaucoup de formulations dans ses descriptions des violences subies qui ne permettent pas toujours d'en qualifier la nature. Elle évoque « *une vie pas facile* », des « *problèmes* », des « *années d'horreur* », le fait de subir « *pas mal de choses* ». Elle cherche à mettre fin à la relation et commence à retrouver une première indépendance financière quand le décès de son père produit le « *déclic* » qui l'amène à prendre la décision de se séparer de son conjoint et père de ses enfants.

Carla : On a vécu pas mal d'années horribles. Je voulais partir mais là-bas en [Pays], c'est pas facile parce que j'ai eu des enfants collés l'un à l'autre, donc on n'a pas beaucoup d'aide là-bas. C'est un pays qui est tellement compliqué d'avoir des aides jusqu'au moment que plusieurs, plusieurs années. Ma fille, mon fils et ma fille à l'époque, quand j'ai quitté leur père, ils avaient quatre et cinq ans, trois ou quatre ans par là. Et qu'est ce qui m'a fait ce déclic ? La perte de mon père en 2009. On était déjà plus ou moins séparés mais dans la même maison, parce que j'étais dépendante de lui en tout. Et quand j'ai décidé de travailler pour essayer d'être indépendante financièrement, j'ai perdu mon père. Donc là, j'ai perdu la moitié de moi. Et à ce moment-là, j'ai décidé de, je suis partie à l'enterrement de mon père et quand je suis revenu en [Pays], j'ai décidé de stopper tout ça quoi. Parce que c'était une grande prise de conscience peut être pas, parce que dans le fond, je savais tout ce que je vivais, mais je le cachais parce que j'avais pas des sous. Je pouvais pas partir comme ça. Ou je travaillais pour lui, on avait les restaurants donc financièrement je pouvais pas partir avec mes enfants. Donc j'étais dans une cage enfermée où je subissais pas mal de choses.

Carla organise son déménagement en cachette, sans en parler non plus dans sa famille. Face à la séparation, son ex-conjoint saisit le juge pour réclamer la garde des enfants. Le juge accorde la garde à Carla, et un droit de visite au père, celui-ci présentant des troubles d'usages de drogues et d'alcool.

Carla : Et quand j'ai réussi à avoir cet appartement et tout, il a décidé de partir en justice pour avoir la garde des enfants parce qu'il estimait que je n'étais pas capable de les garder. Mais je me suis battue pour mes enfants et je les ai gagnés. Merci mon Dieu ! Parce que lui, c'était quelqu'un qui avait des problèmes d'alcool, il avait des antécédents de drogue, il était violent avec l'alcool. C'était quelqu'un qui perdait complètement le contrôle en lui.

Son ex-conjoint propose néanmoins à Carla de revenir vivre près de chez lui afin de pouvoir l'aider avec ses enfants, et de continuer à travailler pour lui en tant que salariée. Son ex-conjoint vivait alors en couple avec un autre homme à cette période. Malgré cette autre relation de couple, il cherchait toujours à exercer un contrôle sur la vie de Carla.

Carla : Et la proposition qu'il m'a faite, c'est : "tu viens travailler à nouveau pour moi et comme ça on a les enfants, je t'aide avec les enfants". [...] OK, je vais prendre mon appartement, on commence à travailler et tout. Mais il n'a pas su contrôler en fait. C'est à dire que pour lui je lui appartenais toujours en plus de cet homme-là donc il voulait quand même contrôler ma vie avec ça, malgré qu'il avait une relation.

Sans explication, son ex-conjoint entre un jour dans l'appartement et cherche à tuer Carla par strangulation devant ses enfants. Carla appelle alors la police qui vient emmener son ex-conjoint. Elle dépose une plainte et fait constater ses blessures à l'hôpital. A la suite du jugement, l'ex-conjoint de Carla ne sera condamné qu'à une amende minime.

Carla : Un jour, j'étais tranquille chez moi et je sais pas qu'est-ce qu'il a pris. Il rentre dans mon appartement. Il a essayé de m'étrangler devant mes enfants. Donc j'ai dû appeler la police parce qu'il était complètement perturbé ce jour-là et il voulait vraiment me tuer. Ce jour-là, j'étais donc... là... quand la police est arrivée... mais rien ne s'est passé, ils l'ont juste pris. Moi j'ai dû aller à l'hôpital, faire les photos et tout ça. Et je voulais...je voulais pas qu'on me fasse du mal. Mais c'était quand même pas ... pas juste, parce qu'il a rien eu en fait. Enquêtrice : Vous avez déposé plainte ? Carla : Bien sûr, j'ai déposé plainte. Il y a eu un jugement. J'étais toute marquée, j'étais à l'hôpital et la seule chose que les [habitants du pays] ont trouvé, c'était juste lui fixer une amende de 200 [monnaie] à l'époque. Et puis tout allait bien.

Un nouveau jugement se produit également concernant la garde des enfants. Au regard des consommations d'alcool et de drogues du père, seules des visites avec une médiation lui sont proposées. Le père les refuse et Carla obtient la garde totale. Elle mentionne ces faits comme étant la première fois où elle a pu appeler « *au secours* ».

Carla : Il n'a pas accepté ça. Donc il a abandonné la garde, il a abandonné la garde pour totale. Et là, c'était la première fois que j'ai vraiment appelé au secours à quelqu'un.

Carla connaîtra par la suite un nouvel accompagnement en France dans le cadre d'une autre relation conjugale.

Faire cesser les violences et demander une protection

Séverine : Intervention de la gendarmerie à la suite d'un épisode de violence physique

Séverine (44 ans) connaît des violences conjugales avec le père de son deuxième enfant (violences psychologiques, physiques). Les violences psychologiques semblent présentes dès le début de la relation, et les violences physiques commencent durant la grossesse. Séverine se sépare une première fois de son conjoint, sans que les violences n'apparaissent comme un motif central de la rupture.

Séverine : Avant j'avais fui, etc. Mais j'avais fui, je m'étais séparée de lui comme on se sépare d'une relation où on n'est pas heureux en fait, où ça se passe pas bien.

Le couple se reforme ensuite et Séverine appelle la gendarmerie à la suite d'un épisode de violence physique : son conjoint la gifle si fort qu'il lui casse une dent, qu'elle tombe par terre et perd connaissance un laps de temps. La gendarmerie intervient au domicile pour séparer le couple et s'entretenir avec Séverine et son conjoint.

Séverine : Il m'avait mis une gifle énorme. J'en avais... Il m'avait cassé un bout de dent et j'étais tombée par terre. La gifle était tellement forte que j'ai vu tout noir. Je suis tombée et j'ai fini par appeler la gendarmerie qui sont arrivés et qui l'ont mis d'un côté, qui m'ont mis de l'autre côté. Et on a discuté et ils l'ont apaisé, ils l'ont calmé, etc.

Séverine tend à minimiser la gravité des violences physiques qu'elle subit dès lors qu'elles ne sont pas quotidiennes ou jugées trop fréquentes. Le gendarme la sensibilise aux risques et l'incite à porter plainte.

Séverine : Il y a un gendarme qui m'a dit "Vous savez, madame, il n'y a pas si longtemps, il y a eu un meurtre à [Ville]. [...] Je ne sais pas si vous avez entendu parler, madame" - "Oui, oui, bien sûr". Et il me dit "Moi, j'ai été sur place. Et elle non plus, elle n'était pas frappée tous les jours et elle non plus, c'était que deux ou trois fois par an ou quatre fois par an. Mais aujourd'hui, elle est morte. Donc voilà, Madame, c'est pas parce qu'il vous

frappe pas au quotidien. Tout le monde n'est pas Jacqueline Sauvage, tout le monde n'est pas. Voilà. Donc c'est pas parce que c'est pas du quotidien que ce ne sont pas des violences conjugales. Donc venez porter plainte". Voilà, en fait ça s'est passé comme ça.

Les paroles du gendarme résonnent pour Séverine qui enclenche une première démarche. D'un côté elle se dit sidérée, « *sous le choc* » puisque le féminicide s'est déroulé juste à côté de son lieu d'habitation. De l'autre, Séverine se sent « *considérée* », « *exister en tant que victime* » de violences conjugales. Elle se décide à aller en gendarmerie quelques jours plus tard dans l'intention de déposer une plainte.

Séverine : Franchement, j'ai été sous le choc parce qu'en plus, c'était vraiment pas très loin de là où je vivais et j'étais passée plusieurs fois [...] devant cette maison. Et à chaque fois que je passais devant cette maison, je ressentais une tristesse et en même temps, j'étais très attirée. C'était très bizarre. Et donc, quand il m'a dit ça. J'étais sous le choc et en même temps. Je sais pas comment l'exprimer, mais c'est là que je me suis sentie à ma place. Peut-être que je me suis sentie considérée, tout simplement en fait. Voilà, je crois que j'ai eu ça. C'est le mot, c'est considération, je crois. [...] Je crois que je me suis sentie considérée en fait, juste exister. Voilà, je crois que c'est ça, que c'est ce travail sur moi. Je crois que c'est le fait d'exister en tant que victime. [...] C'est vraiment les mots de ce gendarme en me disant "non mais attendez, elle non plus c'était pas fréquent, elle non plus et elle est morte". Si on m'avait pas dit ça, je pense que... je pense que j'aurais fini par porter plainte. Mais combien d'années après ? Je sais pas.

Séverine ira finalement déposer une main courante malgré l'insistance du gendarme pour qu'elle dépose une plainte. Séverine craint les répercussions pour elle, comme pour son conjoint qui a déjà été poursuivi pour ses consommations de stupéfiants et d'alcool. Séverine se sent rassurée par la main courante, puisque son conjoint ne sera pas informé de sa démarche.

Séverine : une fois que ce gendarme a dit cette phrase, ça a cogité quelques jours et j'ai fini par aller porter plainte. Voilà, d'abord, ma première main courante en fait. Et là, il m'a dit "portez plainte, portez plainte!". J'ai fait "non, non, on en est à la main courante, c'est déjà bien". Parce que j'avais très peur qu'il soit au courant et qu'il ait encore cette chose là à me reprocher. En fait, c'était une chose de plus à me reprocher. Et là, je savais

qu'il avait des problèmes parfois avec la police à cause de la drogue ou parce qu'il avait été plein de fois alcoolisé au volant, etc. Donc je me disais que à tout moment, si je portais plainte, ça pouvait aller encore plus loin pour lui et j'allais en être responsable obligatoirement parce que c'était moi la goutte d'eau ou c'était moi. [...] Je ne suis pas angoissée parce que je sais qu'il ne le saura pas. Voilà. En fait une main courante, ça permet de savoir qu'il le saura pas. Il ne va pas être convoqué, il ne va pas...

Séverine est partagée à ce moment-là de son parcours. D'un côté, elle espère encore le maintien de son couple et une fin des violences sans intervention particulière, puisque les violences physiques ne sont pas jugées trop régulières.

Séverine : Et je crois que j'espère, que j'ai espoir encore à ce moment là, qu'il s'arrête de lui même que ça se résolve tout seul. Voilà, je crois que c'est cet espoir là. Mais non, non, ça fonctionne pas comme ça (rire). Mais j'ai eu beaucoup d'espoir, souvent souvent vu que c'était pas régulier, c'était régulier mais pas fréquent. C'est ça le mot plutôt. J'ai souvent eu espoir que ça se règle tout seul. Qu'il arrête. Mais non.

De l'autre, Séverine espère une mise en sécurité et une procédure rapides pour ne pas être exposée à de nouvelles violences dans l'attente d'un procès.

Séverine : Je crois que ce que j'aurais aimé à ce moment là, c'est que cette main courante, peut être, soit une plainte, mais qu'il en soit pas informé et que les choses se passent et les choses se mettent en place sans qu'il en soit informé. En fait, je crois que c'est ça que j'aurais aimé. [...] Je pense que ce que j'aurais aimé à ce moment-là, c'est que si j'avais pu porter plainte, que cette plainte, derrière le procureur s'en charge, que toute la machine soit mise en route. Je ne savais pas comment ça fonctionnait à l'époque, mais que la machine soit mise en route et qu'il y a un procès tout de suite, rapidement, et que du coup je sois mise en sécurité rapidement.

Séverine déposera plusieurs plaintes avant de se séparer de son agresseur.

Sylvie : venir déposer plainte et espérer une protection à la suite d'un épisode de violence

Sylvie (41 ans) connaît des violences conjugales (psychologiques, sexuelles, physiques, contrôle coercitif, menaces de mort) avec le père de ses deux derniers enfants de 2003 à 2016. Vers 2005, elle se rend dans un commissariat de Police : elle a peur de son conjoint et espère mettre fin à sa violence en allant déposer plainte.

Enquêtrice : Est-ce que vous pourriez nous indiquer quelle est la première structure avec laquelle vous avez été en contact ? *Sylvie : La police [...]* Enquêtrice : D'accord. Quand vous allez à la police, concrètement, quelles sont vos attentes à ce moment-là? *Sylvie : Qu'il soit arrêté, qu'ils me protègent. Voilà. [...] Puis à ce moment-là, j'ai 20 ans, 21 ans comme ça, Donc je sais pas moi évidemment je suis dans un état pas possible, donc je me dis qu'on ne va pas le laisser faire. [...]* Enquêtrice : Est-ce que vous vous souvenez de comment vous vous sentiez avant de franchir la porte du commissariat de police? Dans quel état d'esprit vous étiez ? *Sylvie : J'avais peur, mais pas parce que j'allais à la police, parce que je me sentais en danger.*

Sylvie évoque la gêne, la honte d'avoir à venir déclarer une violence conjugale, d'avoir à le dire à haute voix.

Sylvie : C'est gênant. Je me souviens que là, pour le coup, je m'en souviens. Je trouve ça gênant, et même en aparté déjà de dire ce qu'on vient faire, c'est déjà gênant. Mais en plus, oui, on a l'impression de devoir parler tout bas. Et eux : "Quoiiii" ? Ben oui, c'est gênant, c'est clair.

Sylvie évoque également la peur associée au fait que son conjoint soit informé de la plainte. Elle appréhende que son conjoint puisse la tuer en représailles et que la police ne fasse rien pour la protéger.

Sylvie : Puis j'avais peur aussi un peu qu'il soit au courant que j'ai porté plainte. Ou enfin, je sais pas. C'était assez confus en fait. Ce qu'on veut : être protégée, mais on veut pas qu'il soit au courant. C'est un peu. On sait pas ce qu'il va nous faire. Puis lui, il s'en doute que chaque fois qu'il me faisait du mal après il me disait « Ah tu vas

aller porter plainte. » C'était sa hantise quand même. Ben oui, je vais y aller, je ne vais pas te le dire, mais. Donc oui, j'avais peur, j'étais surtout...parce que quand on vient de se faire tarter, en fait on est traumatisées. Donc j'ai pas peur de la police, j'ai peur qu'ils fassent rien, j'ai peur que l'autre me bute.

Sylvie n'a pas le sentiment que sa première plainte ait servi à quelque chose, et n'a pas été orientée. Elle déposera une trentaine de plaintes jusqu'à sa séparation en 2016.

Sortir des violences et engager une procédure judiciaire

Sabira : fuir les violences et l'enfermement

Dans un climat de violences psychologiques, physiques et sexuelles déjà bien présentes, les violences qui ont amené à l'accompagnement sont liées à une violente dispute, une séquestration à l'étage de la maison et des menaces de renvoyer Sabira (32 ans) dans son pays d'origine. L'interconnaissance avec une brigadière de Police va lui permettre de se faire aider par ses ami.es pour appeler la police et sortir de cet enfermement.

« Moi il m'a enfermée à l'étage et là je n'avais pas le droit aussi pour manger, m'enfermer à l'étage et j'allaitais [prénom fils] en ce temps là. Donc là, je vous cache pas, c'est comme un zombie, j'arrive à peine à marcher. Donc j'étais enfermée à l'étage et même mon téléphone, je le mettais là pour qu'il me le prenne pas. Je parlais avec [prénom], c'est une brigadière de police qui était déjà venue pas mal de fois à la maison. ».

Sabira demande de l'aide par messages à ses ami.es. Ils viennent la chercher pour la conduire à la gendarmerie. Son amie brigadière la rassure sur ses droits et dénormalise les violences.

« Je parlais avec [Prénom] c'est une brigadière de police qui était déjà venue pas mal de fois à la maison et je parlais avec [prénom amie] et [prénom ami] et [prénom brigadière]. [...] [prénom brigadière], elle m'a dit ne t'inquiète pas, tu vas chez une assistante sociale, ils vont t'aider, ne t'inquiète pas, lui il n'a pas le droit de faire tout ça. C'est là. Et moi je leur parle, j'efface les messages parce que j'ai peur et c'est là où j'ai parlé avec [Prénom ami] et j'ai. Et je leur demandais qu'ils viennent me chercher le lendemain. Et c'est là où le lendemain, ils sont venus pour me... pour me chercher, où

j'avais mon fils dans un bras et la poussette dans l'autre et j'avais rien d'autre à part nos passeports et tout avec [prénom fils] et tout, rien d'autre. [...] l'essentiel pour moi c'était mon fils, donc j'ai pris ça et on est parti chez les gendarmes[...]. »

Sabira est accompagnée de ses ami.es. Elle veut avertir la gendarmerie de son départ du domicile conjugal pour être en conformité avec la loi et se prémunir de toutes les versions possibles de son mari concernant ce départ qui auraient pu lui porter préjudice.

Enquêtrice: Mais du coup, à la gendarmerie, c'est vous qui avez....? Quand vous êtes arrivée à la gendarmerie, vous étiez dans quel besoin ? *Sabira : [...] pour les informer comme quoi je sortais de la maison parce que l'autre... Ou bien pour leur dire pourquoi aussi je pars parce que l'autre est capable de tout dire sur moi et moi j'étais obligée d'aller chez les gendarmes. Donc plus légalement, c'est la... c'est la première chose à faire avant de faire quelque chose pour ne pas....pour que ne pas que les choses retournent contre moi et tout parce que l'autre est capable de tout faire.*

Sabira leur demande de retourner au domicile afin de prendre des affaires pour elle et son fils. Elle souhaite que sa voix soit entendue en Gendarmerie ou à la Police, qu'on reconnaisse les violences dont elle et son fils ont été victimes.

Sabira : Ce que j'attendais, c'est que...qu'ils m'écoutent, c'est quelqu'un qui est... pour leur montrer ce que j'ai et qu'ils m'écoutent. Voilà ce que... ce que... ce que monsieur a fait pour moi ou pour [prénom fils]. Voilà, je veux vous dire ça et je veux que ma voix soit, soit écoutée.

Sabira sera conduite dans la même journée par ses amis auprès d'une travailleuse sociale qui l'orientera vers un dispositif d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences.

Carole : contacter le tchat de la police après des viols dans une relation adultère

Carole (55 ans) rencontre un homme sur un site de rencontre et il devient son amant durant un peu plus de deux ans. Carole décrit sa relation en « *trois parties* » : une phase de 6 mois où « *tout se passait bien* » ; une phase où il y avait « *de petites anicroches* » ; une phase de contrôle coercitif et d'emprise côté agresseur, d'épuisement psychique et physique, de

trouble d'usage de substances et de troubles des conduites alimentaires côté victime, qui amène à une nuit de viols.

Carole : Alors il y a les trois parties si vous voulez. Donc il y a la partie, on va dire, où tout se passait bien. Il commence à avoir des petites anicroches, des choses qui m'ont interpellée. Il y a en fait les viols où je n'ai pas compris du tout ce qui s'était passé en fait, sachant que jeune fille, j'ai été victime de viol. Donc lors de ces événements, je me suis dissociée. En fait voilà. Et après ? Donc ça a été une incompréhension totale sur le comportement de cet homme qui est resté mon amant euh, et avec, voilà. Je suis tombée sous une emprise. Donc manipulation psychologique, coercition, volonté de reprendre le dessus et de reprendre le contrôle. Et donc avec un épuisement psychique et physique qui m'ont conduit à retomber dans des comportements que j'avais étant plus jeune, de TCA [Troubles du Comportement Alimentaire], d'alcoolisme, de prise de médicaments, plus que d'habitude on va dire, sans tomber dans la, dans la sur médication quand même. Une interruption de mes études. J'avais repris mes études pendant un an. J'ai dû arrêter voilà et jusqu'à petit à petit, prendre conscience de ce qui se passait et d'essayer de m'en sortir.

Sur le moment qui suit les faits, Carole peine à mettre des mots sur ce qu'elle vient de vivre. Elle comprend qu'elle a subi un acte non consenti car son amant n'avait pas voulu mettre de préservatif. Le lendemain, elle décide de contacter la police via le tchat afin d'avoir une écoute et dans l'intention de déposer une main courante.

Carole : Si vous voulez, quand je me suis retrouvée dans cet état samedi matin, cet homme étant parti, j'ai cherché à avoir une écoute. Donc c'était samedi. Je ne me voyais pas du tout aller à la police comme ça. Donc j'ai cherché sur internet violence femme, etc. Je ne connaissais pas le tchat de la police nationale et je me suis connectée. Mon premier, ma première interlocutrice, je n'en sais rien, quand j'ai commencé à raconter, c'était flou. En fait, ce que je disais, je parlais du non port du préservatif. La personne [elle réfléchit] ils ne peuvent pas refuser une main courante ? Je crois, je sais plus. La personne était un peu dubitative sur le fait qu'il y a une démarche à faire en fait. Et j'ai coupé le tchat et je me suis reconnectée peut être 2 ou 3 h plus tard parce qu'en fait j'étais en sanglots et j'ai dit que je voulais voir quelqu'un et on m'a dit d'accord, ok, on transmet votre... le tchat et votre demande au commissariat de [Ville]. Voilà.

Carole se dit confiante en amont de son rendez-vous mais préfère mettre par écrit le récit de ce qui lui est arrivé. Elle y mentionne alors un autre viol subi durant son adolescence.

« Donc bon, moi je sais que maintenant il y a aussi beaucoup de personnes qui sont formées, donc j'avais pas trop d'inquiétude par rapport à la personne que je pouvais rencontrer. [...] Le policier qui m'a appelée à 8 h le dimanche matin [elle rigole] m'a dit rendez vous demain à 9 h ou 10 h. Et non, non, j'y suis allée sans crainte aucune. Plutôt décidée même. Je n'avais pas d'appréhension parce qu'il fallait que voilà, je parle, je parle et ça a duré. Donc j'ai été reçue par un homme. Ça ne m'a pas posé de problème. On me l'a demandé, j'ai dit « Non. C'est pas un souci. » Et cet officier, en fait, a regardé dans leurs fichiers si cet homme avait un casier, il n'y avait rien. Et voilà. Ah oui, j'ai écrit. Comme j'avais cette crainte, parce que je suis hypersensible de ne pas pouvoir m'exprimer facilement et de façon compréhensible, j'ai écrit. Voilà, j'ai écrit ce que j'avais vécu, ressenti sur un A4. [...] J'ai dû faire ça le dimanche pour préparer en fait. Essayer de me souvenir exactement. Enfin, exactement. Je pouvais pas me souvenir exactement, mais si je venais, il y avait autre chose autour de ce manque de préservatifs en fait. Voilà, j'ai écrit que je me sentais mal. Je sais que dans ce A4, j'ai parlé de viol adolescente déjà, donc j'ai bien prononcé le. Enfin, j'ai écrit le mot de viol. »

C'est lors de ce rendez-vous que l'officier pose la qualification des faits du week-end précédent en termes de viols.

Carole : C'est l'officier que j'ai rencontré qui, au vu de ce que je lui ai raconté, m'a dit « Madame, ce sont des viols que vous avez subis. » [...] Moi-même je n'ai pas mis les mots sur ce que j'avais vécu parce que je ne comprenais pas. Enquêtrice : Bien sûr. Et par contre, ça vous a été dit assez rapidement. Carole : Ah ben voilà, comme je vous dis...autant... C'est à dire du samedi, le lundi matin, c'est quand je dis je viens pour ça et on me demande quand même quel est le déroulé des faits. Et c'est l'officier de police qui m'a dit « mais non madame, ce sont des viols, c'est un crime », et voilà!

Carole va être accompagnée par les services de police (OPJ, psychologue), ce qui l'amènera à déposer plainte pour le viol subi pendant son adolescence. Elle déposera plainte contre son amant un an plus tard suite à de nouvelles violences.

Les professionnel.les de l'aide sociale

Les professionnel.les de l'aide sociale sont des interlocuteur.rices privilégié.es pour toute une partie des femmes rencontrées. Les motifs des rencontres sont souvent liés à d'autres problématiques que les violences subies mais ces temps d'accompagnement peuvent devenir les espaces où la souffrance s'exprime, parfois de manière détournée à travers des besoins administratifs. La formation de ces professionnel.les et leur travail au sein d'un réseau d'autres acteurs de l'accompagnement des femmes victimes apparaît essentielle pour comprendre les mécanismes auxquels sont soumises les femmes, pour pouvoir informer les victimes et les orienter en respectant leur temporalité.

La CAF : Marie et les problèmes de pension alimentaire

Marie (50 ans) échange dans un tout premier temps avec un conseiller de la CAF au sujet des difficultés qu'elle rencontre avec le non-versement de la pension alimentaire de son ancien mari. En entendant ses difficultés relationnelles, le conseiller de la CAF l'oriente vers le CIDFF.

Marie : Je me demande si je suis... la deuxième fois je crois que je suis retournée au CIDFF parce que j'ai appelé j'avais des problèmes de pension alimentaire pour les deux enfants. [...] J'ai appelé la CAF par rapport à la mise en place de l'ARIPA [Agence qui gère le service public des pensions alimentaires] et il y avait un travailleur social génial à la CAF à qui j'ai pu confier mes difficultés relationnelles avec le papa et je me demande si c'est pas lui qui m'a redit « mais retournez au CIDFF ». [...] Après, la chance que j'ai moi, c'est que c'est des histoires de rencontres finalement et de. Voilà, j'appelle, j'appelle la CAF pour l'ARIPA, la pension alimentaire, mais on m'oriente vers le CIDFF.

Le repérage du CIDFF comme structure d'accompagnement permettra à Marie des années plus tard de prendre conscience des violences subies durant sa vie conjugale.

Linda et son suivi à Pôle Emploi : identification, orientation et maintien du lien.

Linda (51 ans) connaît une relation de 6 mois avec un homme qui était initialement son voisin. Elle subit des violences psychologiques et un contrôle coercitif. Cet homme présente un trouble d'usage d'alcool et Linda décide de rompre lorsqu'elle apprend qu'il est porteur d'une hépatite et qu'il ne l'a pas prévenue. Les violences psychologiques s'amplifient alors et les menaces de mort arrivent. Suivie à Pôle Emploi, Linda arrive un jour à son rendez-vous en pleurs. Sa conseillère l'invite à se confier : Linda lui dit traverser une situation difficile mais ne souhaite pas s'étendre davantage.

Linda : Quand je suis arrivée un jour pour faire un renouvellement de Pôle emploi, je suis arrivée y a une dame qui s'appelait [prénom conseillère Pôle Emploi] à l'époque. Et là, je me suis mise à pleurer. Elle m'a demandé "mais Linda, qu'est ce qui t'arrive?". J'ai dit que je vis un moment difficile mais je ne peux pas en parler.

Linda se replie sur elle-même à cette période, elle s'enferme chez elle et exprime une forme de déni face à une situation qui la bouleverse et génère une grande peur.

Enquêtrice: Et de quoi vous aviez besoin, vous, à ce moment-là ? *Linda : Moi de me renfermer chez moi. Je commençais vraiment à me renfermer, à ne plus vouloir écouter ce qu'on disait autour. Je me disais "mais c'est pas possible, je peux pas vivre ça, C'est... ça peut pas m'arriver à moi, c'est pas possible".* Enquêtrice: Vous mettriez quoi comme mot là-dessus? Pour vous, quelles étaient vos émotions à ce moment-là ? *Linda : De la peur et de... de la peur et du... je ne savais plus. Je savais plus où j'en étais. En fait, j'étais perdue.* Enquêtrice: Donc là, vous, à ce moment-là, vous aviez besoin de vous retrouver chez vous, vous isoler ? *Linda : Je vivais les fenêtres fermées, les fenêtres fermées, les volets fermés. Tout était fermé chez moi. En fait, j'ai vécu pendant une semaine enfermée chez moi sans sortir, faire mes courses, sans rien.*

Sa conseillère va néanmoins lui témoigner son empathie et réitérer son invitation à la confidence. Linda lui explique alors la situation de sa relation avec son voisin, que connaît également sa conseillère, puisqu'il est lui-même suivi par les services de Pôle Emploi. Sa conseillère lui témoigne ses craintes et l'invite fortement à sortir de cette relation et à se protéger.

Linda : Elle [la conseillère] m'a dit "mais je suis ouverte, je suis là, je suis là pour toi. Explique-moi ce qui se passe" et quand je lui ai expliqué ce qui m'est arrivé, et comme elle le connaissait aussi en le suivant au chômage, elle m'a dit "mais faut que tu t'en ailles, il faut que tu fasses quelque chose, il faut que tu te protèges, on le connaît, il est violent et on a peur pour toi maintenant".

Sa conseillère l'oriente alors vers le Palais des Louves en lui présentant l'association comme mieux armée pour l'aider face à cette situation que le Pôle Emploi.

Linda : Elle me dit "Écoute, il y a une association [Le Palais des Louves] qui se monte. On vient de les recevoir. Ça serait bien que tu ailles les voir pour discuter avec eux. Après, ça n'engage à rien, mais nous on est là pour protéger. Si tu as un souci, comme c'était juste à côté de chez moi, tu viens, on sera là pour te protéger. Mais on ne peut pas tout faire non plus. On connaît pas les lois, on sait pas ce qu'on peut mettre en place pour toi et elles, elles sont là pour ça. Il faudrait que tu ailles les voir, les contacter" ».

Linda espère encore que les menaces vont cesser et que la situation ne sera que passagère.

Enquêtrice : Quand vous ressortez de ce rendez-vous, enfin de ce moment avec votre conseillère, vous vous sentez comment ? *Linda : Mal. Je suis entre le "oui, il faut que je me protège" et le "non, il n'ira pas plus loin". J'ai toujours le bénéfice du doute qu'il va s'arrêter et que ça va s'arrêter là et puis c'est tout.*

Sa conseillère va maintenir le lien avec Linda avec des appels chaque semaine. Elle finira par proposer à Linda de l'accompagner et de fixer un rendez-vous au Palais des Louves afin qu'elle s'y rende.

Linda : Après tous les vendredis, on avait un rituel tous les vendredis elle m'appelait, savoir si la semaine c'était bien passé, si j'allais bien, si j'avais besoin de quelque chose. Avant de venir au Palais des Louves, toutes les semaines, elle m'appelait pour savoir si j'allais bien, si j'avais besoin de quelque chose. Enquêtrice : La conseillère de Pôle Emploi ? Elle a fait un peu la passation avant de venir ici ? Linda : Oui. Et c'est même elle qui a forcé la visite.

Sarah et le Palais des Louves : accompagnement social et soutien psychologique

Sarah (39 ans) rencontre une travailleuse sociale du Palais des Louves en octobre 2024. Elle avait connu enfant les violences de son père sur sa mère et avait déjà connu des violences physiques lors d'une union précédente : Sarah n'avait toutefois jamais engagé de démarche d'accompagnement professionnel jusque-là. Elle décide de mettre un terme à sa dernière union suite à un épisode de violences psychologiques et sexuelles (qu'elle n'identifiera comme telles qu'au cours de son accompagnement). Celles-ci s'inscrivent dans la continuité de violences économiques, de contrôle coercitif, et de violences physiques sur les enfants. Sarah part s'installer chez sa cousine qui réside près de chez elle. Sarah ne sait « pas trop lire, ni écrire » et sa cousine va l'aider dans ses premières démarches administratives après la séparation, notamment pour ses aides au logement, l'école des enfants.

Sarah : j'ai tout laissé. Je suis partie. J'ai fait tous mes papiers. Ma cousine m'a aidée parce que moi en papier, je suis pas. Je sais pas trop lire, je sais pas trop écrire. Donc du coup elle m'a fait toutes mes démarches au bureau de la CAF et tout ça.

Sa cousine l'oriente et l'accompagne ensuite au Palais des Louves. Sarah y recherche une aide pour ses démarches administratives ainsi qu'un soutien psychologique dans une situation d'isolement avec des enfants en bas âge.

Enquêtrice: Vous, vous attendez quoi de ce rendez-vous? *Sarah : Mais qu'on m'aide à faire mes démarches.* Enquêtrice: Quand vous, vous avez commencé à avoir des accompagnements, pour vous, c'était quoi les besoins que vous aviez ? *Sarah : Les besoins de m'aider. Déjà mentalement, je suis toute seule ici. Je connais personne à part ma cousine mais elle habite à trois kilomètres. Mais sinon, ici je connais personne, je ne sors pas de chez moi, je sors juste pour faire mes courses et aller à l'école, c'est tout. Sinon, je sors pas. [...] Je me sentais mal de la situation. Parce que bon, je ne savais plus quoi faire, j'étais perdue. On se retrouve avec deux enfants en bas âge, donc c'était compliqué.*

Sarah rencontre en premier lieu une travailleuse sociale. Elle lui explique sa situation. Cette travailleuse va l'accompagner pour son dépôt de plainte, et l'orienter vers une ISG (Intervenante Sociale en Gendarmerie) et une psychologue, pour Sarah et ses enfants.

Sarah : Elle m'a demandé ce qui se passait, tout ça. Donc j'ai expliqué ma situation et puis après on a discuté, on a fait des démarches et puis après on a repris plein de rendez-vous et puis et puis voilà. Enquêtrice: quoi par exemple? Sarah : Beh déjà m'aider à faire mes démarches. [...] C'était quoi les démarches? Mais déjà pour le tribunal, pour la gendarmerie parce que j'osais pas y aller. [...] Au mois d'octobre, elle m'a dit d'aller à la gendarmerie tout ça. Et après elle m'a mis en contact avec [Nom d'une ISG, Nom d'une psychologue] aussi, que je vois une fois par semaine. Mes enfants aussi la voient, font une petite thérapie donc, puis voilà.

Sarah se sent très soulagée de l'aide offerte par le Palais des Louves, tant pour les démarches administratives que pour le soutien psychologique.

Enquêtrice: Comment vous vous sentez quand vous sortez de ce rendez-vous? Sarah : Déjà un soulagement au niveau. Tout ce qui est tribunal, tout ça. Déjà quand on a fait toutes les démarches, l'aide juridique et tout ça, déjà c'était un soulagement parce que moi en papier, je suis zéro, je sais pas du tout remplir de papiers. Après si c'est trop dur, oui, mais c'est pas dur, ça va, j'y arrive. Mais des papiers comme ça, il me faut quelqu'un pour m'aider. [...] Déjà je vois [prénom psychologue], ça me fait du bien de parler beaucoup avec elle, ça m'aide beaucoup. J'évite de penser trop dans le noir parce que des fois c'est vrai que j'ai beaucoup d'images noires.

Aminata : une demande d'asile et un soutien psychologique

Aminata (25 ans) connaît un parcours migratoire qui l'amène en France à 23 ans. Dans son pays d'origine, elle connaît un viol lors d'une perte de connaissance, un « *problème du diable* » (narcolepsie) à 12 ans. Un enfant naîtra de ce viol, consécutivement à un déni de grossesse. Elle connaît également un deuxième viol dans le même contexte et une autre grossesse. Elle est donnée en mariage à un marabout en échange de promesse de soins face à sa maladie. Celui-ci la droguera et la violera à plusieurs reprises. Elle aura à nouveau un autre enfant. De tradition musulmane, Aminata commence à fréquenter une église chrétienne par le biais d'une amie. Elle y trouve un espace d'écoute et de bienveillance. Sa famille ne souhaite pas qu'elle fréquente l'église et lui inflige des violences physiques, ainsi qu'une séquestration. Aminata décide d'émigrer en France pour fuir ces violences. A son arrivée, elle est orientée

vers une psychologue par les travailleurs sociaux qui accompagnent les demandeurs d'asile. Aminata se saisira de ces accompagnements sociaux et psychologiques quelques années plus tard pour se faire aider lorsqu'elle sera confrontée à une situation de violences conjugales (cyberharcèlement).

Sandy : une assistante sociale culpabilisante et des propositions d'aide jugées injustes

Sandy connaît des 4 à 5 ans de violences conjugales (psychologiques, économiques, physiques, contrôle coercitif) durant les 8 années de relation avec le père de sa fille. Elle a perdu une vingtaine de kilos durant cette relation et se décrit comme en « *survie* ». Se voyant manger des compléments alimentaires surprotéinés comme les patients qu'elle pouvait accompagner lorsqu'elle exerçait la profession d'aide-soignante, elle décide de chercher à sortir de cette relation.

Sandy : C'était clairement de la survie. J'étais en train de mourir de faim, je faisais 50 kilos, mon ex allait me chercher quand même des compléments alimentaires à la pharmacie. Un jour, ce qui m'a déclenché le truc, c'est que un jour, il m'a ramené du pain, de la pharmacie, du pain surprotéiné et je lui ai dit "c'était pas prévu". Il m'a dit "C'est les pharmaciens qui m'ont donné parce que la personne qui devait les avoir est morte". Ok, bon, c'est bon, c'est fini là. Enquêtrice: L'élément déclencheur. *Sandy : Voilà l'élément déclencheur. Je mangeais les mêmes trucs que je donnais à mes patients avant pour complémer, parce que je n'arrivais même plus à avaler quoi que ce soit, parce qu'il était toujours à côté de moi. Donc j'avais cette angoisse constante. Donc là, c'était vraiment de la survie. J'attendais qu'on me sauve la vie quoi alors à ce moment là.*

Elle prend un rendez-vous avec une assistante sociale pour chercher un moyen de mettre un terme à cette relation et retrouver un emploi dont elle avait été privée. L'assistante sociale s'étonne que Sandy ait « attendu autant » avant de chercher à mettre fin à cette relation : Sandy vit sur le moment ces propos comme extrêmement culpabilisants. Si elle décrit globalement un bon accueil, Sandy a surtout retenu et mal vécu les propos culpabilisants.

Sandy : J'ai subi des violences conjugales de mon ex-conjoint, papa de ma fille. J'avais pris rendez-vous avec une assistante sociale parce que je n'avais pas de boulot. Il m'avait

empêchée en fait de travailler clairement pour m'occuper de la petite. Enfin, voilà quoi. Et du coup, pas de travail, pas de... pas de sous. Pas de sous, pas de liberté pour partir ou le virer. Ou payer le loyer toute seule. Donc je recherchais du travail. Je recherchais. Je ne savais pas trop comment faire, donc je vais voir l'assistante sociale. Et par contre là ça a été très très dur parce que elle m'a posé une question qui est normale de se poser, mais elle m'a demandé : ‘Pourquoi est-ce que vous avez attendu autant?’ Parce que je suis restée quasiment huit ans avec cette personne au moins quatre ou cinq ans de violences conjugales, surtout psychologiques, un peu physiques aussi, mais voilà dans tous les cas, faut pas. Mais euh elle m'a demandé pourquoi vous avez attendu autant et j'ai vraiment pris. Je sais maintenant que c'était pas un reproche, mais j'ai vraiment pris comme un reproche, comme une culpabilisation en fait. [...] "Vous auriez dû venir plus tôt, voyons". [...] Mais l'accueil était bien. C'est vraiment cette phrase.

Sandy se sent jugée comme « *mauvaise mère* » et s'effondre en pleurs durant l'entretien avec l'assistante sociale. Cette dernière lui conseille de quitter le logement mais cela n'apparaît pas propice au bien-être de sa fille pour Sandy.

Sandy : Alors d'abord, c'était "pourquoi avoir attendu aussi longtemps?". [...] Donc hyper culpabilisant pour moi. Pourquoi avoir attendu si longtemps ? Parce qu'il y avait ma fille au milieu aussi, qui était petite quoi. Donc c'était vraiment pourquoi mauvaise mère ? Pourquoi tu as attendu aussi longtemps quoi. Enquêteuse: C'est comme ça que vous l'avez ressenti? Qu'est ce que ça a généré chez vous comme sentiment? Sandy : J'ai pleuré, J'ai pleuré sur place. Clairement. Enquêteuse: Dans le cadre de l'entretien. Sandy : Dans le cadre de l'entretien. Et elle m'a refilé des mouchoirs tout ça. Je sais plus si elle s'est excusée ou si elle s'est rendue compte que c'était ça ou quoi, mais j'ai très très mal vécu à ce moment-là. Puis après c'était "bah faut partir". [...] C'était totalement injuste. Et puis non, non, faut...faut, la petite qu'il faut... Ok la petite, pourquoi... C'est culpabilisant quand on dit faut attendre aussi longtemps. Pourquoi avoir attendu aussi longtemps par rapport à ma gamine, par rapport à moi, psychologiquement ? Mais d'un autre côté, on fait déménager un gamin de sa chambre, de ses jouets, de tout ça. C'est pas bon non plus aussi quoi.

Sandy décrit sa situation à l'assistance sociale mais n'a pas le sentiment qu'elle réponde à ses besoins du moment, puisqu'elle lui demande de partir de son logement.

Sandy : J'ai dit plus ou moins en détail ce que je subissais depuis combien de temps. Ce que j'espérais, là on peut dire, espoir, parce que je ne vais pas dire juste « ça ne va pas » mais demander de quoi vous avez besoin. Donc je leur ai expliqué, mais sur le coup, elle n'a pas du tout répondu à l'attente. C'était, c'était vraiment "bah faut partir". Bah non.

Sandy aurait plutôt espéré qu'on puisse l'aider à faire partir son conjoint. Elle estime que les femmes victimes sont dans un état d'épuisement mental et physique qui n'est pas propice à un déménagement. Elle juge injuste qu'on puisse demander à la victime de partir et non à l'agresseur.

Sandy : Sauf que moi, je ne voulais pas partir. J'étais bien dans ma campagne. Je suis bien avec mes animaux sauvages autour, aller faire des photos, puis même la petite. Et puis pas assez de force pour déménager, pour tout organiser. C'est horrible quand on est en violences conjugales, qu'on subit plein de trucs, on est extrêmement fatiguées physiquement, mentalement. Comme on dit, il faut encore plus de courage parce qu'il faut partir maintenant. Non, moi je veux qu'on le fasse partir. C'est ça l'aide qu'on a besoin en fait, quand on subit des violences conjugales. C'est à la plus méchante personne de partir. Sauf que dans la théorie, ça ne va pas comme ça.

Sandy refuse ainsi les propositions d'hébergement en foyer qui lui ont été faites lors de ce premier rendez-vous. Elle ne retient ainsi que les éléments particulièrement négatifs de ce rendez-vous qui lui laisse le sentiment d'être perdue et pas du tout aidée.

Sandy : Le premier rendez-vous comme ça...Non, je me rappelle juste que c'était culpabilisant et qu'on m'a proposé des solutions. Ils m'accompagnaient aussi pour partir, c'était pas juste partez et démerdez vous. C'était il y a des foyers, il y a des....
Enquêtrice : Donc, est ce que là vous diriez que vous, au moment où vous sortez, vous êtes satisfaite ou au contraire déçue, confuse? *Sandy : Perdue. Perdue et pas aidée. Pas aidée du tout.*

Jennifer : se sentir jugée par son assistante sociale et menacée de voir ses enfants placés

Jennifer (42 ans) connaît des violences conjugales (violences psychologiques, physiques, économiques, contrôle coercitif) avec le père de ses enfants. Elle se marie à 18 ans et le couple aura 4 enfants (l'un deux décède à 16 mois). Le couple évolue dans une très grande précarité, sans permis ni véhicule, sans travail et relativement isolé. Son mari est sous curatelle. Jennifer tente de dénoncer les violences qu'elle subit en 2005 ou 2006, mais faute de pouvoir apporter les preuves de la violence physique, elle ne trouve pas le soutien espéré auprès des professionnels. Alors qu'elle parle à son mari de divorce, celui-ci en fait part à l'assistante sociale qui les suit.

Jennifer : On se voyait souvent parce que forcément, je ne sais plus si c'était dans le moment ou avant, je ne sais plus, mais c'est la seule qui était dans le secteur où on habitait, qui s'occupait de nous. [...] J'ai fait la demande [de divorce] puisque je me souviens après il a été se plaindre aux assistantes sociales et on a une assistante sociale qui s'occupait de nous, qui savait un petit peu les choses.

Jennifer a le sentiment que l'assistante sociale a pris le parti de son mari dans ce qu'elle semble considérer comme un conflit de couple. L'assistante sociale demande à chaque membre du couple de pouvoir se remettre en question, propose un suivi psychologique au mari et annonce à Jennifer qu'elle placera les enfants si les relations ne s'apaisent pas.

Jennifer : Il y a des moments de violence. Et [fils aîné] il est petit et on pense qu'on a la force mais on n'a pas la force. Et l'assistante sociale j'avais l'impression qu'elle était plus liée à monsieur, qu'elle avait de la peine pour monsieur. [...] Comme je vous dis, après, elle nous a juste dit « il faut se remettre en question, on va aider monsieur et si ça ne se calme pas - ça, ça m'a marqué - je vous fais placer [le fils aîné] ». Monsieur parlait beaucoup plus avec elle. Je ne sais pas qu'est-ce qu'il y avait comme lien, mais [...] L'assistante sociale, elle me dit que si ça se calme pas, elle me fera placer [le cadet] parce qu'elle voit que monsieur veut faire des efforts. Ils lui ont dit de faire une thérapie.

Jennifer se sent jugée coupable de cette situation, se retrouve isolée et peu soutenue par son entourage : elle se décourage d'engager davantage des procédures de divorce auprès de son avocate.

Jennifer : J'avais l'impression d'être moi la bête noire. Et après on arrête tout ça en fait parce qu'il n'y a pas d'aide, il n'y a pas d'écoute. [...] Ma mère, elle est partie ailleurs. Donc là j'ai personne, pas d'amis, pas de famille, Je suis toute seule en fait, j'ai pas d'aide. [...] Enfin l'autre [l'assistante sociale], elle a vu dans Monsieur un dieu quand moi je voyais un démon, donc j'ai pas compris le délire parce qu'il a su dire peut être des choses que je sais pas et faut se remettre en question tous les deux : alors donc qu'est ce qu'on fait ? On se remet avec lui puis on arrête la procédure de divorce et puis on continue. [...] Enquêtrice: Du coup, vous n'avez pas continué vos démarches ? Vous les avez engagées avec l'avocate à ce moment-là et puis non. Jennifer : Non. Quand y a personne pour vous aider, pour vous écouter. Et puis l'assistante sociale, vous pensez plus qu'elle est pour monsieur que pour vous parce qu'elle arrive quand même à mettre ça sur vous. « Il y a des problèmes quand même ».

Catherine : une aide de l'assistance sociale qui n'aboutit pas faute d'une trop grande proximité avec le mari

Catherine (73 ans) connaît des violences conjugales par son mari (violences psychologiques et économiques). Le couple a 4 enfants : le troisième décède à l'âge de 6 mois. Catherine traverse une dépression à la suite ce décès. Elle explique avoir vécu un mariage « forcé » et une vie de labeur : elle porte seule les tâches de l'exploitation agricole, l'éducation des enfants et les affaires courantes sans jamais percevoir d'argent. Elle est cantonnée à l'espace domestique et subit de la violence verbale de son mari qui est décrit comme un homme rustre et maltraitant. Une fois la majorité et le départ des enfants du domicile conjugal, le décès de ses parents, Catherine sollicite l'assistante sociale de secteur pour chercher à partir du domicile.

Catherine : elle faisait partie du secteur de la commune de [Ville]. [...] Quand j'ai voulu m'en aller de chez moi, mes parents n'étaient plus là. J'ai perdu. j'ai perdu maman, papa et tout. Et j'ai mes sœurs. On était neuf enfants du côté de chez moi et donc je pouvais pas me dire bon où c'est que je vais aller, voilà. Alors je suis restée. Mais vous savez, on faisait... Moi, quand j'ai vu ça, j'ai dit non, je vais rester, mais pour mes enfants. [...]

Enquêtrice : Et l'assistante sociale, quand vous lui avez dit que vous vouliez partir, ça faisait longtemps que vous y pensiez à partir de chez vous ? *Catherine : Ah ben oui, mais. Mais mademoiselle [Nom] n'osait pas, parce que Monsieur faisait faire du travail à cette assistante sociale. Alors.* Enquêtrice: C'est à dire « faisait faire du travail » ? *Catherine : C'est à dire qu'il faisait l'entreprise, alors il faisait...il fauchait ses prés tout ça.*

Catherine interprète le manque d'aide de la part de l'assistante sociale par le fait que cette dernière connaît son mari et le fait travailler chez elle. Elle quittera son mari et le domicile conjugal des années plus tard après un grave problème de santé et grâce à l'accompagnement de plusieurs professionnel.les alertés de sa situation.

Les professionnel.les du soin

Les suivis médicaux

Dans les témoignages des femmes rencontrées, les professionnel.les du soin sont très représenté.es comme offrant la possibilité d'un premier espace qui permet la parole autour des violences subies. Dans ces situations, bien souvent, les femmes ne sont pas encore conscientes d'être victimes de violences. Elles interpellent les soignant.es en premier lieu parce qu'ils sont les premier.es interlocuteur.rices face à un mal être physique ou psychologique ressenti. Ces rendez-vous auprès des médecins traitants, des psychologues et les consultations des gynécologues et des sages-femmes spécifiquement, sont des moments importants pour repérer des violences conjugales (Franquet, 2013).

Claire : être orientée dans le cadre de son suivi de grossesse

Claire (35 ans) se découvre enceinte de son compagnon, alors que le couple n'avait pas de projet parental. Elle porte un stérilet, connaît des saignements et se rend alors à

l'hôpital. Le couple ne partage pas le même désir de grossesse : Claire souhaite garder l'enfant alors que son compagnon ne le désire pas.

Claire : Quels sont les événements ? Bah, je suis tombée enceinte, euh..., il en voulait...pas, euh... en plus [Prénom fille], c'est une grossesse avec un stérilet [...] bah voilà ça a été compliqué de... avec quelqu'un qui en voulait pas au début et moi qui lui dis, bah attends, mais... mais attends, en fait, bah voilà, elle devait pas être là, elle est là, machin.

Claire découvre durant sa grossesse l'infidélité de son compagnon. Elle décrit un changement dans l'attitude de son conjoint à partir du moment où il considère qu'elle lui a manqué de respect en lui reprochant son infidélité : les premières violences psychologiques s'installent.

Claire : Donc en fait, la violence a commencé à partir du moment où... là où j'ai eu besoin d'aide, c'est parce que là quand j'ai appris qu'il me trompait bah là je lui ai dit "t'abuses", et à partir du moment où je lui ai manqué de respect, il a complètement changé de...de... donc euh voilà. [...] ça commençait déjà à être tendu avec le papa de [Prénom fille], cette grossesse, c'est là où ont commencé les violences psychologiques. »

Claire se sent en confiance avec sa sage-femme qui est une amie de sa mère et qui la suit durant sa grossesse. La sage-femme voit qu'elle est « très stressée » et lui propose de l'orienter vers la psychologue de l'hôpital qui lui permettra quelques mois plus tard de mettre des mots sur les violences subies.

Claire : C'est ma sage-femme d'abord... En fait je voyais ma sage-femme, elle voyait que c'était pas...cool, que j'étais très stressée et tout par... tout ça. Et elle m'a dit, mais il y a une psychologue, à l'hôpital [Nom], qui est gratuite, qui est pour les femmes et tu devrais aller la voir. [...] Moi, si la sage-femme, c'était pas une amie de ma mère, et que machin, qu'il n'y avait pas ce côté un peu cocon, c'était pas pareil que ceux que je ne connaissais pas en fait. »

Angélique : être orientée dans le cadre de son suivi de grossesse

Angélique (36 ans) a connu une relation de 3 ans avec un conjoint violent. Elle connaît une première grossesse au tout début de l'histoire conjugale mais le couple décide d'avoir recours à une IVG, jugeant un projet de parentalité trop précoce pour leur relation.

Angélique : En fait, la première fois que je suis tombée enceinte de mon conjoint, j'ai avorté parce que c'était trop tôt pour moi. On était d'accord tous les deux. Mais en fait, c'est arrivé trop vite et du coup, j'ai avorté.

La relation dans le couple, au départ décrite comme fusionnelle, se dégrade. Son conjoint lui reproche d'avoir avorté et reste ambivalent sur les moyens de contraception du couple, comme sur les projets de grossesse. Le couple consulte une psychologue, qui partant à la retraite, les oriente vers une infirmière conjugale.

Angélique : Ça s'est mal passé entre nous suite à ça, parce qu'il n'a pas supporté que j'avorte. Il ne voulait pas, mais il m'a laissé faire. Enfin voilà. Et après en gros, il m'avait dit "tu prends la pilule ou pas, tu fais ce que tu veux, mais on décidera ensemble". C'était pas très clair. Du coup, moi comme je regrettais, j'ai pas forcément repris la pilule et je suis tombée enceinte de [Prénom de l'enfant]. Et là il voulait que j'avorte. Sauf que moi je lui ai dit "bah là non, j'avorterai pas quoi". Et donc ça a été compliqué. Donc on a été voir cette dame [...] J'étais suivie par une infirmière conjugale au CHU. Elle m'a beaucoup aidée. [...] On avait vu une psychologue suite à l'avortement. Au CHU et elle partait à la retraite. Et c'est elle qui nous avait orientés vers cette dame justement.

Angélique connaît des violences psychologiques lorsqu'elle tombe enceinte une seconde fois. Son conjoint l'insulte, la menace de la quitter tout en alternant des moments « magiques » dans la relation.

Angélique : Mais tout le long de la grossesse, ça a été compliqué parce qu'à la fois c'était magique et d'autres fois il me disait qu'il allait me quitter, m'abandonner, pas la reconnaître, que j'accoucherais seule, que quand j'aurais des contractions, il faudrait que je me démerde, que j'appelle les pompiers. Donc un coup ça allait. Deux jours après, je pleurais. Enfin, c'était compliqué émotionnellement.

Angélique évoque sa situation avec son médecin et sa sage-femme. Mais les échanges semblent se limiter à l'angoisse d'avoir à accoucher seule en cas de séparation conjugale.

Angélique : J'en avais parlé à mon médecin et à ma sage-femme aussi. Enquêtrice: Qu'est ce que vous racontez à ce moment-là? Sur quoi vous les interpellez? C'est quoi votre besoin? *Angélique : Par rapport au fait que soit ça se passe très bien, soit il me dit qu'il va me quitter, m'abandonner, pas la reconnaître.* Donc j'avais très peur moi de l'accouchement parce que j'ai la trouille d'une prise de sang. Je déteste tout ça. Donc vous imaginez un accouchement? Donc ouais, j'avais très peur de la douleur physique de l'accouchement lui même et donc de vivre ça seule, ça m'angoissait encore plus. Et en fait, de me préparer à chaque fois aux deux éventualités, soit d'être seule, soit d'être avec lui, c'était ingérable. En fait, j'avais l'impression de construire deux vies en fait.

L'infirmière conjugale semble être la première personne à avoir cherché à requalifier la situation en termes de violences conjugales, en utilisant notamment le violentomètre. Angélique décrit sa difficulté alors à penser sa situation en ces termes.

Enquêtrice: C'est qui la première personne qui vous mentionne ça [le violentomètre] ? *Angélique : Je sais plus. C'est peut être l'infirmière conjugale parce qu'elle m'avait montré ça.* Enquêtrice: C'est l'infirmière conjugale qui vous sort cet outil? Vous avez un échange avec elle sur ça? *Angélique : Oui, par rapport à certains événements que j'ai dû lui raconter. Alors j'ai plus en tête précisément. Mais oui, elle me l'a sorti plusieurs fois ce truc là. Non mais parce que pour moi, la violence c'est peut être con, pardon si je parle comme ça aussi, tant que c'est pas physique comme là par exemple, je culpabilise d'être en arrêt de travail parce que j'ai pas une jambe cassée quoi en fait. Donc en fait moi j'ai du mal, si c'est pas concret, c'est pas visible.*

Soigner les violences

Marion : consulter les urgences après un épisode de violence

Marion (42 ans) a connu une relation conjugale de 2 ans et demi avec son agresseur. Elle s'installe chez cet homme, dans un contexte de sortie d'une union précédente qui aura

duré 5 ans. Marion est attachée à cet homme qui a été présent et aidant au moment de la séparation conjugale précédente, et qui l'a également soutenue durant le décès de son père des suites d'une maladie. Toutefois, les violences physiques s'installent après 2 mois et demi de relation. Travaillant dans un univers professionnel masculin, Marion décrit une « crise de jalousie qui n'a pas de nom » de la part de son conjoint qui s'accompagne de grandes violences ; la gravité des violences est également attachée par Marion à la consommation de cocaïne chez son agresseur. Les violences physiques sont plus graves ce jour-là et Marion doit se rendre au CHU.

« Je travaillais avec des hommes et il me fait une crise de jalousie qui a pas de nom et il est sous cocaïne, parce que c'est un cocaïnomane. [...] Et du coup, il est sous cocaïne et là il me démonte. On va appeler un chat un chat, il me démonte. Donc je me retrouve avec des bleus un peu partout. C'est une crise de... c'est une crise, donc je pars de chez lui. Je vais au CHU.», (Marion, 42 ans)

Marion délivre peu d'éléments sur ce premier passage au CHU : on ne connaît ni la gravité des blessures, ni le contexte d'accueil à l'hôpital. On sait toutefois qu'elle se rendra 48h plus tard en gendarmerie pour y déposer une plainte.

Christine : faire constater les blessures par son médecin traitant mais ne pas être orientée

Christine (56 ans) a connu une longue histoire de violences psychologiques durant sa relation avec le père de ses enfants. Après la naissance de leur dernier fils (17 ans aujourd'hui), les violences psychologiques se sont accentuées et les violences physiques ont débuté (coups, strangulation, menaces de mort, tentative de meurtre avec arme blanche). Isolée et vivant dans la peur des menaces de mort en cas de séparation, Christine n'évoque pas ces violences autour d'elle. En 2018, suite à un épisode de violence où son mari blesse Christine et son fils, Christine décide de consulter son médecin traitant, qui est également le médecin de toute la famille. Le médecin traitant constate les blessures dans ses certificats médicaux mais ne mentionne pas que le mari de Christine en est l'auteur, quand bien même leur fils le mentionne durant la consultation.

Christine : Alors j'ai vu un médecin. J'ai vu mon... le médecin, parce qu'en fait il m'a frappée. Mais il a frappé [Prénom du fils]....[long silence et pleurs] Il lui a cassé une dent. Il lui a écrasé les doigts de pied. La peau des doigts de pieds, il lui a écrasée, écrasée. Le médecin, lui, n'a rien fait quoi. Il a juste constaté. [...] Je lui ai raconté ce qui s'était passé et il a juste noté que j'avais des coups et [prénom du fils] aussi. Il a fait deux certificats médicaux mais il a pas nommé la personne quoi. Et [prénom fils] l'a nommé quoi !

Christine se sent totalement isolée à l'issue de cette consultation. Elle espérait que son médecin allait pouvoir l'aider, lui donner des conseils ou engager des démarches, d'autant qu'elle lui avait également mentionné la tentative de meurtre qui avait eu lieu quelques années auparavant.

Enquêtrice : Quand vous allez voir votre médecin, vous, vous vouliez raconter et puis vous vouliez qu'il réagisse ? Comment? *Christine : Ouais, je voulais qu'il réagisse et puis je voulais qu'il m'accompagne, qu'il trouve des solutions. Parce qu'à ce moment-là, j'avais... J'avais pas vu l'assistante sociale, j'avais eu personne, j'étais toute seule.* Enquêtrice : Vous vouliez de l'aide? *Christine : Ouais, voilà, c'est ça. [...] Enquêtrice : Et il vous a pas prodigué de conseils?* *Christine : Non, rien, rien. Il m'a pris deux consultations, c'est tout quoi.* Enquêtrice : Donc c'était la première fois que vous alliez en parler. *Christine : Hum, hum. J'évoque le fait qu'il y ait quelques années avant, il a tenté de me poignarder.* Enquêtrice : Et pendant la consultation, comment vous vous sentez vous au moment où vous voyez qu'il fait ce certificat? *Christine : J'ai été surprise qu'il n'y ait pas de suite qu'il me Qu'il m'accompagne pas quoi!*

Se sentant totalement perdue à la sortie de cette consultation, Christine en fait part à sa sœur. C'est alors elle qui lui demande d'aller déposer plainte à la gendarmerie.

Enquêtrice : Donc quand vous sortez, vous êtes dans quel état d'esprit? *Christine : Perdue. Totalement. Donc. Donc ma sœur m'a dit bon, on va à la gendarmerie de suite et puis voilà quoi. [...] Elle m'a accompagnée et voilà, j'ai porté plainte pour violence et j'ai raconté tout ce que j'avais vécu pendant toutes les années précédentes. [...] J'avais déposé plainte parce que ma sœur, ma sœur, m'a dit "il faut que tu déposes plainte cette fois ci, là, c'est bon quoi. La première fois, tu ne l'as pas fait, mais il faut le faire".*

Jessica : faire constater les blessures par le médecin traitant avant un dépôt de plainte

Jessica (28 ans) a connu une première union avec un conjoint violent lorsqu'elle avait 18 ans. Son conjoint se montre une première fois violent physiquement, mais Jessica n'a pas engagé de démarche particulière auprès de professionnel.les suite à cet événement. Son entourage proche (ami.es, mère) est néanmoins au courant. Lors d'un second épisode de violence physique, Jessica se tourne en premier vers sa mère, car elle a besoin à ce moment-là de se sentir soutenue et protégée. Sa mère avait déjà connu plus jeune des violences conjugales ; elle conduit Jessica chez son propre médecin traitant pour faire constater les blessures. Le médecin pose une ITT de 15 jours.

Jessica : Il y a que ma mère finalement, qui l'a su. Enquêtrice: Qui l'a su a posteriori ou qui le savait au moment où ça se produisait ? Jessica : Le moment où en fait ça s'est passé. En fait, ça s'est passé qu'une seule fois, non peut-être deux fois oui, deux fois. Et les deux fois, ma mère était au courant. Enfin, je l'appelais direct. Il s'est passé ça.... Enquêtrice : Et quel était votre besoin quand vous appviez votre maman pour lui raconter ? Jessica : C'est ma mère quoi [rire]. Donc je sais pas, j'avais besoin de soutien, je pense de ma mère, de protection. [...] La première fois, j'habitais à [Ville] à cette époque-là et en fait, elle, elle habite à trois minutes d'ici là. Et elle m'a dit "Viens". Et du coup, elle m'a emmenée chez les médecins et tout, enfin pour vraiment, voilà. [...] Je suis passé chez le médecin de ma mère. Du coup, elle a appelé. Il m'a pris en urgence pour lui expliquer un peu. Du coup, moi j'ai encore expliqué. Voilà, j'ai eu une ITT de quinze jours quand même.

Sa mère est présente durant la consultation. Jessica semble mesurer la gravité de ce qu'il lui est arrivé au regard du bilan médical que dresse le médecin, même si aujourd'hui elle présente rétrospectivement ses blessures comme « *bidon* » au regard des violences physiques plus graves qui lui sont arrivées par la suite. Tous les « *dégâts* » physiques n'étaient pas apparus au premier regard de Jessica. Le médecin insiste sur toutes les blessures et ne minimise pas les faits : il rédige un bilan médical de 3 pages et lui conseille fortement de quitter son conjoint.

Jessica : Ma mère était là. Ben j'étais super, super perdue et je me suis dit quand même, c'est pas rien ce qu'on est en train de me dire. Et c'est pas rien en fait, ce qui s'est passé.

[...] Je lui explique ce qui s'est passé. Je montre les marques que j'ai quand même. Et donc il m'a dit : "on va faire un bilan de ce que vous avez". [...] Donc il a regardé tout mon corps, il m'a dit : "ben voilà, ça, ça va pas, ça, il y a ça". Et au final, pour un truc bidon, on va dire, j'ai quand même eu trois pages. [...] On m'a dit qu'il ne fallait pas rester avec la personne déjà, c'était hors de question. Et puis finalement, on fait l'ordonnance. Je me souviens encore des quelques passages qu'il y a dessus. En fait, c'est des choses qu'on ne voit pas forcément, mais il y a quand même des dégâts en fait.

Jessica ressort de cette consultation effondrée, perdue et divisée : d'un côté, elle exprime un soulagement, celui de ne pas être « *folle* », d'avoir pu faire constater les violences. De l'autre, elle exprime de la peur, une peur qu'elle peine à relier à un objet. Cette peur semble liée à la relecture de sa relation, comme à l'inconnu des démarches, notamment celle d'aller déposer une plainte.

Jessica : Quand je suis sortie, je me suis effondrée parce qu'en fait je me suis dit : c'est vraiment pas ce que... qui voudrait vivre ça ? Et ouais, en vrai de vrai je pense qu'en sortant j'avais peur et en même temps non. J'étais soulagée parce qu'au moins je me disais on me prend pas pour une folle. Il s'est bien passé ce qui s'est passé. Et ouais j'étais perdue. [...] En fait, j'ai peur, alors je sais pas de quoi j'ai peur sur le moment, mais j'ai très peur. J'ai très peur de même aller porter plainte. J'ai très peur de tout, en fait, finalement.

A la sortie de la consultation, sa mère lui laisse le choix de déposer ou non une plainte à partir de son bilan médical. Jessica fait le choix d'aller déposer plainte. Le bilan médical lui a permis de mesurer la gravité des faits. Jessica préfère que ces faits soient connus des forces de sécurité au cas où il y aurait d'autres femmes victimes de violences par cet homme, par le passé ou le futur.

Enquêtrice: Ok. Et donc là, vous sortez comment ? Vous prenez la décision d'aller porter plainte ? *Jessica : Bah du coup, je regarde ma mère, je dis "on fait quoi ?". Elle me dit "là c'est soit...c'est soit l'ordonnance tu l'as et au pire des cas, tu vas porter plainte plus tard mais bien sûr, il ne faut pas y aller dans dix ans. Soit tu laisses tomber, dans tous les cas tu auras ça en souvenir en guise de : « j'ai vécu ça ». Enfin, pas un souvenir, mais... . Et puis du coup, je me suis dit : on va porter plainte. [...] Je me suis dit c'est pas rien et*

au final je pense aux prochaines qui pourraient passer après moi... j'ai pensé à ça [rire]. Et donc je me suis dit en soi : est-ce que je suis la première ? On saura pas, mais peut être que je serai pas la dernière. Et donc je pense qu'il faut quand même au moins déposer une plainte, histoire que ce soit écrit quelque part, qu'il ait déjà agi comme ça.

Anne : solliciter son médecin traitant pour les violences mais le « décevoir » par le cycle des violences conjugales

Anne (62 ans) connaît une relation conjugale de 12 ans, dont 7 années de violences. Anne subit un contrôle coercitif, des violences psychologiques et physiques très importantes. Le premier professionnel avec lequel elle évoque les violences subies est son médecin traitant. Son médecin l'encourage à mettre fin à sa relation conjugale mais est décrit comme « *déçu* » lorsqu'Anne se remet ensuite en couple avec son agresseur et lui demande de devenir également le médecin traitant de son conjoint.

Anne : mon médecin traitant était au courant. Enquêtrice: D'accord. De ce que vous viviez à la maison ? Anne : Oui. Enquêtrice: et qu'est ce qu'il avait dit, votre médecin traitant là dessus ? Anne : La première fois que je suis partie, il m'a dit "Chapeau!" Et quand je suis revenue, il a fait la gueule [rires]. Donc voilà. [...] Enquêtrice: Vous auriez aimé qu'il fasse quoi le médecin? Comment il aurait pu vous aider ? Est ce qu'il aurait pu vous aider ? Anne : Je sais pas. Est ce qu'il aurait pu m'aider ? Il m'a secouée hein pourtant. Je l'ai déçu. Mais bon, c'est de ma faute aussi parce que je lui avais demandé de le prendre lui aussi en tant que patient. Et il ne voulait pas. Et je lui ai dit « mais si il n'y a pas d'autres, il n'y a pas d'autres médecins. Prenez le » et c'est de ma faute à moi aussi. Enquêtrice: C'est de votre faute parce qu'il a été le médecin de votre ex-compagnon ? Anne : Ouais. Enquêtrice: Et vous pensez que le fait qu'il était son médecin, ça a joué dans le fait qu'il ne pouvait pas vous aider plus? Anne : Oui

Anne estime ainsi que son médecin a pu l'aider la première fois, mais ne l'a plus aidée par la suite. Le remplaçant de son médecin a toutefois pu par la suite l'orienter vers une psychologue.

Anne : Alors, l'aide. J'en ai eu une première fois, mais pas sur la deuxième fois. Parce que je l'avais déçu. [...] J'ai eu les coordonnées d'un autre psychologue sur [ville] que je dois contacter. Enquêtrice: D'accord. Qui c'est qui vous les a données ses coordonnées ?
Anne: Le médecin remplaçant de mon médecin.

Céline : chercher à médicaliser la souffrance psychologique induite par les violences

Céline (41 ans) subit des violences psychologiques (insultes, menaces de suicide, culpabilisations, menaces d'homicide sur les enfants) et physiques dans sa relation avec le père de ses deux derniers enfants qui présente un trouble d'usage d'alcool. Le couple connaît également une situation difficile du fait que leur dernière fille soit touchée par une maladie qui nécessite de nombreuses hospitalisations. En contexte de confinements liés au COVID, la famille se replie sur elle-même. Céline s'enferme dans la honte de ne pas réussir à se sortir par elle-même de cette situation et n'en parle à personne.

Céline : On vivait en chambre stérile. Elle pouvait s'infecter avec ses propres bactéries. On portait, on vivait avec des masques à la maison. Après, il y a eu le COVID. C'était pire que tout. On était enfermés tous ensemble et ça, ça a dégénéré encore plus. [...] J'avais tellement honte de ne pas me sortir de cette situation là que j'en parlais à personne.

Elle décide d'aller consulter son médecin traitant après que sa mère l'ait interpellée sur la réaction apeurée de la fille de Céline lors d'un apéritif familial en vacances. Céline constate qu'elle n'a pas su protéger suffisamment ses enfants. Elle se dit également chanceuse de pouvoir évoquer tout cela ce jour-là avec le remplaçant de son médecin traitant.

Céline : il y a ma mère qui m'a dit "écoute, il y a ta grande qui ne va pas bien, elle fait des cauchemars". Et quand mon père s'est servi un verre de vin avec mon frère - un repas, un verre de vin - Elle a hurlé, elle lui a dit "Non, soyez pas méchant, ne nous tapez pas" : comme mon ex-compagnon. Et donc du coup, là, ce coup-ci, c'est trop. Je crois que j'avais protégé mes enfants. Mais en fait non, pas du tout. Donc au moins de

septembre, je suis allée voir mon médecin traitant. [...] En plus, j'ai eu de la chance, c'était pas un médecin qui me suivait, c'était un remplaçant.

Céline vient consulter son médecin pour ce qu'elle vit comme un problème de santé mentale. Elle présente son état de détresse, ses pensées suicidaires, ses insomnies et souhaite une médication d'antidépresseurs et de somnifères.

Céline : ça a commencé bien avant 2021 j'ai pris conscience qu'il fallait que ça s'arrête. Moi j'en pouvais plus, j'étais au bout du bout. Je Il fallait que ça s'arrête.[...] J'étais arrivé à un point à la maison. C'était tellement invivable. J'ai cru que c'était que j'étais folle. C'est qu'il fallait absolument que ça s'arrête. Mais vraiment. Et comme j'ai des enfants, je ne voulais pas me suicider. Mais j'y ai forcément fortement pensé. Et je veux surtout pas les laisser à cet homme-là. Du coup, j'ai demandé de l'aide à mon médecin traitant. [...] Enquêtrice : votre médecin traitant au moment où vous y allez donc, vous êtes dans quel état d'esprit ? Céline : Je demande des antidépresseurs ou quelque chose pour dormir, quelque chose pour que ça s'arrête. Je voulais qu'il me dise comment faire parce que je savais plus quoi faire. J'étais démunie, je voulais que ça s'arrête. Enquêtrice : Donc c'est un peu un appel au secours. Vous aviez besoin. Céline : Carrément. Enquêtrice : Vous aviez besoin de médicaments, donc une aide médicale ? Céline: Je croyais que j'étais folle. [...] Et je lui ai dit "j'en peux plus, aidez moi, Je n'arrive plus à croire, je n'arrive plus à vivre. Le tunnel est noir. J'y arrive. Soit je me fous en l'air, soit vous pouvez m'aider. »

Céline se pensait « folle », du fait des symptômes qu'elle éprouvait, mais aussi des insultes et de la violence psychologique de son conjoint.

Céline : il me disait que j'étais folle, que je valais rien, que j'étais une mauvaise mère, que je ne servais à rien, que j'étais moche, que je ne savais pas comment m'habiller. Tout était... Tout était pour me détruire en fait. Tout.. Que j'étais une incapable.

Le remplaçant de son médecin traitant l'écoute très sérieusement, la déculpabilise et l'amène à se concevoir comme victime de violence conjugale. Céline se sent soulagée, soutenue et est orientée vers le 3919.

Céline : Il a pris ma demande au sérieux. Il m'a dit "vous n'avez absolument pas besoin de cachets, c'est pas vous le problème, c'est lui". Et ça, ça fait du bien de l'entendre déjà une première fois. [...] J'étais soulagée parce qu'il avait dit que je n'étais pas folle, que c'était pas moi le problème et qu'il y avait des solutions et qu'il y avait un numéro de téléphone qui pouvait me venir en aide. Et il m'avait dit "de toute façon, s'il y a quoi que ce soit, vous rappelez, je vous reprends en consultation". [...] Je n'étais plus toute seule car accompagnée.

Face à la proposition d'appeler le 3919, Céline peine cependant à se concevoir comme victime de violence conjugale dans un premier temps : elle ne se sent ni victime de violence physique, ni « *esclave* » de son conjoint. Face à sa réaction, son médecin l'invite à remplir un auto-questionnaire en ligne afin d'évaluer la situation de violence. Céline le remplira après sa consultation et « *tombe des nues* » : elle se sent alors plus légitime pour surmonter ses premières hésitations et pour pouvoir appeler le 3919.

Céline : Et même quand il m'a dit "appeler ce numéro-là [le 3919], c'est pour les femmes victimes de violences conjugales", je fais "Ah non non mais moi il ne me tape pas", je fais rien, je ne suis pas du tout esclave. Enquêtrice : Et quand vous lui avez dit ça, il vous a expliqué quelque chose, comment il a réagi le médecin? Céline : Il m'a donné un site internet où je me rappelle plus, mais il m'a dit Regardez, il y avait un questionnaire en ligne. Êtes vous victime de violence? Enquêtrice : Et comment vous vous êtes sentie quand vous avez fait ce questionnaire et que vous avez vu? Céline: Je suis tombée des nues, je suis tombée des nues. J'aurais jamais cru que c'était ça. [...] Enquêtrice : Ce questionnaire que vous avez rempli, c'est avant d'appeler le 39 19. En termes de temporalité ? Céline : Oui. Parce que je me sentais.. pour moi ... (hésitation) c'était pas ma place. Je prenais la place de quelqu'un qui avait besoin d'aide. Enquêtrice : Pas légitime? Céline : Exactement. [...]. Enquêtrice : Et puis il vous a orientée donc vers le 39 19. Donc là, vous remplissez ce questionnaire en ligne, vous avez le mot violence qui apparaît. Céline : Oui, je prends conscience que c'est ça.

Alice : consulter son médecin, une infirmière.

Alice rencontre son conjoint sur une application de rencontre. Il vient s'installer chez elle au bout de trois ou quatre mois.

Alice : je rencontre Monsieur [...] via Tinder et qui vient très rapidement s'installer chez moi, dans mon appartement. [...] Au bout de trois ou quatre mois, peut-être cinq [beaucoup d'hésitation dans la voix].

Des violences psychologiques et un cycle de violences conjugales s'initient alors. Alice commence à avoir des doutes sur la relation et en parle à sa meilleure amie, mais elle ne confirme pas une lecture en termes de violences conjugales.

Alice : J'ai vraiment des doutes sur la relation parce qu'il me parle mal, etc. Donc j'en parle à deux premières personnes. Une copine qui est, je sais, alerte là-dessus [...] Ma meilleure amie, mais pareil, en fait, j'ai pas de soutien. Enfin, je sais pas, elle m'écoute, mais elle, elle dit pas que c'est de la violence. En fait, personne me dit que c'est de la violence conjugale.

Alice connaît également le violentomètre et s'informe sur une plateforme en ligne de lutte contre les VSS. Elle décide alors de mettre fin à la relation une première fois et demande à son conjoint de s'en aller.

Alice : J'ai toujours le violentomètre avec moi depuis des années. J'ai aussi pu contacter la plateforme « En avant toutes » de « Comment on s'aime », donc c'est un tchat gratuit en ligne anonyme. Et là j'ai commencé à partager un peu mes éléments. J'avais commencé à écrire un peu sur lui en off pour savoir la récurrence, qu'est ce qu'il me, qu'est ce qui me choquait, etc ou qu'est ce qui me rendait inconfortable. : "Et s'en est suivi donc une première rupture. Je lui ai demandé : "tu prends tes affaires, tu pars de chez moi",

Le couple se reforme néanmoins et au bout d'un an, il décide d'acheter une maison. Alice décrit un cycle de violence conjugale dans lequel elle espère après chaque épisode de violence hebdomadaire que la relation va s'arranger, tout en alternant des velléités de le quitter. Alice consulte son médecin traitant en mars 2024 pour se mettre en arrêt de travail.

Alice : Sauf qu'il est revenu. On a fini donc au bout de dix, quinze, dix mois, un an [hésitation dans la voix] à acheter une maison ensemble. Il y avait quand même des violences verbales, mais du coup, à chaque fois, je pensais que ça allait s'améliorer puisqu'il me disait le contraire et qu'il y avait cette phase, ce cercle de violences. Et donc du coup souvent ça allait bien, même s'il y avait des pics de violence. Quand il y a eu la maison par contre, c'était genre toutes les semaines et dès le premier mois, je voulais le quitter. J'ai eu à faire, donc en mars 2024 - donc l'année dernière, j'ai eu une semaine d'arrêt maladie.

La consultation avec son médecin est alors l'occasion pour évoquer la relation conjugale, mais celle-ci semble interprétée en termes de « *tension* », de « *conflit* ». Alice regrette que le médecin ne lui ait pas posé davantage de question pour identifier une situation de violence conjugale, tout en se sentant coupable de ne pas avoir su mieux présenter les choses.

Alice : Le médecin a supposé qu'il y avait une tension dans le couple ou un manque de confiance avec le fait que je demande des dépistages et que j'ai super mal au dos. J'étais bloquée du dos et un peu, j'avais le cerveau qui a frisé. Donc à ce moment-là, j'aurais bien aimé que le médecin pose les mots de violence conjugale ou aille creuser, mais il ne l'a pas fait. Donc j'étais toujours dans cette espèce de conflit. Mais où c'est de ma faute peut être et cetera.

Alice commence à manquer de confiance en elle et rate un examen de formation professionnelle. Craignant des retombées sur son travail, elle se confie à son patron. Celui-ci est le premier à poser la situation en termes de violences conjugales : il l'incite à déposer plainte et l'oriente vers une association sur l'hôpital.

Alice : A partir de ce moment-là, j'ai commencé à avoir peur au travail de mon patron qui me formait depuis quatre ans, à qui...il était toujours bienveillant, agréable et pédagogue, qui n'avait jamais dit un mot plus haut que l'autre. Et j'ai commencé à avoir peur de son comportement en me disant qu'il va me pourrir parce que j'avais pas réussi mon année [...]. Et quand j'ai commencé à avoir peur de ça, je me suis dit "il y a clairement un problème". Je lui en ai parlé directement et lui, ça a été mon premier soutien. Il a vraiment posé les mots sur la violence conjugale. Il m'a dit d'aller porter

plainte, enfin il m'a conseillé d'aller porter plainte et m'a donné le contact d'une première association. Donc c'est à l'hôpital de [ville].

Alice échange avec une infirmière par mails qui va l'aider dans ses démarches pour mettre fin à sa relation et engager des démarches auprès de la gendarmerie.

Alice : C'est une infirmière qui s'occupe avec [Nom], alors j'ai pas le nom exact mais elle fait partie d'une association 125 et après c'est cette dame là et elle m'avait du coup. Donc là on est en juin ou juillet et elle m'a dit voilà comment partir, etc. Quelles affaires il fallait que je prenne, mes papiers d'identité, changer tous mes mots de passe, si j'avais un compte bancaire à mon nom, indépendance financière, de bien signaler à la gendarmerie que je partais de mon domicile conjugal, etc.

Elisabeth : solliciter une psychologue pour rester en couple ou partir

Elisabeth (47 ans) s'est mariée alors qu'elle était encore mineure, en classe de première, en 1995. Durant son mariage, elle connaît des violences psychologiques, physiques et économiques et un contrôle coercitif. Son mari l'avait menacée de mort en cas de séparation. Vers 2017, Elisabeth s'interroge sur le fait de quitter son mari. Elle prend un rendez-vous chez une psychologue qu'elle et sa fille ainée avaient déjà consulté au préalable. Elisabeth est divisée entre chercher à sauver son couple ou partir, et vient interroger la psychologue à ce sujet.

Elisabeth : Pour être sûre que je ne me trompe pas, j'ai pris rendez-vous avec une psychologue qui m'avait déjà suivie et qui avait suivi ma fille aînée. [...] Je voulais avoir confirmation. Je voulais savoir. [...] Qu'est-ce que je peux faire ? Qu'est-ce que je peux faire pour sauver mon couple ? Est-ce que c'est possible ou est-ce que je dois prendre la fuite ? [...]

La psychologue lui confirme que sa relation de couple n'est pas normale. A travers les échanges avec la psychologue, Elisabeth lui fait part de ses sentiments ambivalents, ceux de vouloir « *briser ses chaînes* » tout en souhaitant rester avec son mari. La psychologue l'interroge sur la possibilité d'être libre en prison et Elisabeth comprend que sa solution est alors de quitter son mari. Elle le vit plutôt comme la confirmation d'une décision déjà latente :

« au moment où je m'adressais à elle, je savais que je me séparerais de cet homme ». Elisabeth prend alors la décision de divorcer à la suite de ce rendez-vous : *« quand on ouvre les yeux, on ne peut plus les refermer. »* Mais la temporalité de ce divorce n'est pas encore actée pour Elisabeth.

Elisabeth : Je lui en ai parlé et lors de la consultation, elle m'a confortée dans le fait que ce que je vivais n'était pas normal dans mon couple. Enquêtrice : est ce qu'elle dit d'autres choses à ce moment-là ? *Elisabeth : La chose qu'elle dit, c'est parce que je lui ai dit que je lui laisse entendre que maintenant que j'ai compris que ce n'était pas normal, que j'avais la volonté de m'émanciper, de briser mes chaînes, mais que je voulais rester avec lui.* Et c'est là qu'elle m'a questionné. *Elle m'a dit « Mais pensez-vous être libre en prison ? » Et j'ai tout de suite compris enfin...qu'elle me disait que je n'avais pas d'autre choix que de me séparer de cet homme. [...] Et je lui ai indiqué penser que je pouvais... enfin que je pensais pouvoir me libérer tout en restant mariée.* Et elle m'a répondu *« Est ce que vous pensez qu'en étant en prison on peut être libre ? »* Alors de toute façon, au moment où je m'adressais à elle, je savais que je me séparerais de cet homme. Je ne savais pas quand, mais qu'il fallait qu'il y ait du temps qui se passe pour que je décide de le quitter. [...] *Quand on comprend des choses, quand on ouvre les yeux, on ne peut plus les refermer.*

La réalité de sa relation et les violences vécues ne semblent toutefois pas avoir été évoquées à cette étape de son parcours.

Enquêtrice : Quand vous rencontrez la psychologue en libéral, est ce qu'on peut reprendre ça ? C'est un premier rendez-vous pour vous. Vous avez déjà un médecin traitant à cette époque-là mais vous en parlez pas de ce que vous vivez ? *Elisabeth : non, non, non, j'en parle pas. Non, je le cache.*

Elisabeth organisera ensuite son déménagement à l'insu de son mari.

Solène : une psychologue pour retrouver une « harmonie familiale »

Solène (41 ans) connaît une union avec le père de son deuxième enfant entre 2019 et 2024. Elle a une fille aînée d'une première union. Solène apprendra en 2019 par l'ex-compagne de son conjoint que celui-ci a été condamné à un sursis de 5 ans pour violences conjugales. Solène insiste sur les violences verbales et psychologiques que son conjoint adresse à sa fille aînée. La répétition de ces violences finit par la motiver à se séparer de lui pour protéger sa fille.

Solène : Il y avait des propos, des choses qui n'étaient pas.... Je suis partie essentiellement pour défendre ma fille aînée.

Elle précise néanmoins que ses premières démarches d'accompagnement n'étaient pas directement liées au fait de dénoncer des violences intrafamiliales. Solène évoque en premier lieu les démarches d'une thérapie familiale, puis celles liées à une séparation.

Solène : J'ai pas fait la démarche pour être accompagnée directement par rapport à ça [violences]. C'est quand j'ai pris la décision vraiment qu'on se sépare. Vu la situation, je me suis dit : je vais aller voir une assistante sociale et puis des juristes pour tout faire au mieux. En fait, c'était plus le côté juridique qui ... [...] J'ai pris ma décision fin novembre, début décembre, c'était acté dans ma tête. Enquêtrice : On parle de 2024 ? Solène : Ouais, 2024, de me séparer. Ce n'était plus possible.

Le couple connaît des moments de fortes « altercations » et des moments d'« harmonie familiale ». Le couple emménage ensemble en 2022, achète une maison durant la grossesse de Solène. Son conjoint menace Solène de la quitter alors qu'elle est encore enceinte : Solène n'a néanmoins pas peur d'élever l'enfant seule, elle n'a « pas peur de l'aventure ».

Solène : Tout va bien, ça y est, l'harmonie, la famille, enfin on créait vraiment, vraiment cette harmonie familiale. Et en juin, j'étais enceinte encore là, il y a eu une altercation pour cette fameuse tache dans la baignoire qui en plus... c'était pas ma fille, c'était la sienne qui l'avait faite. Mais je défends aussi sa fille. Et là, il est reparti dans des propos qu'il tenait avant qu'on déménage, avant qu'il y ait tout ça. Que de toute façon il peut rien dire à [Prénom fille]. ... Plein de trucs et là, c'était limite "oui bah t'as qu'à vivre toute seule avec le bébé". Dans ma tête se dit "bon ok, voilà, on vient d'arriver, ça fait un

an, il y a un bébé qui doit arriver dans deux mois, Euh.. ". Mais voilà, moi je suis très patiente, mais j'ai pas peur de l'aventure en fait. Donc si je dois partir avec mon bébé encore dans mon ventre, j'y vais en fait. Et ça il l'a compris. Donc après, du coup, il fait vite marche arrière parce qu'il sait que je peux partir à tout moment en fait.

Elle se présente comme indépendante, tant par son caractère que par ses moyens financiers. Ayant peu de prise sur Solène par ses menaces de séparation, son conjoint ne les réitère pas.

Solène : On s'est connus en 2018, j'avais mon appartement, je venais de me mettre à mon compte, Enfin, je quittais un CDI pour me lancer dans une entreprise. Je venais d'acheter mon appartement, j'avais besoin de personne dans ma vie. J'étais très bien.

Solène décrit un contrôle coercitif à son égard, sur ses sorties, ses choix vestimentaires.

Solène : "Pourquoi tu sors le soir avec tes amis ? Pourquoi tu vas manger le midi au resto ?" Pas trop des décolletés... sinon on va me regarder, lui il va être moche à côté.

Elle évoque également des violences verbales, psychologiques et des gestes de menace de violence physique envers sa fille aînée.

Solène : Pour donner un exemple, au mois de mai 2024, avant mes 40 ans, il a pétré un plomb sur ma fille. [...] Pour lui, ma fille, c'était le passé, elle appartenait à mon passé. Il y a toujours eu des efforts de faits, des choses. Sinon on n'aurait pas non plus acheté et eu un bébé. Mais dès qu'il y avait un truc. Et là j'ai dit : il faut qu'on aille voir une psy. [...] Il a failli mettre un coup de poing à ma fille. C'est la première fois que je voyais ça. J'ai jamais vu de geste de violence. On chahutait, on était en vacances. [...] En fait, elle l'a poussé comme ça. Elle a l'habitude avec son père de chahuter et lui en fait en réflexe, hop il a ... Elle, elle a reculé parce qu'elle a l'habitude, elle sait ce Bref, moi j'aime pas ces gestes là.

A la suite du geste de menace de violence physique sur sa fille en mai 2024, Solène décide de suivre une thérapie familiale avec son conjoint pour tenter de faire des « efforts », d'apaiser les « conflits » dans la famille que son conjoint peut entretenir avec la fille de Solène ou ses propres filles issues d'une union précédente. Solène se sentait tenue de chercher à « trouver une harmonie » dans les tensions qui existaient entre les différents membres de la famille recomposée.

Solène : J'essaie quand même de trouver une harmonie, je vais essayer d'être un peu partout pour que les choses aillent bien. Et puis j'ai pas envie de détruire cette famille qui a du potentiel quand même, On peut faire quelque chose. [...] J'ai demandé à voir une psychologue familiale pour que chacun puisse s'exprimer. Donc on a été tous les quatre.

Son conjoint cherche à renverser les rôles auprès de la psychologue lors des présentations au premier rendez-vous. Il se déclare content que Solène ait accepté de prendre cette consultation, cherchant à la présenter comme initialement réfractaire à la thérapie.

Solène : La thérapeute familiale qu'on a vu au mois de mai, qu'on a vu en mai et en juin Et puis voilà. Il lui a même dit à la psychologue "je suis contente qu'elle ait pris rendez-vous, parce que je ne pensais pas qu'elle aurait voulu prendre un rendez-vous", soi-disant je suis fermée à ça, Quand j'étais enceinte, je me suis formée à la psycho pratique, donc je suis très ouverte. Je ne suis pas quelqu'un qui juge tout ça. Enfin il le sait, c'est plutôt lui qui va juger et critiquer. Il critique tout : la maison, les chats....

La famille ressort plutôt satisfaite du premier rendez-vous. Toutefois, lors du deuxième rendez-vous, la psychologue désapprouve les interprétations du conjoint à l'égard de son sentiment que Solène et sa fille aînée forment un couple.

Solène : Et premier rendez-vous, ça s'est très bien passé. [...] Et c'est comme si un peu "l'ennemi, ton ennemi, mon ami", enfin voilà un peu l'expression comme ça. Et du coup, avec ma fille ça allait, je me suis dit : "c'est bon, tout repart". Sauf que quand on a eu le deuxième rendez-vous avec la psychologue, trois semaines après, en fait, il est reparti à dire des choses du passé, comme quoi, on lui laissait pas la place, que moi et ma fille on était un couple. Enfin, il a toujours essayé de me séparer de ma fille aînée en fait. Et là, la psychologue, elle lui a dit "mais monsieur, ça n'existe pas un couple mère-fille. Il y a une complicité, il y a quelque chose, mais ça n'existe pas". Et en fait, là, il s'est énervé. L'entretien a été écourté, donc forcément on n'est pas revenus. Et là je dis "c'est fini en fait".

Désavoué par la psychologue, son conjoint la critique et cherche à la discréditer en retour. Il décide de mettre un terme à la thérapie en proposant de tout effacer et oublier.

Solène : Et dans la voiture, il a dit "bon allez, on efface tout, on oublie tout ce qui s'est passé là, ça allait bien pendant les derniers jours, donc on va rester sur ça". On s'est regardés avec ma fille, on s'est dit "bon...". Voilà. Donc c'était un exemple pour vous montrer un petit peu. Et du coup cette psychologue-là, forcément, il l'a critiquée, c'était une femme et il m'en a d'ailleurs reparlé quand je lui ai dit "on a essayé, on a été voir une psychologue familiale", il m'a dit "oui mais elle, de toute façon ça se voyait, elle était en séparation" alors qu'on ne sait rien de sa vie. Enfin il me l'a démontée en fait. Sauf que ça, ça passait plus, ça ne marchait pas. Et puis je l'avais bien aimé moi, cette dame en plus donc. Mais c'était encore de la discréderiter elle, pour se mettre lui en fait, comme quoi c'était n'importe quoi ce qu'elle avait dit, qu'elle avait pris parti etc.

Les violences verbales et psychologiques se poursuivent néanmoins. En novembre 2024, son conjoint tient des propos « *un peu déplacés* » et insultants sur la sexualité présumée de la fille de Solène, lorsqu'il découvre qu'elle dispose dorénavant d'un moyen de contraception. Ces insultes appuient la décision de séparation pour Solène.

Solène : Et là, en novembre, il a été trop loin dans les propos par rapport à ma fille aînée. Parce qu'en fait il a découvert, il était dans sa chambre et elle a une plaquette de pilule, elle a commencé la pilule et on avait une sage-femme, etc. Enfin, tout est carré et en fait, il a eu des propos un peu déplacés on va dire, à dire que c'était porte ouverte à tout le monde, etc. C'est limite traiter ma fille de.... voilà du mot quatre à lettres qui commence par un P. Et forcément, moi je prends la défense de ma fille. Ça a été pour moi les derniers propos que je pouvais... enfin que je n'acceptais pas, c'était terminé.

Solène ira ensuite consulter une assistante sociale de la PMI en vue d'organiser la séparation. Elle ne souhaitait pas à cette étape de son parcours engager des démarches juridiques à l'encontre de son conjoint qui avait déjà un sursis.

Solène : Quand je l'ai rencontrée pour moi c'était juste qu'elle m'aide pour la, pour la CAF, pour les papiers, pour un logement... Le concret. [...] Donc moi, d'un point de vue juridique, quelque part, je pense que je n'avais pas envie de lui faire revivre quelque chose de juridique [pour son conjoint].

Solène s'effondre en pleurs dès l'amorce du rendez-vous et se surprend d'être prise par ses émotions. Elle ne dévoile pas l'entièreté de sa situation lors de ce premier rendez-vous avec

l'assistante sociale, mais seulement « *deux ou trois trucs* » qu'elle vivait dans son quotidien à cette époque. Les violences ne semblent pas avoir été évoquées, ni désignées.

Solène : Et en fait elle [l'assistante sociale] a à peine fermé la porte du bureau, on a à peine commencé à parler que je me suis mise à pleurer en fait, et je m'attendais pas du tout à pleurer du tout. Et après je lui ai raconté juste deux ou trois trucs que je vivais à l'instant T.

L'assistance sociale sera néanmoins la première à réagir à la situation de Solène lorsque celle-ci lui fait part du sursis de son conjoint pour violences conjugales à l'égard de son ancienne compagne. Solène avait revu cette assistante sociale lors d'un second rendez-vous et la professionnelle prenait également des nouvelles Solène par téléphone. L'assistante sociale est la première à poser des « *points de repère* » sur les violences psychologiques, qui vont aider Solène à prendre conscience de ce qu'elle vit.

Solène : Madame [nom] à la PMI, l'assistante sociale, je l'ai vu deux fois. Elle m'a appelé aussi pour prendre des nouvelles [...] J'ai Madame [Nom], qui m'avait aussi confortée, qui m'avait appelé. [...] Et à partir du moment où je lui ai parlé de son ex conjointe et qu'il avait 5 ans de sursis, en fait elle a tiqué ... elle s'est dit ça fait beaucoup de choses. [...]. Donc, c'est elle qui a fait les points de repère de ce que je lui disais, moi, pour moi, je racontais juste des choses que je vivais, enfin...bateaux et c'est elle qui a tiqué sur ça.

L'assistante sociale de la PMI lui présente les dispositifs de la main courante et de la plainte, puis l'oriente vers Vict'aid. Les assistantes sociales de la PMI et de Vict'Aid vont désigner la situation vécue par Solène en termes de violences psychologiques. Solène semblait déjà avoir échangé avec ses sœurs à propos de violences psychologiques : la désignation professionnelle apporte alors tout son poids pour que Solène adhère à cette nouvelle interprétation de sa situation.

Solène : Madame [Nom] m'avait parlé de plainte, elle avait expliqué la main courante et la plainte. Enquêteur : Est-ce que vous pourriez nous décrire votre état d'esprit quand vous la rencontrez, ce que vous attendiez ? Vos besoins à ce moment-là vis à vis d'elle ? Solène : Je me suis dit "ah ouais, peut être mes soeurs, elles ont raison en fait". Et ça s'est fait comme ça. Enquêteur : Oui ou par rapport à la situation ? Solène : Mais du coup,

les termes de "violences psychologiques" ont été sortis par ces femmes-là : Madame [Assistance sociale de Vict'Aid], madame [Assistante sociale de la PMI] me l'a dit.

Florence : soigner les conséquences psychologiques des violences sans les voir

Florence (41 ans) se marie à 26 ans et le couple a 4 enfants. Florence est mère au foyer et son mari est décrit comme violent et autoritaire. Il la dénigre beaucoup et se met en colère facilement. Florence décrit des scènes de violences physiques récurrentes. La longue histoire des violences subies a affecté la mémoire de Florence : elle peine à se remémorer ses premières démarches d'accompagnement. Florence décrit sa difficulté à comprendre ce qu'elle vit, son état d'épuisement physique et psychologique, sa perception de « *choses anormales* » sans qu'elle ne puisse néanmoins y mettre des mots.

Enquêtrice : Est-ce que vous voulez bien m'expliquer quelles sont les situations qui vous ont amené à faire appel à des professionnels, ou en tout cas à essayer de sortir de la situation de violence dans laquelle vous étiez ? *Florence : Alors en fait, je me rendais pas très bien compte de ce qui m'arrivait. Je sentais bien que j'étais très fatiguée, qu'il y avait des choses anormales dans ma relation avec mon ex-mari, etc. Mais je ne me faisais pas vraiment accompagner. Sauf qu'un jour, ça a été loin. En fait, plusieurs fois et ça a été loin. Et j'ai fait appel à des professionnels. Des assistantes sociales. Enfin, une fois - c'est un peu décousu mon histoire - mais ce dont je me souviens, c'est que j'ai été hospitalisée plusieurs fois.*

Florence mentionne plusieurs séjours en hôpital psychiatrique qui font parfois suite à des crises d'angoisses consécutives aux violences subies. Elle se rappelle que la première hospitalisation a eu lieu après la naissance de ses jumeaux (aînés) mais il lui est difficile d'avoir des souvenirs précis.

Enquêtrice : Vous m'avez raconté que vous aviez eu une première hospitalisation en psychiatrie suite à des crises d'angoisse. *Florence : Au moins deux hospitalisations.*
Enquêtrice : On essaiera de voir si il y a des mots qui ont été posés à ce moment-là par les soignants ou pas..? *Florence : Je me souviens d'absolument rien [...] Alors la*

première je devais avoir que les jumeaux. La deuxième, je me souviens plus. Si la deuxième je devais avoir [prénom enfant].

Florence décrit néanmoins l'inversion de la causalité des violences, la psychologisation et la pathologisation de sa situation. Les troubles mentaux dont souffrent Florence n'étaient pas lus comme la conséquence des violences, mais comme le « *problème* » qu'elle avait à titre personnel.

Florence : J'ai été hospitalisée plusieurs fois. Comme si c'était moi qui avait le problème en fait. Parce que je partais. Je supportais pas ce qui m'arrivait. Je faisais des crises d'angoisse en fait.

Les premières démarches qui amèneront une désignation des violences conjugales n'interviendront qu'après la naissance de son troisième enfant et d'autres épisodes de violences.

Les professionnel.les de l'aide juridique

Marie : venir s'informer de ses droits pour un divorce

Marie (50 ans) se rend une première fois dans un CIDFF en 2016 ou 2017 au moment où elle souhaite divorcer du père de ses enfants. Cette première consultation du centre n'ouvre pas sur une demande d'accompagnement pour les violences subies par Marie. Elle évoque à cette période son sentiment d'être « *complètement paumée* » dans une situation de divorce « *très compliquée* », avec des « *relations très conflictuelles* ».

Marie : Au démarrage en fait, au moment de la séparation, je crois que c'était en 2016 ou 2017, la séparation avec le père de mes enfants. J'étais complètement paumée et j'ai été poser des questions [au CIDFF]. [...]

Marie y cherche avant tout des conseils juridiques sur les droits de garde et de pension alimentaire. A défaut de pouvoir répondre à toutes ses demandes, le CIDFF l'oriente vers une avocate.

Marie : Je savais que je pouvais avoir un conseil juridique, c'est tout. [...] Mes premiers contacts, c'était le CIDFF. [...] Là, à cette époque-là, c'était vraiment qu'on m'éclaire sur

les différents gardes que je pouvais demander, sur la pension alimentaire, sur. C'était une aide par rapport à mes droits en fait. [...] Et j'avais besoin d'avoir une assurance au niveau de mes droits matériels. Là, c'était vraiment matériel. Et avant de m'engager auprès d'un avocat. [...] Et suite à cet échange juridique, simplement, j'ai été reçue par la personne qui s'occupait du juridique. [...] C'était encore une juriste là, mais qui pouvait pas répondre à... Elle m'a orientée vers une avocate en fait.

Marie souhaitait se conformer à une garde alternée qui apparaissait comme le modèle familial idéal pour le bien-être de ses enfants pour les couples parentaux séparés.

Marie : C'est tellement dit qu'il faut qu'il y ait cette garde alternée que dès le départ, quand je me suis séparée, le père avait peur que je demande la garde exclusive et en bonne mère ou en je sais pas quoi c'était. Ben non, je sais, ils ont besoin de leur père donc oui, j'accepterai bien sûr la garde alternée.

Des violences étaient déjà présentes à l'encontre de Marie durant son mariage : mais Marie ne les percevait pas à cette époque, les tenait pour un fonctionnement/dysfonctionnement de son couple de femme mariée. Elle ne les considérait pas comme étant au cœur de sa décision de divorce.

Marie : Il y en a plein des divorces et des séparations. Il n'y a pas forcément de la violence et...je pense que je n'avais pas pris conscience, mais que déjà je savais qu'il y avait des choses qui étaient...dans le fonctionnement, en tout cas de mon couple de femmes mariée, il y avait des choses qui dysfonctionnaient et qui étaient violentes, mais j'en avais pas encore conscience.

La fin de son entretien au CIDFF aborde ses besoins de soutien psychologique. Mais Marie n'a pas souvenir d'avoir été questionnée sur les événements qui avaient pu avoir lieu dans son couple.

Marie : Et à la fin de l'entretien, ça a glissé sur le psychique et le besoin aussi d'être soutenue. [...] Alors j'ai plus trop de souvenirs parce que c'est très loin, mais il me semble pas qu'on soit venue m'interroger sur les événements et la manière dont ça s'était passé ou comment je le vivais. [...] Mais je me souviens pas qu'on soit venue me

questionner sur... mais en même temps, sincèrement, c'était il y a longtemps et je pense qu'il y a des trucs que j'ai oublié en fait.

Elle sera alors suivie par un psychiatre libéral autour de ce qu'elle conçoit comme un travail sur le deuil du couple parental, et non sur les violences subies.

Marie : [...] J'étais envahie en fait. Et je peux être encore envahie par cette séparation. [...] Parce que ça a été un cataclysme en fait, la séparation et le divorce. Et je n'étais pas préparée et... Et mon monde s'effondrait en fait [...] J'étais paumée. [...] Là vraiment psychiquement, j'allais très mal. [...] J'ai été voir un psychiatre libéral au départ. Ça a été un travail sur moi, sur ce que ça me renvoyait, sur ma vision du couple, de l'amour, de tout ça. Enfin, c'était un travail personnel, mais en fait c'était un travail personnel qui ne venait pas pointer qu'il y avait eu des violences et qu'il y avait eu des choses où il fallait que je dise stop.

Après un premier passage au CIDFF pour organiser son divorce, l'accompagnement plus spécifique aux violences ne commencera chez Marie que 7 ou 8 ans plus tard (2024) lorsque sa fille ne souhaite plus retourner vivre chez son père. Marie souhaite protéger sa fille en refusant que son père puisse la voir, mais s'expose au non-respect du droit de garde. Sa fille la motive à enclencher une nouvelle procédure pour modifier le droit de garde. Marie se rend alors à nouveau au CIDFF pour connaître ses droits.

Marie : La raison c'était assez difficile de dire je protège ma fille, mais si je protège ma fille et que je suis hors la loi, jusqu'à quand je vais pouvoir la protéger. [...] Il y a eu une ordonnance posée, un jugement sur la garde de ma fille. J'ai trois enfants mais ma dernière a seize ans et...son papa n'entendait pas sa parole, était menaçant... [...] Quand [Prénom fille] m'a dit : "Je retourne pas chez papa". J'ai tout de suite le réflexe de dire « bon bah là il faut que je fasse une main courante pour me protéger ». Mais en fait, j'ai fait ça parce que vu que j'avais des mails de menaces énormes autour du couple parental, de l'autorité parentale...que j'étais...c'était grave ce que je faisais en fait. [...] Je pense que ma fille m'a donné cette force de dire bon bah là il faut enclencher quelque chose, il faut faire quelque chose.

Ce deuxième passage au CIDFF est vécu comme un « *choc* » pour Marie puisqu'il conduit à une requalification des événements vécus durant son couple marital en termes de violences conjugales.

En fait, ce qui est le choc dans cette histoire et cette rencontre avec le CIDFF. [...] Ma deuxième démarche du mois de mai pour aller au CIDFF. Euh. Quand j'y suis allée c'était pour un conseil juridique, mais suite à l'échange, j'ai pu prendre conscience de ma place, de ma posture et de ce que j'avais subi, chose que je n'avais pas compris au départ... [...] j'ai pris conscience que j'étais... J'avais subi de la violence et j'étais victime de quelque chose.

Le questionnement des professionnel.le.s du CIDFF et l'utilisation du violentomètre amènent Marie à sortir de sa lecture d'un divorce conflictuel, de torts partagés, de la culpabilité et d'une séparation qu'elle subissait, au profit d'une qualification des événements passés en termes de violence conjugale.

Marie : Il y a eu cette fameuse règle, vous voyez, vous la voyez, cette règle des différentes violences, il faut la refaire. D'ailleurs, c'est écrit trop petit, mais elle est, elle est très très bien. [...] Et c'est en lisant enfin je crois que c'était la personne qui était en face de moi qui a dû me lire les questions. Et c'est là où j'ai. En fait. J'ai pris conscience qu'en fait il y avait, il y avait quelque chose de grave qui se passait pour moi et dans mon foyer. Voilà. Donc en fait, il y a eu une prise de conscience que je n'avais pas pris avant. [...] J'ai pu mettre un mot et j'ai dit « Mais en fait, je suis une victime », parce qu'avant j'étais... je n'étais pas, je me considérais pas forcément comme une victime, je subissais un cataclysme dans mon histoire de femme mariée, de séparation, tout ça. Je subissais. [...] La deuxième fois, j'ai pris conscience finalement de... c'est que la situation... c'est que j'ai subi de la violence conjugale et je suis une victime. Et là, il y a eu une prise de conscience assez énorme. Donc il y a eu un autre travail sur moi qui était complètement différent aussi.

Marie peut alors de nouveau se sentir actrice de sa vie et cherche à faire reconnaître ses droits en entrant dans un accompagnement pour femmes victimes de violence conjugale.

Surmonter les freins pour entrer en parcours d'accompagnement

Au moment ou en amont de ces premières rencontres, les femmes sont confrontées à de nombreux freins. Elles peuvent éprouver des difficultés à concevoir ce qu'elles vivent en termes de violences ou à envisager une séparation conjugale. L'analyse a cherché à comprendre comment les normes et les rapports sociaux façonnent :

- les relations conjugales et familiales pouvant conduire à la violence dans le couple.
- les représentations sociales de la violence partagées par les victimes et celles partagées par les agresseurs.
- les modalités (freins et leviers) de la recherche d'une aide en lien avec les violences conjugales.

La difficulté à concevoir les violences

Franchir la porte d'une structure d'accompagnement ou évoquer les violences subies représentent un combat pour toutes les femmes face à un ensemble d'éléments qu'elles ont intégré. La difficulté à concevoir les violences ressort par différents mécanismes et sentiments qui sont parfois accumulés comme l'impression d'être folle et donc responsable de la situation (résultant souvent du gaslighting⁵ mis en place par l'agresseur), ou encore le poids des représentations sociales liées à la famille et au couple qui complique la dénonciation des faits et la possibilité à envisager la fin de la relation avec l'agresseur. Enfin, pour certaines, c'est une grande partie du parcours de vie qui a été marqué par les violences, créant un effet de "normalisation", de banalisation des violences vécues (March, Kay, Dinic and al., 2025; Hailes, Goodman, 2025; Sweet, 2019).

⁵ Cf Glossaire et Bibliographie

Le sentiment d'être "folle"

Certaines femmes évoquent le sentiment de se sentir "folles", d'avoir l'impression d'être le problème, ou de ne plus avoir de capacité de jugement sur ce qu'elles vivent. Elles s'inquiètent de leur état psychique, par résultante de propos récurrents de la part de l'agresseur et du mécanisme d'emprise (Ferrant. 2011)

Marine ou Camille témoignent des propos dénigrants tenus par leur agresseur, comme d'un mécanisme de domination et de justification des violences.

Marine : « Ce qui se faisait déjà avec moi, c'est son seul moyen de défense, c'est de faire croire que toutes les femmes qu'il rencontre, elles sont folles et choisissent pas les bonnes femmes. Donc voilà. »

Camille : « Il m'a tellement mis en tête ; "non mais c'est toi qui es folle, c'est toi qui l'as cherché et que du coup, on en vient à se dire bah en même temps, peut être qu'il n'a pas tort non plus. A un moment donné, c'est comme ça, c'est arrivé et puis on en parle plus". Donc je me dis de toute façon, est ce que je suis réellement une victime ? »

Sabira : « Et c'est comme il vous rend folle. Et après? Après, par exemple, quelque quelque chose qui passe, il sait que lui il est fautif, mais il va tout justifier comme quoi c'est la faute, ça vient de toi ou bien il va te... il va te reprocher pour ta réaction c'est des choses ou c'est très dur à expliquer, les gens quand ils viennent, quand ils ont jamais vécu ça, ils ont... ils ont du mal à comprendre. Et moi je vois, Je vois qu'il y a beaucoup de femmes qui vivent des violences mais qui ne le savent pas. »

D'autres témoignent avec leur mots des conséquences du contrôle coercitif et de l'ambivalence permanente exercés par leur agresseur, qui leur fait perdre leur capacité de jugement.

Olivia : « Et je me dis finalement j'étais pas si folle que ça parce qu'on finit par se dire qu'on est fou, que c'est.... L'emprise psychologique qu'il avait sur moi, je me dis que c'était moi la méchante, c'était lui le gentil. »

Jessica : « Je me suis sentie soulagée parce que du coup il y a eu des preuves, il y a eu enfin voilà, il y avait des écrits, il y avait tout ça et donc je me sentais soulagée de ne pas être folle. C'est un peu bête... »

Céline : « J'étais arrivé à un point à la maison. C'était tellement invivable. J'ai cru que c'était que j'étais folle. C'est qu'il fallait absolument que ça s'arrête. Mais vraiment. Et comme j'ai des enfants, je ne voulais pas me suicider. Mais j'y ai forcément fortement pensé. Et je veux surtout pas les laisser à cet homme-là. »

L'idéal du couple et de la famille

Les représentations sociales que portent certaines femmes sur leur relation amoureuse compliquent le fait de voir, puis de dénoncer les violences. Elles utilisent des termes très forts pour illustrer leur difficulté à faire le deuil d'une certaine image de couple ou de famille. Ces représentations vont souvent de pair avec un espoir de changement et sont nourries par le cycle des violences et les promesses de l'agresseur.

Céline et Angélique évoquent l'inquiétude de perdre l'unité familiale et les espoirs nourris de représenter une famille "normale".

Angélique : « C'est pas du tout comme ça que je voyais les choses. Et justement, il faut que je fasse le deuil de ça et je n'y arrive pas. Donc. Voilà. Parce que pour moi, oui, vie de famille, enfant, ça ne rime pas du tout avec garde alternée, pension alimentaire, jugement... Ce sont des mots que... [...] Enfin, moi tout ce que je voulais, c'était être avec lui et que ça se passe bien. Et même là, c'est ce que je veux encore. En fait, je rêve qu'il réalise ça et qu'il dise "non mais j'ai été trop loin, j'ai un problème, je vais me faire aider" et je rêve de ça. Je me dis c'est pas possible et ça sera jamais possible. J'arrive pas à me le dire en fait, parce qu'en plus il me manque et c'est dur. »

Céline : « Mais comme c'est le père de mes enfants, je ne voulais pas. Je culpabilisais déjà de ne pas avoir un foyer de nouveau normal. On est toujours... on va se marier, avoir des enfants, on vivra heureux. J'ai déjà eu l'échec d'un premier mariage avec ma fille aînée. J'en ai deux autres et c'est encore un échec. On est loin de la famille standard, donc on culpabilise déjà par rapport à ça. »

Certaines évoquent l'idéalisation du conjoint et le caractère unique et intense de leur relation amoureuse.

Séverine : « Donc c'était des... C'était des Red flag bien évidemment, mais. Mais bon, à côté de ça, c'est aussi la personne que j'ai rencontré qui m'a donné le plus d'amour de toute ma vie. C'est. On ne m'a jamais aimé avec excès comme ça. »

Olivia : « Petit à petit, j'ouvre les yeux, je les vois. Je ne les voyais pas avant et c'est quelqu'un que j'idéalisais. Et aujourd'hui, je me rends compte que : waouh! Non mais comment j'ai fait pour ne pas le voir? Comme j'ai dit, c'est les yeux de l'amour et du manque de confiance en soi puisqu'il m'avait totalement mangé le cerveau. »

Linda illustre l'espoir qu'elle nourrit de voir son conjoint changer mais également le fait qu'elle cherche à l'aider car elle le perçoit en souffrance (Badenes-Sastre, Medinilla-Tena, Spencer, Exposito, 2015).

Linda : « Mais moi je me suis dit il va changer, il va s'améliorer. Il nous promettait toujours qu'il allait s'arrêter, que jamais il me taperait dessus, que de toute façon j'étais la femme de sa vie et qu'il allait changer pour moi. Donc j'avais envie d'y croire. [...] Il me reprochait toujours que le fait qu'il buvait, c'est que je ne le comprenais pas qu'il vivait des situations difficiles. Il a vécu des situations difficiles avant. Et qu'il ne pouvait pas s'empêcher de boire par rapport à ça. [...] Parce que lui, il insistait à m'envoyer des messages pour qu'on revienne ensemble, qu'il allait changer, qu'il allait arrêter de boire, qu'il me laisserait voir mes enfants. [...] Au début, je n'osais pas parler et puis en fait, on m'a fait comprendre que c'était pas moi la fautive, que ce n'était pas ma faute. »

Un continuum de violences dans le parcours de vie

Le parcours de vie de certaines femmes rencontrées semble marqué par un continuum de violences : elles ont normalisé les violences et s'y sont habituées. Beaucoup ont déjà subi des violences durant leur enfance, par leur père, et/ou avec d'anciens partenaires, illustrant la continuité des violences tout au long de leur parcours de vie comme frein à la conscientisation des violences subies et à leur gravité. L'exposition à la violence domestique en tant qu'enfant ou à de la maltraitance augmente la possibilité de violence domestique à l'âge adulte (Whitfield, Anda, Dube, Felitto, 2003; Li, Zhao, Yu, 2019).

Enquêtrice: Et vous, au moment où vous viviez ça, vous aviez conscience que c'était pas normal ce qui se passait à la maison ? Que c'était de la violence contre vous ? *Anne* : *J'avais pris une routine.* Enquêtrice: C'était devenu routinier ? *Anne* : *Oui.*

Enquêtrice: vous avez dit tout à l'heure que vous aviez toujours vécu dans la violence *Sarah*: *Oui.* Enquêtrice : c'est-à-dire depuis toute petite ? *Sarah* : *Par rapport à mon père, mon vrai père. Et puis après des conjoints que j'ai eu.* Enquêtrice: Ok. Du coup, il y a eu plusieurs, plusieurs conjoints qui ont été violents ? *Sarah*: *J'en ai eu un qui était vraiment violent, le père de mon fils, qui est décédé. Et puis [prénom Mr] mais paroles [violences verbales] »*

Marion : *Mais je pense que au tout début du fait qu'il frappe, il aurait rencontré quelqu'un d'autre, ça ne serait pas passé comme ça. Je l'ai vécu quand j'étais petite. Mon père était alcoolique, il frappait ma mère. Ma mère avait jamais, jamais trouvé le courage de partir. Elle a attendu qu'il se casse lui-même à 42 ans avec une gamine de 18 ans. Il y a quelque chose.*

La difficulté pour dénoncer les violences

Les femmes, même lorsqu'elles prennent conscience des violences, peuvent avoir des difficultés à les dénoncer. Ces freins peuvent être associés à plusieurs éléments : peur de ne pas être crue, sentiments de honte (associé au stigmate de la “femme battue”) et de culpabilité, peur d'aggraver les violences, rationalisation des violences par les addictions de l'agresseur, etc.

La peur de ne pas être crue

Beaucoup de femmes expriment également la peur de ne pas être crue (notamment par les forces de sécurité mais également par l'entourage), ce qui constitue un des principaux

freins à la dénonciation des violences (Tarzia, Bohren, Cameron et al, 2020; Badenes-Sastre, Medinilla-Tena, Spencer, Exposito, 2015).

Sabira n'a pas confiance dans les forces de sécurité. Elle pense qu'on ne la croira pas et qu'on ne le protégera pas. Cette crainte de parler est entretenue par les discours de son agresseur.

Sabira : « Lui il me disait toujours que “j'ai un copain gendarme” et tout. C'est pour ça que moi j'avais toujours peur de sortir ou bien de parler parce que je me suis dit de toute façon, si au [Pays d'origine de Sabira] il me faisait comprendre, c'est comme au [Pays], il me faisait comprendre que c'est vrai ça, ça marche par copinage parce que au [Pays], c'est vrai, là, quand vous avez un copain flic ou tout, je peux je parler avec les yeux bleus et tout et ils vont rien me faire. Ils vont me dire Madame, c'est vos problèmes de couple, vos... vous gérez ça ensemble. Et il me faisait croire que ça passe pareil. C'est pour ça que j'avais toujours peur de parler ou bien de faire, de faire quelque chose. »

Alice a subi des violences psychologiques. Elle se sent légitime de quitter son agresseur à partir du moment où il la trompe car elle pense que c'est une preuve valable et estime qu'on la croira davantage.

Alice : « En fait, ce qui s'est passé, c'est que, aux yeux de tout le monde, je me suis dit c'est bon, je peux le quitter parce que c'est une preuve valable puisque les violences sont peut être pas entendables, mais tromper pour la plupart des personnes c'est un motif de rupture. Donc voilà. »

Camille n'a parlé des violences à personne par peur de ne pas être crue.

Camille : « J'avais pas envie de ça, j'avais pas envie de prévenir ma famille, je ne savais pas comment leur en parler. Et puis surtout : est-ce qu'on va me croire en fait? »

Linda évoque son entrée en gendarmerie et les craintes associées.

Linda : « J'avais envie de repartir. Oui, j'avais peur qu'on me comprenne pas, peur, qu'on me juge, peur d'être critiquée. »

Christine évoque le besoin permanent de raconter en détail les faits de violence et le fait qu'elle était persuadée que les gens ne la croiraient pas.

Christine : « J'étais tout le temps en permanence en train de me justifier tout le temps, tout le temps, tout le temps... Toujours obligée de tout raconter. Et c'est là qu'elle m'a dit un jour "Mais arrêtez de tout raconter parce qu'on vous croit". Là, je crois que j'ai fondu en larmes. »

La honte

De nombreuses femmes témoignent du sentiment de honte ressenti associé à leur statut de victime, les empêchant de parler, et donc, de dénoncer les violences (Pelladeau, 2025).

Carla évoque la minimisation des violences et le sentiment de honte qu'elle éprouve.

Carla : « Toute ma famille m'a tourné le dos donc j'avais personne à qui parler. Donc j'ai subi, j'ai subi, j'ai subi, j'ai subi et je trouvais ça normal. Je pouvais pas me voir, j'avais honte de moi. Moi je me supportais pas. Mais c'est pas grave, c'est pas grave, je dormais au volant, des fois de fatigue c'est pas grave et je vivais comme ça. Je permettais qu'il me traite de tout ce que vous pouvez imaginer. C'est pas grave ça va passer, C'est pas grave, mes enfants, ils sont bien, tant qu'ils ont tout ce qu'il faut, c'est pas grave et on vit comme ça. Et c'est malheureux parce que notre vie elle passe et on se sent. On se détruit, on se détruit. On devient un objet. On devient un objet. Comment dire ? Je me suis détruite toute seule quand j'y pense bien. Parce que j'ai accepté tout ça. J'ai laissé vivre, j'ai laissé vivre, j'ai laissé passer, j'ai laissé passer. Il a fallu que je perde mon père pour effectivement, je sais pas, avoir un déclic, avoir le courage de me détacher de cette vie où j'ai beaucoup eu de mal à accepter ça. »

Marion explique sa honte et la crainte des retombées concernant ses enfants si elle parle.

Marion : « Donc de là, j'avais été transportée au CHU après audition à la gendarmerie de [ville] et c'est là qu'ils m'ont demandé si je voulais rencontrer quelqu'un de la maison des femmes. Et j'ai dit oui. Et là, le processus a commencé mais pas réellement dans le sens où j'avais peur des retombées des choses concernant les enfants, concernant le fait aussi de parler des violences conjugales, tout simplement., et ce que ça pouvait avoir comme conséquence au niveau famille. Et puis la honte de ne pas vouloir en parler, tout simplement. »

Jennifer témoigne de la honte d'évoquer et d'avoir subi ces violences.

Jennifer : « Quand on arrive, il y a déjà la honte de dire ça, d'avoir vécu ça. Faut que l'autre côté, moi je retrouve les mêmes choses que j'ai vu chez madame P. (conseillère pôle logement). Même mes assistantes sociales, elles sont plus jeunes peut-être que moi, si ça se trouve. Mais c'est important. La première chose qu'on voit, c'est vous. Il faut qu'il y ait quelque chose qui se dégage bien à ce moment-là. Enfin, moi, après c'est comme ça que je fonctionne, sinon je ne pourrais pas parler. »

Séverine exprime ressentir davantage de honte que de peur, et de la difficulté à se concevoir comme victime.

Séverine : « Mais je crois que plus de honte que de peur à ce moment-là, plus de honte que de peur. Et puis parce que je ne sais plus pourquoi il m'avait jeté ce lit dessus, mais exactement quel était l'objet de la dispute. Mais quoi qu'il en soit, il avait certainement raison. Vous voyez ce que je veux dire? Alors je savais que les violences n'étaient pas normales et c'est pour ça que je suis partie, etc. Je suis rentrée à la fin du week-end, je savais mais... (hésitation) je crois que je me sentais pas victime, je n'étais pas victime, j'étais actrice et en plus pratiquement à chaque fois, mais pratiquement à chaque fois qu'il y a eu des violences, je ne suis pas restée sans bouger. Moi aussi je l'ai giflé. Moi aussi, j'ai souvent répondu à ces violences. Je n'ai jamais attaqué, bien sûr, mais j'ai souvent répondu à ces violences. »

Agnès : « Elle m'a dit "mais Agnès., pourquoi tu m'en as pas parlé avant?", et je lui ai dit "tu sais très bien que quand on vit ce genre de choses, en plus tu le connais bien, à partir du moment où c'est contact proche, on a des difficultés à en parler, on a honte. Donc moi, je ne voulais pas faire de mal, enfin je voulais faire de mal à personne". C'est très compliqué. »

Le renversement de la culpabilité

La honte évoquée va de pair avec la culpabilité ressentie par les victimes. Elles expriment de la culpabilité vis-à-vis de leurs enfants et de leur famille, de ne pas réussir à sortir seule des violences, ainsi que de la culpabilité envers leur (ex-)partenaire. Cette

culpabilité résulte de la disqualification mise en place par l'agresseur ainsi que de la déresponsabilisation et la minimisation que l'agresseur porte sur ses propres actes (P. Romito, 2006).

Céline se sent responsable et culpabilise de vivre ces violences et de les infliger à sa famille et à ses enfants puisqu'elle ne parvient pas à en sortir seule.

Céline : « Culpabilité parce que je faisais vivre ça à ma famille, à mes enfants. Parce que comment est-ce que j'ai pu me mettre dans une situation pareille? Comment? Pourquoi je n'y arrive pas à m'en sortir? Et qu'est ce que je vais faire vivre au père de mes enfants? Énormément de culpabilité »

Claire évoque la culpabilité et la difficulté à porter plainte contre son partenaire qu'elle aime : elle exprime l'ambivalence de ces émotions.

Claire : « Après, je me disais qu'il faut que je le fasse mais il y a cette culpabilité de pas vouloir faire ça. Enfin, porter plainte contre quelqu'un, en fait c'est...c'est... surtout contre quelqu'un, quand ya de l'amour, c'est tout un...melting pot, c'est très très compliqué. Parce qu'en fait c'est des traces sur un dossier, sur.. »

Marion : « J'arrive à comprendre que c'est pas normal, mais après c'est des... on va dire c'est sa façon de s'excuser et sa façon de faire culpabiliser qui fait que ça change tout en fait. »

Marine culpabilise à l'idée de dénoncer les violences, qu'elle justifie par le passé difficile de son partenaire : elle espère un changement de comportement de la part de ce dernier.

Marine : « Je pense qu'il a beaucoup souffert et je pense qu'il a été battu, qu'il a été. Ça se sent. C'est pour ça un peu que je suis retourné avec lui, parce qu'il me faisait de la peine aussi et je me disais peut être qu'il va changer et peut être qu'il va arrêter quoi. Mais. »

Les violences perçues comme une conséquence des addictions

Dans plusieurs récits, le partenaire (ou ex-partenaire) des femmes rencontrées avait des conduites addictives. Certaines femmes justifient ainsi les violences subies comme une

conséquence des addictions de leur partenaire, pouvant rationaliser et donner sens à ces violences de cette manière (Badenes-Sastre, Medinilla-Tena, Spencer, Exposito, 2015).

C'est le cas de Cécile, par exemple, qui explique qu'elle associait systématiquement les violences à l'alcoolisme de son conjoint.

Céline : « Parce que moi c'était mon contexte de vie n'est pas facile. J'ai une petite qui est malade et j'ai un conjoint qui a plongé dans l'alcool. On vit une situation de façon très très très mal. Après, il y avait... ça avait déjà commencé avant, j'étais enceinte de la petite. Il me versait sa bière sur la tête alors que je portais notre petit garçon qui avait six mois parce que j'avais pas mis de la musique dans la voiture parce que j'avais mal à la tête. Bref, un rien pouvait être ... Je me suis dit c'est parce qu'il a trop bu. Je mettais toujours ça sur... »

C'est aussi le cas de Sarah qui, à la fois, minimise les prises de drogue et d'alcool de son conjoint, mais indique que c'est la prise de produits qui provoque les violences.

Sarah : « Mais il était pas comme ça quoi. Après [prénom Mr] c'est l'alcool qui le rend comme ça. Après il a perdu ses parents très jeune, sa mère et c'est lui qui l'a retrouvée morte. Donc du coup c'est compliqué pour lui aussi. Donc il a plongé dans l'alcool. Mais quand on connaît une personne, on n'est pas censé savoir qu'il plonge dans l'alcool. Moi quand je me suis mis avec lui, au début, il était que dans l'alcool, il prenait un peu de coke mais il travaillait. Voilà. »

Carole a subi un viol et raconte son état de sidération et le fait qu'elle cherche à trouver du sens aux violences en les justifiant par l'alcoolisation de l'agresseur.

Carole : « Donc j'étais de nouveau, si vous voulez, dans cette situation de, de sidération (pleurs) de me dire mais ce que j'ai vécu, c'est très très grave en fait. Et c'est pas seulement cet homme là, il a pétré un câble et. Et où je me disais mais il avait bu de l'alcool, il Enfin, vous voyez, c'est de trouver une espèce de prétexte en fait non. »

La peur d'aggraver les violences

La peur d'aggraver les violences constitue un autre frein à la dénonciation des violences (Cho, Shamrova, Han, Levchenko, 2020). Les femmes peuvent avoir peur des conséquences sur elles et/ou sur leurs enfants, ainsi que de l'incertitude de l'avenir. Cette inquiétude est bien souvent une conséquence directe des menaces répétées proférées par l'agresseur.

Marion a peur des conséquences pour ses enfants.

Marion : « Et donc je sais que ça va être compliqué et que j'en ai marre, en fait, j'en ai ras le cul. Et je sais pas, je prends contact sur le truc de la plateforme avec un policier, donc je lui explique et il me dit "Donnez moi votre adresse" et je veux pas. Pendant 2 h on tourne en rond, on discute mais je veux pas donner mon adresse, je veux pas donner mon nom, je veux pas tout ça parce que j'ai peur des conséquences pour mes enfants. J'ai peur parce qu'il y a quand même Et à la maison, mes autres fils sont pas là et me dire... ouais voilà, ça va être compliqué et je finis par donner mon adresse. »

Solène se sent suivie et surveillée par son agresseur, renforçant la peur de dénoncer les violences.

Solène : “Mais je me suis dit si ça se trouve, il a mis un traceur sur ma voiture parce que, et c'est pour ça que j'avais peur d'aller à la gendarmerie ou de faire les trucs, toutes mes démarches en fait.”

Florence évoque les craintes des suites de sa plainte et les incertitudes quant à son avenir.

Florence : « Voilà. Et là ils m'ont fortement incitée à porter plainte. Moi, ça me faisait très peur, ça, parce que j'avais peur des représailles en fait. Et puis c'était pas encore, c'était il y a longtemps, donc c'était pas encore très bien fait. Il n'y avait pas encore... Les gendarmes n'avaient pas forcément de formation, etc. [...] C'est un énorme tourbillon. Je me dis mais comment je vais faire? Qu'est-ce qui va se passer? Comment? Comment lui va réagir? Parce que j'avais peur qu'il réagisse. Ou alors est-ce qu'il va aller en prison? Qu'est ce que je vais faire avec les enfants? J'avais plein de craintes, mais je ne sais pas si j'osais parler de toutes ces craintes. Je ne suis pas sûre. ”

Agnès s'inquiète également de la suite des démarches et explique que cela constitue un frein au dépôt de plainte, qui s'ajoute aux pressions subies par l'agresseur.

Agnès : "En fait, on n'est pas au courant de tout ce qui est possible. Donc je pense que c'est pour ça que les personnes aujourd'hui ont des difficultés à aller porter plainte et parce que je pense que c'est le après qui fait peur, c'est pas l'instantané, c'est le après. C'est à partir du moment où on va poser la plainte, qu'est ce qui va se passer? Et c'est là où il y a toutes les craintes qui sont décuplées et c'est vraiment, vraiment très compliqué. [...] Il y a beaucoup de physique, mais il y a beaucoup de psychologique aussi où les femmes ont peur, ont peur, ne savent pas où aller. Et c'est très compliqué en fait d'avoir un manipulateur sur nous. C'est très compliqué."

Aminata a peur de dénoncer les agissements de son agresseur car il est son seul lien avec ses enfants restés au pays. Elle craint également le maraboutage.

Aminata : "Et la plus grande chose, c'est qu'il était le canal par lequel je passais pour pouvoir avoir les informations de mes enfants au pays. Donc ça fait que je dois être au moins attachée à lui et c'est pourquoi j'ai peur que ça ait des répercussions sur mes enfants si jamais j'essaye d'aller plus loin avec les procédures juridiques contre lui."

Surmonter les menaces

De nombreuses femmes vivent dans la peur d'un passage à l'acte de l'agresseur et elles évoquent précisément les menaces qu'elles ont subies. Les femmes témoignent majoritairement de menaces de mort répétées par leur agresseur, en cas de dénonciation des violences, d'interpellation du conjoint ou bien encore en cas de séparation.

Sylvie exprime la peur ressentie à l'idée que son partenaire sache qu'elle a porté plainte, et évoque le risque de se faire tuer.

Sylvie : « J'avais peur, mais pas parce que j'allais à la police, parce que je me sentais en danger. Et encore. Puis j'avais peur aussi un peu qu'il soit au courant que j'ai porté plainte. Ou enfin, je sais pas. C'était assez confus en fait. Ce qu'on veut être protégé, mais on veut pas qu'il soit au courant. C'est un peu. On sait pas ce qu'il va nous faire. Puis lui, il s'en doute que chaque fois qu'il me faisait du mal après il me disait Ah tu vas

aller porter plainte. C'était sa hantise quand même. Ben oui, je vais y aller, je ne vais pas te le dire, mais. Donc oui, j'avais peur j'étais surtout parce que quand on vient de se faire tarter, en fait on est traumatisé. Donc j'ai pas peur de la police, j'ai peur qu'il fasse rien, j'ai peur que l'autre me bute. »

Stéphanie exprime ici les menaces de mort exercées par son agresseur afin qu'elle ne le quitte pas.

Stéphanie : « J'ai peur qu'il vienne parce qu'un jour il m'avait dit, il m'avait dit je te tuerai. Si moi je t'ai pas, personne t'aura j'te tuerai, je tuerai tout le monde et je me bute après. Voilà, c'qu'il m'a dit. »

Elisabeth évoque également les menaces de mort de son agresseur, qui l'ont freinée à porter plainte.

Elisabeth : « Une personne que j'ai rencontré à Ekidom à l'époque. Je lui ai dit je veux bien déposer une main courante, mais je porterai pas plainte parce qu'il avait menacé de me tuer. Il m'avait dit que ça se finirait dans un bain de sang. »

Christine aussi témoigne des menaces de mort de son agresseur, la maintenant dans la peur et l'empêchant ainsi de porter plainte.

Christine : « Et j'ai pas porté plainte. J'ai pas porté plainte parce que mes enfants étaient petits. C'est atteint d'une maladie orpheline, son espérance de vie, on la connaît pas et...et puis voilà. Ils étaient petits, j'étais... Il me menaçait que de toute façon, le jour où je je partirais, ben il me tuerait quoi En fait, on est toutes pareilles, on part pas quoi, On part pas parce qu'il y a les enfants... J'aurais pu aussi parce que ma situation professionnelle, j'étais indépendante de lui. Mais bon, voilà. »

Focus sur le parcours de Sophie

Sophie illustre par sa situation particulière comment certaines femmes font face à un cumul d'éléments qui entravent la possibilité de réagir face aux violences.

La normalisation et la honte.

C'est horrible à dire. Le fait d'accepter... au fond on n'accepte pas vraiment, mais le fait de l'accepter au fur et à mesure du temps, parce qu'on se dit que c'est normal, on pense que tout ça c'est c'est normal, même si au fond c'est pas normal et on normalise un peu la chose. On s'adapte à ce climat-là de violence. C'est horrible ce que je dis, mais c'est vrai et on finit par...voilà, par se taire aussi. Ne plus en parler, avoir honte.

Le sentiment de culpabilité et l'inquiétude de ternir l'image de l'agresseur

J'ai pas tout dit au début, non, j'ai pas dit. J'en ai un peu parlé à mon frère, mais comme je suis pas facile à vivre [rire gêné], genre euh...que j'ai un caractère aussi, que ça peut arriver que ce soit moi. Puis comme je l'ai rencontré dans une...ma famille, ils sont chrétiens et puis je l'ai rencontré dans un dans une église, donc ils avaient une bonne image de lui. C'est quelqu'un de valeur, qui a envie d'avancer, qui a un passé certes tumultueux, mais qui a quand même qui a la foi, etc. Bref, ça veut rien dire. Donc je me suis retrouvée avec ce jugement un peu de "mais S C'est toi qui a un problème. Regarde", Voilà

La volonté de protéger sa fille

"On se dit bon, je vais pas, ça reste en nous, mais je vais pas partir parce que sinon ça va m'arriver ou à ma fille. Donc on reste. Je préfère me prendre moi des coups, que ce soit mon enfant ou vous voyez."

L'idéal du couple et de la famille lorsqu'elle parle du père de sa fille dont elle a subi des violences également

"Avoir un père c'est important, il est ce qu'il est mais on a quand même besoin d'un père".

Les menaces de son agresseur

Et j'étais un peu bête parce que j'ai pas appelé les policiers. J'avais peur. Cette pression de "si t'appelle les flics, je te tue". En fait, nous, les femmes, dans ces situations là, on se dit mais... on y croit en fait, à tout ça. Et ça peut être même vrai parce qu'il y a plein de femmes

qui se font tuer ou quoi, ou qu'est ce, après ou avant dans leur relation. Et je me dis je me disais mais ouais, lui il est sûrement capable d'avoir un geste. Il m'a déjà emmenée par exemple, avant cet épisode là, il m'a déjà emmenée dans la forêt à menacer au couteau si je lui disais pas si je l'avais trompé ou pas. Me menacer avec une arme si je peux dire ça.

Les craintes ressenties par sa famille

“Oui, mon frère et mon père. Par peur de représailles. Eux aussi, ils se sont dit ouais, c'est sérieux quand même. Ils m'ont dit mais écoute Sophie, je ne pense pas que ce soit une bonne idée. Enfin, tu fais ce que tu veux, mais on sait jamais la famille de monsieur, comment elle pourrait réagir etc. Peut être. Attends un peu. Et moi j'ai dit mais en fait je vais pas attendre, je vais porter plainte, je vais pas écouter ... et jusque là... Et après ils m'ont dit ah bah en fait c'est bien Sophie, t'as bien fait, C'était ta décision. Mais vous voyez, en fait c'est toujours est ce qu'il faut faire ou pas? Est-ce que je dois écouter ma famille ou pas? Ou est-ce que je dois suivre ce que je ressens moi? Et j'ai suivi mon ressenti, voilà. et donc j'y suis allée toute seule. La deuxième fois, j'ai porté plainte, ça a mis du temps. C'est dur de parler de tout ça, de se remettre.”

Les conditions d'accueil de la parole des femmes victimes de VSS

Les critères d'un “accueil de qualité” pour les femmes

Lors des entretiens, nous avons demandé aux femmes de nous décrire leur ressentis sur les conditions dans lesquelles elles ont été accueillies la première fois qu'elles ont franchi la porte d'une demande d'accompagnement professionnel.

Plusieurs femmes n'ont pas de souvenir précis de leur premier rendez-vous et donc, par conséquent, des conditions d'accueil. Cela dépend de plusieurs facteurs : soit les femmes n'en font pas un élément marquant de leur parcours, soit elles ont oublié ces conditions du fait de l'ancienneté des faits et/ou de leur état émotionnel au moment de cet accueil ou lors de la remémoration des événements pendant l'entretien. Plusieurs éléments importants, qui amènent les femmes à ressentir de bonnes conditions d'accueil, sont cependant à souligner.

Être accueillie de façon adaptée à son état émotionnel

Agnès, par exemple, témoigne du fait qu'elle se souvient du premier acteur qu'elle a rencontré. Pour autant, elle ne peut pas en dire plus sur les conditions précises de cet accueil. Elle parle d'une abstraction qu'elle met en lien avec les violences subies à cette période et ne peut donner davantage de détails :

Agnès : « Mon cerveau a fait abstraction de beaucoup de choses. Et puis ces derniers temps, c'était beaucoup de rabaissements, beaucoup d'insultes. Tous les jours ! Pour lui, beaucoup de fatigue, pour moi beaucoup de fatigue psychologique »

Carole explique qu'elle a écrit ce qu'elle voulait exprimer face au policier pour rendre son récit "compréhensible" :

Carole : « Et voilà. Ah oui, j'ai écrit. Comme j'avais cette crainte, parce que je suis hypersensible de ne pas pouvoir m'exprimer facilement et que de façon compréhensible, j'ai écrit. Voilà, j'ai écrit ce que j'avais vécu, ressenti sur un A4 et je l'ai lu d'abord dans un premier temps et après j'ai pu répondre aux questions du policier ».

Bénéficier de discréction

La qualité de l'accueil est également liée à la difficulté de devoir parler devant tout le monde, mais aussi à la difficulté de devoir expliquer le motif de sa venue, ou encore à la peur ressentie avant même de franchir les portes d'une structure. Sylvie, Camille et Carole évoquent leurs attentes de discréction lorsqu'elles ont été accueillies dans les services de gendarmerie et de police.

Sylvie va d'abord expliquer qu'elle a toujours eu affaire à des hommes. Elle indique ne pas avoir de mauvais souvenirs de ces différents dépôts de plainte. Néanmoins, elle évoque un sentiment de gêne à devoir parler devant tout le monde, qu'elle a ressenti dans le cadre de ses activités bénévoles d'aide aux victimes.

Sylvie : « Oui, oui, il faut parler devant tout le monde, c'est sûr. À l'accueil. C'est gênant. Je me souviens que là, pour le coup, je m'en souviens. Je trouve ça gênant, et même en aparté déjà de dire ce qu'on vient faire, c'est déjà gênant. Mais en plus, oui, on a l'impression de devoir parler tout bas. Et eux : "Quoiiii" ? Ben oui, c'est gênant, c'est clair ».

Camille témoigne de la peur qui est la sienne d'aller en commissariat. Elle craint que « *ça se cache* ». Elle ne veut pas non plus aller à l'hôpital pour ne pas être « *étiquetée* ».

Carole a été accueillie par un système de macaron qui lui a évité d'avoir à préciser la raison de sa venue au commissariat et a bénéficié d'un accueil très prévenant.

Carole : « Voilà, une personne à l'accueil qui m'a demandé pourquoi je venais. Et puis vous savez, maintenant, il y a les macarons. Donc j'ai dit j'ai rendez vous avec un officier de police, je ne connais pas son nom. Et puis il y avait mon nom, donc elle l'a appelé. Voilà, ça s'est passé comme ça. Donc j'ai trouvé que c'était très bien le macaron parce qu'il y avait des gens derrière. J'avais pas forcément envie de dire. Enquêtrice : D'accord. Et donc vous avez été accompagnée dans un bureau, où vous étiez isolée, où vous étiez... Carole : Oui, j'étais...on était seul, le monsieur et moi. Voilà. Il m'a demandé si je voulais la présence d'une collègue ou de la psychologue judiciaire. J'ai dit non, j'étais...moi. je n'avais pas d'a priori en fait, sur le comportement. Et si je l'avais trouvé inapproprié, je l'aurais dit. »

Obtenir les réponses et l'aide attendues

Plusieurs femmes témoignent du fait qu'elles évaluent les conditions d'accueil à la lumière des réponses qui leur sont apportées. Dans ces cas-là, les femmes viennent avec des demandes très précises (d'ordre juridique ou administratif). Elles peuvent se sentir aidées et écoutées mais aussi, recevoir de l'aide sans se sentir comprises, ou avoir l'impression de ne

pas recevoir l'aide attendue, ce qui crée souvent une rupture dans l'accompagnement par la suite.

Sarah explique que la structure d'accompagnement l'a aidée dans ses démarches, ce qui explique en partie son jugement positif sur l'accueil :

« Enquêtrice: Comment ça se passe ce premier rendez vous ? *Sarah : Bien, oui, très bien. Oui. Elle m'a demandé ce qui se passait, tout ça. Donc j'ai expliqué ma situation et puis après on a discuté, on a fait des démarches et puis après on a repris plein de rendez-vous et puis et puis voilà* ».

Sandy va rencontrer une travailleuse sociale pour être aidée à faire partir son conjoint du domicile. Elle se décrit comme “*en survie*”. Son interlocutrice va lui proposer de quitter le domicile, ce qu'elle refuse. De plus, la professionnelle va demander à Sandy pourquoi elle est restée autant de temps dans cette situation, ce que Sandy va percevoir comme des propos culpabilisants. Elle se décrit alors comme “*perdue et pas aidée. Pas aidée du tout*” et dit de cet entretien : “*Mais ouais le premier, le premier rendez vous comme ça...Non, je me rappelle juste que c'était culpabilisant et qu'on m'a proposé des solutions. Ils m'accompagnaient aussi pour partir, c'était pas juste partez et démerdez vous.* ”

Se sentir considérée et écoutée

La qualité de l'accueil est aussi liée, pour certaines femmes, au fait de se sentir ou non considérée dans le cadre de ce premier accueil. Parfois, cet espace d'écoute intervient au moment opportun dans leur parcours, ce qui marque une empreinte particulière dans la rencontre avec ces professionnel.les. Souvent, c'est également le fait d'être entendue, déculpabilisée ou que les violences soient nommées qui imprime le souvenir particulier de ce moment.

Sophie s'adresse aux surveillants pénitentiaires après une altercation au parloir avec son ex-conjoint incarcéré. Elle n'a jusqu'alors jamais évoqué les violences avec des professionnel.les.

Enquêtrice: Et est ce que vous vous souvenez de comment vous vous êtes sentie au moment où vous leur avez raconté ? *Sophie : Bah un peu protégée quand même, ils ont pu... ils se sont mis derrière la porte. Ils ont bien écouté ma demande quand j'ai dit "Vous pouvez rester à côté, s'il vous plaît. Parce qu'en ce moment, il est un peu agressif et je voudrais pas " Ils savaient pas. Ils connaissaient pas ma situation et ils ont bien écouté. Ils ont essayé d'écouter ce qu'il me disait et ils ont bien entendu les menaces aussi. Donc en sortant, ils m'ont dit "Ah ouais, Effectivement, mon dieu, vous devez pas rester comme ça, il faut faire quelque chose. Nous on va faire..." . Ils m'ont dit "on va faire le nécessaire pour qu'ils puissent plus rentrer en contact avec vous". »*

Camille se rend au commissariat en 2014 après avoir subi des violences de son conjoint. Elle est reçue par un policier qui l'a particulièrement marquée par son écoute et dont elle se souvient encore des années après.

Enquêtrice: Vous passez la porte de ce commissariat et qui vous reçoit ? *Camille : À l'accueil, j'ai quelqu'un qui vient me voir, qui me fait patienter. Il est parti au commissariat central. Il m'avait laissé sa carte mais j'ai jamais retrouvé la carte. J'ai jamais retrouvé le monsieur.* Enquêtrice: Vous avez essayé de le retrouver ? *Camille : J'aurais voulu le retrouver. »*

Jessica explique s'être sentie considérée par le médecin lorsqu'elle rapporte les faits de violence. Elle précise être rassurée qu'on ne « *la prenne pas pour une folle* ». Elle va mettre en parallèle ce premier accueil avec le fait de parfois s'être sentie « *jugée par les questions* » d'autres interlocuteurs dans le reste de son parcours.

Séverine est reçue par trois gendarmes dans un bureau qu'elle perçoit comme « *très intime* ». Elle « *leur explique tout* » et se sent écoutée.

Séverine : « Deux jours après. Deux jours après, je sonne et je me souviens de quelque chose de très intimiste, c'est-à-dire qu'il m'emmène dans un bureau où je crois qu'ils sont trois gendarmes et j'ai ce souvenir de quelque chose de très intime. C'est-à-dire qu'on est quatre dans ce bureau où je leur parle, je leur explique tout ça et ils sont tous les trois très à mon écoute ».

Être accueillie rapidement

La rapidité de la réponse apportée par l’interlocuteur semble jouer également un rôle déterminant dans l’appréciation des conditions d’accueil. Dans les situations ci-dessous, la situation de violences est repérée et l’urgence de la demande est prise en compte par les forces de sécurité.

Carole : « Et j'ai été très bien accueillie sur le tchat, on m'a dit "Un policier va prendre contact avec vous pour que vous alliez au commissariat ». Donc c'était le samedi. Le policier m'a appelée le dimanche matin pour me donner un rendez-vous le lundi matin au commissariat de [Ville]. »

Olivia : « Donc le dimanche matin, j'ai appelé à l'ouverture, j'ai appelé la gendarmerie en lui expliquant que monsieur ne rentrait plus et que.... Déjà je voulais savoir si je pouvais faire un abandon de domicile conjugal, plus je voulais me couvrir pour la voiture, je voulais pas que ça me retombe dessus en fait. Et je pense que ce gendarme, même si je connais les rouages, de suite, il m'a dit "attendez au cas où que ça coupe, je vais prendre vos coordonnées". Donc il a pris mes coordonnées et puis il m'a dit "vous savez quoi? Passez cet après-midi ».

L’importance de la « dénormalisation » des violences

Le rôle des professionnel.les qui accueillent apparaît significatif lors des premières rencontres, notamment lorsque celles-ci contribuent à une “dénormalisation des violences” ou à la qualification des faits de violence. De plus, certain.es professionnel.les vont également orienter les femmes reçues vers d’autres acteur.es et ainsi marquer le commencement d’un parcours d’accompagnement vers la sortie des violences.

Qualification sans orientation

Florence indique qu’elle remercie le prêtre auquel elle se confie et qui a joué un rôle déterminant dans sa prise de conscience :

Florence : « Mais comme j'avais entendu le prêtre me dire "Madame, il faut partir". J'ai entendu le prêtre, juste avant cet appel. Et ça a fait une connexion et j'ai accepté d'être mise à l'abri parce qu'il y avait les deux. Mais je remercie ce prêtre parce que vraiment, c'est un des premiers à m'avoir dit "Madame, c'est grave et il faut vous mettre à l'abri ».

Jessica raconte son effondrement après s'être sentie considérée et crue par le médecin traitant.

Jessica : « Oui, c'est ça! Quand je suis sortie, je me suis effondrée parce qu'en fait je me suis dit : c'est vraiment pas ce que... qui voudrait vivre ça ? Et ouais, en vrai de vrai je pense qu'en sortant j'avais peur et en même temps non. J'étais soulagée parce qu'au moins je me disais on me prend pas pour une folle. Il s'est bien passé ce qui s'est passé. Et ouais j'étais perdue. »

Qualification avec orientation

Céline raconte son soulagement quand son médecin traitant lui propose des solutions en l'orientant vers le 3919 et en l'incitant à remplir un questionnaire en ligne (violentomètre) pour continuer son processus de prise de conscience.

Céline : “Oui. J'étais soulagée parce qu'il avait dit que je n'étais pas folle, que c'était pas moi le problème et qu'il y avait des solutions et qu'il y avait un numéro de téléphone qui pouvait me venir en aide. Et il m'avait dit "de toute façon, s'il y a quoi que ce soit, vous rappelez, je vous reprends en consultation".

Camille explique que le policier qui la reçoit lui permet de se sentir entendue et lui laisse la possibilité de le recontacter (il lui laisse sa carte) et lui dit : *"Madame, vous voyez les événements, n'attendez pas". Enfin, il avait été vraiment très à l'écoute. C'est pas pour autant que je me suis bougée, mais il avait été vraiment bien. J'avais été écoutée et entendue."*

Qualification avec incitation au dépôt de plainte

Séverine relate son sentiment de considération lorsque le gendarme qui intervient chez elle ne minimise pas les faits, évoque le risque de féminicide et l'incite à déposer plainte.

Séverine : « Et donc, quand il m'a dit ça. J'étais sous le choc et en même temps. Je sais pas comment l'exprimer, mais c'est là que je me suis senti à ma place. Peut être que je me suis sentie considérée, tout simplement en fait. Voilà, je crois que j'ai eu ça. C'est le mot, c'est considération, je crois. »

Olivia se sent prise en charge lorsque le gendarme qui la reçoit lui permet de mettre des mots sur les violences subies et met en oeuvre tout de suite une procédure de rendez-vous pour le dépôt de plainte et l'audition des enfants du couple : “*Aussi, j'ai vraiment eu l'impression d'être prise en charge*”

Carole évoque sa prise de conscience face à la qualification pénale posée par le policier qui la reçoit et qui lui indique que des poursuites vont automatiquement être engagées contre son agresseur.

Carole : “Donc je lui ai dit je voulais déposer une main courante et celle là il m'a dit Madame, il s'agit de viol, c'est un crime. Nous avons l'obligation d'en informer le procureur. Et là, c'est devenu comme une espèce de chape de plomb.”

Les orientations vers les autres dispositifs

Dans plusieurs entretiens réalisés, les femmes n'ont pas bénéficié d'une orientation à l'issue de leur première rencontre avec des professionnel.les. Nous devons nuancer cette observation avec les éléments évoqués précédemment, à savoir : le fait que les femmes ne mentionnent pas forcément les violences ou n'en ont pas conscience lors de la première rencontre ; les peurs qu'elles éprouvent pour s'exprimer sur le sujet ; ou encore la difficulté à envisager la fin de la relation conjugale avec l'agresseur.

De plus, les femmes ne se souviennent pas toujours si on les a orientées à l'issue de leur premier contact avec un.e professionnel.le parce que les faits sont lointains ou parce qu'elles ont des souvenirs flous de ces moments de rencontre qui présentent une forte charge émotionnelle.

Lorsque les professionnel.les rencontré.es orientent les femmes à l'issue de ce premier entretien, on retrouve trois principaux types d'orientation :

- une orientation vers des soins,
- une orientation vers un accompagnement social,
- une orientation vers des démarches judiciaires.

On retrouve à plusieurs reprises des orientations vers des professionnel.les du soin psychique pour permettre une élaboration autour des violences ou tout simplement parce que les femmes expriment un besoin de soutien psychologique.

Elles peuvent également être orientées vers des structures d'accompagnement social pour répondre aux besoins (financiers, juridiques ou d'hébergement) et faire valoir leurs droits.

Enfin, elles sont parfois orientées à l'issue de cette première rencontre vers des professionnel.les liés à l'engagement de démarches judiciaires. Elles peuvent par exemple être orientées vers l'UMJ à la suite ou en prévision d'un dépôt de plainte ou vers un avocat pour engager des démarches (séparation, garde des enfants, accompagnement dans le cadre du dépôt de plainte).

Les premiers contacts varient, selon les parcours de vie des femmes interrogées, leurs histoires familiales et conjugales, leurs situations socioprofessionnelles, l'appui de leur entourage ou la gravité perçue des violences.

Ces premiers contacts témoignent de l'ensemble des freins et leviers auxquels les femmes sont exposées pour se séparer et/ou dénoncer un conjoint violent (Lelaurain, Graziani & Lo Monaco, 2017) :

- la nature des violences et la perception de leur gravité,
- les liens sentimentaux,
- les processus de déculpabilisation de l'agresseur et de culpabilisation des femmes victimes,
- les souffrances psychologiques induites par les violences,
- les normes et valeurs genrées qui structurent la conjugalité,
- les peurs (d'être stigmatisée, de perdre la garde de ses enfants, de ne pas les protéger, d'aggraver les violences, de subir un féminicide),
- les contraintes matérielles et les barrières institutionnelles (ne pas être écoutée et crue, être jugée et blâmée, méconnaître les dispositifs).

La qualité de ces premiers contacts est importante car elle pèse dans la suite des parcours de vie et d'accompagnement. Dès lors que s'y jouent le repérage d'une situation de violences et l'apport d'une aide appropriée fournie par des professionnel.les, cela dessine la possibilité d'une protection, d'une conscientisation, voire, d'une sortie des violences pour les femmes qui sont en attente de cette aide.

2. Faire lien dans les parcours d'accompagnement

Un parcours éprouvant pour les femmes

Les parcours d'accompagnement décrits par les femmes rencontrées apparaissent comme globalement éprouvants. Les sentiments de solitude et d'isolement se mêlent parfois à des difficultés à comprendre les procédures, le maillage entre les différent.es acteur.rices, la méconnaissance des acteur.trices et des démarches qu'elles peuvent solliciter. Les délais des procédures judiciaires sont également soulignés comme impactant leur quotidien, leur sentiment de sécurité, leurs projets.

Les femmes ayant témoigné évoquent également les difficultés qu'elles ont rencontrées dans le lien aux différent.es professionnel.les, mettant en exergue la nécessité de formation des professionnel.les qui les accueillent, l'importance des mots utilisés, l'attention donnée à leurs sensibilités, leurs craintes, leurs paroles afin de minimiser les éventuels effets de revictimisation⁶ et/ou de culpabilisation des femmes.

Le maillage entre les différent.es acteur.trices des parcours se doit également d'être optimal pour éviter l'incidence de la répétition traumatique des faits subis lors de chaque rencontre.

Les femmes enquêtées soulignent dans leurs récits l'importance d'être informées et suivies tout au long de leur parcours judiciaire. De même, elles soulignent l'importance de pouvoir bénéficier d'une personne "référente" qui les conseille, les oriente, les rassure, y compris après une sortie des violences afin de contribuer à la restauration d'un sentiment de sécurité, à la reconstruction sociale et psychique et à la possibilité d'aller de l'avant.

⁶ Selon Ortega-Pacheco et Le Barbenchon (2024), la revictimisation institutionnelle, également appelée victimisation secondaire, correspond aux violences subies par les victimes non seulement de la part des professionnels, mais aussi du système juridique et pénal, en raison de la manière dont elles sont traitées lors du dépôt de plainte, au cours de la procédure judiciaire et même après le prononcé du jugement.

Le sentiment de solitude et les situations d'isolement

Se sentir seule et perdue face aux démarches

Certaines femmes témoignent d'un sentiment de solitude et d'isolement lorsqu'elles doivent faire face à un ensemble de démarches (juridiques, sociales, de soin), sans être toujours accompagnées face à celles-ci. Cet aspect est parfois lié à la déception de ne pas avoir pu ou su trouver un.e interlocuteur.trice privilégié.e et adapté.e dès le franchissement de la première porte.

C'est le cas de Stéphanie, qui évoque la multitude de démarches qu'elle a dû réaliser seule et la solitude qu'elle a ressenti durant son parcours.

Stéphanie : "Ils ont téléphoné machin, mais c'est toute seule après que j'ai demandé même des dommages et intérêts et tout ça, c'est toute seule que j'ai appris ça parce qu'on ne m'a pas dit vous pouvez demander... personne, il y avait personne. Là, j'étais toute seule, il y avait personne. Zéro. Donc je savais pas. [...] Parce qu'en fait il y a personne."

De son coté, Sandy se dit déçue de son parcours institutionnel. Elle évoque notamment les difficultés liées à l'absence d'accompagnement, ce qui a particulièrement rallongé les délais des procédures et empêché une sortie plus rapide des violences (pour elle et pour sa fille).

Sandy : « si ça avait été bien fait, ça aurait été plus rapide. Moi toute seule, en faisant mes petits, mes petits trajets, mes petites recherches, ça a duré peut-être deux ou trois ans minimum. En étant accompagnée, ça aurait peut être duré que quelques mois, ça aurait été plus rapide, j'aurais pas perdu autant de poids, ma fille aurait peut être pas vu autant de violence ou ce genre de choses là aussi. »

À la multiplication des démarches à effectuer s'ajoute parfois la multiplication des interlocuteurs et des interlocutrices qui ne fait que renforcer le sentiment d'isolement. Les femmes se décrivent alors comme « *perdues* ».

Sandy aura deux rendez-vous avec des assistantes sociales. Elle explique que le premier rendez-vous était très culpabilisant et que, lors du deuxième, elle ne rencontre pas la même personne.

Sandy : “Je me sentais perdue. Et par aidée. Pas aidée du tout. D'ailleurs, je pense que le deuxième rendez-vous, c'était pas la même assistante sociale. Je crois que ce n'était pas la même personne.”

Bien que soutenue et accompagnée par sa cousine et sa mère, Sarah s'est sentie perdue dans son parcours.

Sarah : “Ouais j'étais perdue. Ouais. Après, j'ai réussi à me repérer, mais j'ai été perdue au bout d'un moment.”

Camille est assez ambivalente sur son parcours d'accompagnement. D'un côté, elle s'en dit satisfaite, en expliquant que le parcours était clair, avec la présence de professionnel.les regroupé.es. D'un autre côté, elle se dit perdue face à la multitude des possibilités d'accompagnement.

Camille : « On nous conseille plein de choses, ça fait beaucoup d'un coup. Faut que j'appelle là, faut que je prenne rendez-vous [...] j'ai l'impression qu'on se sent vite débordée ».

Les difficultés à vivre les moments d'attente

Le sentiment de solitude est particulièrement marqué par la longueur perçue des procédures et ce, notamment après le franchissement de la première porte. Il est ressenti également lorsque les femmes ne sont pas orientées vers des associations ou d'autres interlocuteurs après leur dépôt de plainte.

À ce sujet, Anne se dit “complètement paumée” dans son parcours : “je n'ai pas eu de nouvelles de mon avocate pendant six mois”. Les périodes de vide où aucune avancée n'a lieu dans son suivi sont particulièrement difficiles pour elle. Elle explique que ces périodes sont très longues, et que beaucoup de choses se passent dans sa tête, soulignant ainsi l'incompréhension et la solitude ressenties : “Il y a eu des trous. Il y a eu beaucoup de trous, beaucoup d'espace et d'incompréhension”.

Jessica quant à elle va bénéficier d'un téléphone grave danger après son dépôt de plainte mais ressent beaucoup de solitude liée à ses incertitudes et à l'attente concernant les démarches.

Jessica : « J'étais surtout dans l'attente, je me sentais vachement seule. Parce que malgré que du coup j'ai pu porter plainte, qu'on m'avait écoutée et tout pour moi, j'ai l'impression de toujours devoir rajouter d'autres choses à son dossier, à son casier, à son. Pour moi, en fait, j'étais pas sûre d'avoir tout dit, d'avoir tout dit vraiment dans les détails et du coup j'avais peur en fait de m'être loupée. Mais finalement, j'ai bien tout dit. »

Sandy, elle, exprime sa solitude après avoir appelé un numéro d'urgence (première étape dans son parcours de prise en charge). L'attente entre l'appel et son rendez-vous chez un.e psychologue accentue ce sentiment.

Sandy : « J'étais seule. Perdue aussi parce que bah je parlais à personne d'autre, à part au téléphone. Voilà. Donc je ne savais pas ce qui allait m'attendre. Je savais pas à quelle sauce j'allais être mangée, mais ça s'est plutôt bien passé finalement. En tout cas, voilà, j'étais dans le flou entre le moment où j'ai téléphoné et le moment où j'ai eu mon rendez vous psychologue ».

L'exemple de Linda est également parlant : elle évoque son sentiment de solitude et d'insécurité entre son premier passage en gendarmerie et le rendez-vous qui va lui permettre de déposer plainte. Sur cette période, son agresseur continue à la harceler.

Linda : "Je pense que ça m'aurait soulagé s'il m'avait dit "oui, madame, on prend votre dépôt de plainte de suite". Enquêtrice: C'est le délai? Linda : Oui, le délai était trop long pour moi, c'était vraiment.... Puis entre-temps, il continuait à appeler. Donc je me dis "mais ça va jamais s'arrêter, c'est pas possible". J'avais dix/quinze appels par jour. Des fois il laissait des messages, des fois non. Mais bon, c'était toujours là. Et ça a ravivé à chaque fois le truc de voir qu'il avait appelé."

Carla s'est sentie seule lorsqu'elle était uniquement accompagnée de son avocate qui ne répondait pas à ses attentes. Elle avait l'impression que son dossier n'avancait pas et a donc décidé de changer d'avocat.e.

Carole : "J'étais voir cette avocate là et elle me demande de faire l'aide juridictionnelle. On a fait le papier mais ça, ça ne bougeait pas. J'ai attendu des mois et des mois, je l'ai relancé sans arrêt et je voyais le temps passer et elle ne faisait rien. J'ai dit mais c'est pas possible que ça bouge pas. J'ai décidé de trouver un autre avocat."

Enfin, Olivia témoigne d'un délai qu'elle estime particulièrement long entre son dépôt de plainte et la convocation de son agresseur, ce qui a nourri une forme d'instabilité émotionnelle.

Olivia : « donc, moi, j'ai porté plainte le 6 avril, il a été convoqué chez les gendarmes le 12 mai. J'ai trouvé ça d'une longueur.... J'ai passé un mois d'avril et un mois de mai Je passais du rire aux larmes en cinq minutes. »

L'isolement social

L'isolement des femmes peut résulter du contrôle coercitif exercé par l'agresseur dans le cadre des violences conjugales (Sevrin, 2025; Gruev-Vintila, 2023). Certaines femmes décrivent l'absence de lien et/ou de soutien de leurs proches et de leur famille. Le manque de réponse adaptée des professionnel.les accroît alors le sentiment de solitude.

Jennifer : "Ma mère, elle est partie ailleurs. Donc là j'ai personne, pas d'amis, pas de famille, Je suis toute seule en fait, j'ai pas d'aide. L'assistante sociale, elle me dit que si ça se calme pas, elle me fera placer [le cadet] parce qu'elle voit que monsieur veut faire des efforts. »

Séverine : « Et à ce moment là, c'est, encore une fois, j'ai envie qu'on m'aide à ouvrir cette porte, je suis devant la porte, je sais qu'il faut que je l'ouvre, cette porte pour sortir de là mais j'ai l'impression que personne ne m'aide. Je me sens très seule ».

Les femmes interrogées témoignent de parcours éprouvants. Ce vécu est dû à la solitude ressentie par plusieurs d'entre elles au cours des démarches qu'elles doivent accomplir. Le sentiment de solitude est la résultante à la fois de l'absence d'interlocuteur.trice référent.e, de la multiplicité des acteur.trices possibles mais aussi de la longueur des procédures. Enfin, le sentiment de solitude peut témoigner du contrôle coercitif exercé par le conjoint, qui conduit certaines femmes à des situations d'isolement à l'égard de leur famille et ami.es.

Les sentiments de confusion

Durant leur parcours, un certain nombre de femmes sont toujours victimes de la violence exercée par leur agresseur. Ce maintien des violences pèse sur leur sentiment de culpabilité et de responsabilité face à leurs situations. Les discours véhiculés par les agresseurs, voire leur entourage, brouillent les discours des professionnel.les que les femmes rencontrent durant leur parcours d'accompagnement. Certaines femmes peinent à se détacher de leur sentiment de responsabilité et peinent à adhérer pleinement à la parole bienveillante des professionnel.les. Elles se retrouvent ainsi dans une zone de cacophonie des discours, ce qui provoque un sentiment de confusion qui peut devenir un frein supplémentaire dans leur parcours.

Parfois, ce sont les contradictions dans les discours des professionnel.les qui installent de la confusion. Certaines femmes relatent des propos qui sont perçus comme culpabilisants et qui replongent les femmes dans les propos tenus par leur agresseur. Elles se sentent ainsi jugées à la fois comme « *victimes* » et « *coupables* » au cours de leur parcours.

Les effets de la manipulation et des violences psychologiques de l'agresseur

Plusieurs femmes relatent les discours culpabilisants reçus tout au long de leur parcours, notamment de la part de leur agresseur, et les violences psychologiques associées.

C'est le cas de Christine, qui a dû se battre face à son ex-mari qui attaquait sa capacité à tenir son rôle de mère. Elle raconte la manipulation qu'il cherchait à exercer auprès des professionnel.les qui accompagnaient les enfants du couple.

Camille, elle, exprime ce sentiment de doute permanent sur son réel statut de victime.

Camille : On entend tellement : "oui, mais en même temps". Il m'a tellement mis en tête : "non mais c'est toi qui est folle, c'est toi qui l'as cherché" et que du coup, on en vient à se dire bah en même temps, peut être qu'il n'a pas tort non plus. À un moment donné, c'est comme ça, c'est arrivé et puis on en parle plus. Donc je me dis de toute façon, est ce que je suis réellement une victime? On ne sait pas, ça se trouve. Bah s'ils disent que non. Bah clairement en fait, je lâcherai l'affaire.

Le jugement de l'entourage

Plusieurs femmes témoignent également de l'incompréhension et du jugement de leur entourage, ce qui peut accroître leurs sentiments de culpabilité et de responsabilité, comme c'est par exemple le cas de Sophie, Florence et Camille.

Sophie : « On va dire "mais elle les accumule" [...] j'ai pas mal de jugement [...] c'est pas dit méchamment mais ça peut être "Oui mais tu les attires. Mais pourquoi tu..?" »

Florence : « Si on part pas au premier coup, et bien c'est acceptable. C'est pas grave en fait, parce que souvent on dit "oui, moi ce serait arrivé une seule fois, je serais partie". Et souvent on se sent jugée par les gens qui nous disent ça. Mais en fait non, on ne part pas la première fois. »

Camille : « Je les entends les gens des fois parler "ah bah elle avait qu'à partir!", mais en même temps elle a qu'à faire ceci!". Mais... j'ai envie de réagir mais je me dis "non" »

Les discours des professionnel.les

Le médico-social

De la même manière, les discours des professionnel.les peuvent alimenter ces sentiments de confusion.

C'est le cas de Sandy qui témoigne du fait qu'une assistante sociale lui a demandé “*pourquoi avoir attendu aussi longtemps?*”. Sandy dit que ces propos sont “*hyper culpabilisants. Parce qu'il y avait ma fille au milieu. Donc c'était vraiment pourquoi je suis une mauvaise mère? J'ai pleuré sur place!*”. Cette même professionnelle lui affirme qu'elle doit partir. Pour Sandy, “*c'était totalement injuste. Et puis non, non, faut, faut... D'un côté on fait déménager un gamin de sa chambre, de ses jouets, c'est pas bon non plus aussi quoi! [...] je peux comprendre qu'on puisse dire à une femme qu'il faut partir parce que la société est mal foutue et que la personne, l'ex, peut revenir au domicile*”. Dans le cas précis, les propos de l'assistante sociale ont accentué le sentiment de culpabilité et de responsabilité de Sandy (notamment auprès de sa fille), alimentant la confusion qu'elle ressent.

Les forces de sécurité

Beaucoup de femmes ont également subi des discours culpabilisants et/ou dissonants de la part des forces de sécurité, accentuant la confusion ressentie et renversant la culpabilité sur elles.

Par exemple, Camille se rend à la police en 2014 pour déposer une main courante. Le policier l'encourage à ne pas attendre pour faire la démarche au regard des violences vécues. “*Il avait été vraiment très à l'écoute. C'est pas pour autant que je me suis bougée, mais il avait été vraiment bien. J'avais été écoutée et entendue*”. Se sentant en confiance, elle retourne, plusieurs années après, au même commissariat pour un dépôt de plainte pour des faits concernant sa fille. Elle est alors reçue par un autre policier qui lui dit “*une claque n'a jamais tué personne [...] on m'a fait culpabiliser*”. Cette dissonance des discours entretient la confusion chez Camille.

Séverine quant à elle rencontre une policière qui a un discours très culpabilisant et qui lui demande pourquoi elle a laissé entrer monsieur chez elle. Elle rencontrera cette policière deux ou trois fois.

Séverine : « Je me sentais abandonnée, complètement laissée pour compte, abandonnée. Déjà, je n'avais pas de nouvelles de la justice et en plus, quand j'allais au commissariat, j'avais un discours culpabilisant. Je me sentais complètement laissée pour compte, abandonnée. »

De la même manière, Florence évoque des propos culpabilisants de la part de gendarmes.

Florence : « Oui, à la gendarmerie du village et en fait, ils m'ont pas très bien reçus. Ils m'ont dit "mais madame, qu'est ce que vous avez fait pour que ça en arrive là? »

Catherine, elle, souhaite, à la suite des menaces de son agresseur avec une arme, demander le divorce. Mais les gendarmes lui ont affirmé qu'elle mentait : *“ils ne m'ont pas défendue sur mon divorce, ils disent que c'est des mensonges”*.

Le cas de Linda permet d'illustrer les discours contradictoires qu'elle a reçus de la part de la gendarmerie face à sa situation. Linda est harcelée par son ex-conjoint qui est son voisin et va porter plainte à dix reprises contre son agresseur sur une période de quelques mois. Elle raconte d'abord la réaction *« très sèche »* et culpabilisante du gendarme lorsqu'elle se rend à la gendarmerie accompagnée d'une association d'aide aux femmes victimes pour son dépôt de plainte.

Linda : « Du fait que je vienne avec une association, je l'ai sentie bloqué. Et là, c'est des questions, mais très sèches : vous êtes toute seule ? Vous êtes célibataire ? Vous êtes sûre ? Là, je me suis sentie ... [souffre] comme si c'est ma faute, c'est moi, comme si j'ai fait quelque chose encore plus que la première fois parce que c'était vraiment sec.”

Après son quatrième dépôt de plainte, elle raconte à nouveau comment les réactions des gendarmes la culpabilisent et la désorientent.

Linda : “Et là, le gendarme me raccompagne et me dit "mais Madame, faut arrêter de vivre chez vous, il faut plus revenir chez vous". Et là, je me suis sentie m'effondrer. Je me suis dit “mais je vais aller où ? Je vais pas continuer à vivre chez mon amie, je peux pas, j'ai mes affaires chez moi. On me dit de partir, mais pourquoi je dois partir?”. Je me sens mais comme si j'avais la tête qui correspondait plus à mon corps. Je ne savais plus où j'en étais.”

Plusieurs semaines plus tard, elle subit une nouvelle agression à son domicile et rappelle les gendarmes. Elle raconte comment les gendarmes lui reprochent le fait d'être retournée à son domicile, renversant, sur elle, la culpabilité..

Linda : "J'appelle la gendarmerie et voilà "oui, madame [Nom].", tout de suite, mais ils ont enregistré mon numéro de téléphone. Comment ça se fait qu'ils savent que c'est moi qui appelle? et me dit "qu'est ce qu'il y a encore?" J'ai dit "écoutez Monsieur, je suis dans les rues, je suis venue chez moi" - "Et pourquoi vous êtes rentrée chez vous? On vous a dit de ne pas rentrer" Mais sur un ton sec - "Je venais chercher mes affaires chez moi" - "Oui, mais il fallait tout prendre. Ce n'est pas la peine de venir le narguer comme ça en revenant chez vous". Et là, je me dis mais c'est moi qui suis encore fautive ! Je fais n'importe quoi. J'ai dit "écoutez, il me suit dans les rues avec son sabre" - "Oui, mais vous avez qu'à venir à la gendarmerie, on verra". »

Olivia, elle, appelle la gendarmerie pour avoir des informations sur l'avancée de la procédure suite à son dépôt de plainte. C'est une jeune gendarme qui lui répond et qui n'arrive pas à la rassurer. Elle est ensuite rappelée par un responsable qui l'accuse d'avoir tenu des propos malveillants envers la gendarme au téléphone.

Olivia : « C'est pas très adéquat le discours qu'elle a eu envers moi et du coup la transformation qu'elle a dit. Parce que je n'ai jamais dit qu'ils ne faisaient pas leur boulot. [...] Moi, je ressens la situation comme ça parce que quand il m'a parlé, lui derrière, c'était sec et sévère. Pourquoi on parle aux victimes comme ça? Si on est réellement victimes, on s'évertue à nous dire "c'est pas votre faute, vous êtes la victime". Et derrière, en 30 secondes. En fait, on nous parle comme si c'était nous la coupable, en gros... »

Les professionnel.les de la justice

Les professionnel.les de la justice ont également contribué à ces sentiments de confusion et de culpabilité, notamment en renversant la responsabilité sur les victimes et/ou en attaquant leur rôle de mère.

Par exemple, Jennifer raconte comment elle s'est sentie « *blessée* » et « *accusée* » lorsque l'avocat de la défense dénonce son choix de ne plus remettre leur enfant à son père alors qu'elle l'a fait sur recommandation des professionnel.les qui accompagnent son enfant.

Jennifer : « J'écoute encore une fois ce qu'on me dit, pas d'appels, pas de visites. Donc il a vu son père que là, vendredi dernier, il l'avait pas vu depuis le [Date]. Non, non, je ne fais pas les choses toute seule en fait. Et c'est ça qui m'a énormément blessé en fait, c'est de m'accuser de choses que je ne fais pas [...] En fait, on m'a dit de faire, j'ai fait, je n'ai pas fait ça toute seule. »

Marion, elle, évoque son sentiment d'avoir été autant jugée que son agresseur lors du jugement de celui-ci. Un membre du parquet a remis en cause ses capacités à être mère et à élever ses enfants, ce qui l'a particulièrement blessée.

Marion : “Parce que, en fait, c'est autant lui qui a été jugé que moi sur la situation. Et ça je l'ai hyper mal vécu dans le sens où il a quand même dit qu'il doutait de mes capacités à élever mes enfants correctement et dans un bon climat.” “Ouai... Je crois que ça c'est la... Autant les violences conjugales sont dures à vivre, mais quand on vous remet en cause votre capacité d'élever vos enfants et de leur montrer le bon exemple, c'est compliqué. Même si je sais qu'au fond il avait raison, même si j'ai eu du mal à l'accepter au début, je pense qu'il avait raison sur le moment. Parce que mes filles ont vu des choses et on a entendu des choses qu'elles auraient pas dû. C'est pas ça qui va les aider dans la vie très clairement. Mais j'ai du mal en sortant du tribunal. J'ai du mal.”

Les femmes interrogées témoignent d'un sentiment de confusion produit notamment par les différents discours auxquels elles peuvent être confrontées au cours de leur parcours. Ce sentiment de confusion émane en premier lieu du discours tenu par les agresseurs, et conduit notamment à ce que les femmes se sentent à la fois victimes, à la fois coupables. Pour autant, il peut aussi être la résultante de propos tenus à la fois par les forces de sécurité, les professionnelles du médico-social, les professionnelles de la justice mais aussi de l'entourage des victimes. Les victimes affirment que ces discours constituent une violence psychologique à leur encontre.

Avoir à répéter son histoire face à des personnes diverses

Un certain nombre de femmes enquêtées ont fait part des conséquences tout au long de leur parcours du fait de devoir répéter leur histoire et rappeler les événements traumatisques aux personnes qu’elles rencontrent. Elles évoquent les effets de perte d’informations que provoquent ces répétitions, mais aussi leur charge émotionnelle et mentale. Elles invitent ainsi à repenser les pratiques sur cet aspect du parcours afin que leurs propos soient systématiquement consignés et/ou partagés entre les professionnel.les et ainsi éviter cet effet revictimisant (Vitry, 2010).

Perdre le fil de l’histoire

Sophie évoque ses craintes lorsqu’elle doit raconter son histoire : elle a peur d’oublier des informations et de ne pas paraître assez crédible (ce qui rejoint la crainte de ne pas être crue).

Sophie : « Un peu, stressée quand même, angoissée de devoir tout redire. Est ce que je vais oublier quelque chose? Est ce que. Est ce que ça va paraître crédible? Vous voyez à ce moment, notre cerveau, il commence à faire des mélanges bizarres. Et puis en fait non, ça s'est très bien passé [...] c'était une grosse angoisse. Je pense que je ne suis pas la seule à l'avoir à chaque fois. Je me doute bien, mais oui, c'est une angoisse. D'en faire trop ou de Donc on reste un peu sur la défensive. On attend que la question soit posée. Puis dès qu'on sent que la personne en face, elle est apte à recevoir nos propos, qu'elle est plutôt à l'aise aussi, ça nous met à l'aise. C'est là où qu'on... ou que l'on se lâche peut-être un peu plus dans la parole. »

Camille, elle, explique qu’elle trouve qu’ « *il n'y a pas 15 000 personnes à contacter [] c'est assez restreint* », mais en même temps « *je me dis qu'il faut redire à chaque fois, faut recommencer faut reparler... mais à qui? A quelqu'un là, puis à une autre personne* ». Le fait de répéter son histoire lui était particulièrement difficile puisqu’elle craignait d’oublier des éléments dans ses récits.

Camille : « on a l'impression d'oublier des choses. C'est dur de répéter encore et encore et encore, et des fois on s'arrête sur des détails. On me dit "oui mais ça c'est un détail", et c'est perturbant de tout redire à chaque fois ».

Revivre les traumatismes

Répéter son histoire peut également être source d'apprehensions et de peurs puisque les victimes doivent rappeler et revivre les traumatismes subis, comme c'est le cas de Claire et de Linda, par exemple.

Claire “Et donc, j'avais énormément d'a priori, enfin, de peurs, d'apprehensions, c'est ça le mot. En plus, quand on est dans ce truc là, bah, on a déjà sa psy, où on est hyper sûre et on a pas besoin de re raconter tout ça. Ce qui est le plus traumatisant dans l'histoire c'est à chaque fois de re raconter tout à tout le monde.”

Linda “Mais ça réactive tout. Parce qu'à chaque fois, faut que je réexplique depuis le début et ça me fait du mal quoi. Enquêtrice : C'est difficile pour vous de recommencer encore et encore? Linda : C'est ça! Surtout qu'en plus, à chaque fois, ils ont le dépôt de plainte devant eux. Comme j'ai dit c'est programmé, c'est un rendez vous programmé et ils lisent même pas mes procès verbaux qu'y a eu avant pour dire de ne pas me reposer des questions, ça fait mal! Je me demande "est-ce qu'ils cherchent une faille? Ils pensent que je suis une menteuse, ils pensent que... au bout d'un moment je me dis ça quoi !”

Une nouvelle charge mentale

Le fait de répéter son histoire plusieurs fois crée également une nouvelle charge mentale pour les victimes. C'est par exemple le cas de Séverine, qui tente de se souvenir des personnes à qui elle a répété, encore et encore, son histoire.

Séverine : « Je ne sais même plus si c'était une assistante sociale ou une psy au commissariat. En fait, je vais porter plainte. Je raconte mon histoire. On me met dans un autre bureau avec une gentille dame. Il faut que je raconte encore ce qui vient de se passer et ma situation et ce qui s'est passé avant. Et tout ça, c'était beaucoup trop »

Linda quant à elle s'est rendue en gendarmerie 10 fois pour compléter sa plainte initiale et explique qu'à plusieurs reprises on lui a redemandé d'évoquer les faits.

Linda : « Alors au début, c'est une dame qui m'accueille et je lui dis que j'ai rendez vous. Elle me demande pourquoi - parce que... pour déposer plainte. Oui, mais elle me dit "j'ai besoin de savoir pourquoi", je lui dis que j'ai un rendez vous. Et là, elle insiste, insiste et ma copine finit par lui dire "mais il y a du monde derrière". Donc elle insiste quand même pour que je lui dise pourquoi je viens. Donc je lui explique "je viens pour une violence" et elle me dit "oui mais on s'est vues déjà", elle a dit "c'est moi qui vous ai donné le rendez vous". J'ai dit "oui, c'est ça". Et là je me suis sentie bête, elle me prend pour une imbécile. Elle vient de me dire qu'elle se rappelait de moi et elle m'oblige à dire devant les gens que je connais pas ce que, ce qui m'arrive quoi. »

Le fait de devoir répéter les événements à l'origine du besoin d'accompagnement est ressenti comme une contrainte par les femmes interrogées. Elles témoignent de la charge émotionnelle que représente cette répétition mais aussi de la crainte suscitée par la peur d'oublier certains éléments. Il en ressort la crainte de ne pas être crue par leurs interlocuteur.trices. Il est enfin souligné l'effet revictimisant de cette répétition qui pourrait être atténué, selon les dires des femmes interrogées, par la possibilité de consigner leurs déclarations.

Un manque d'information et de compréhension sur les procédures

Les femmes témoignent globalement d'un sentiment d'incompréhension face aux procédures judiciaires. Les délais paraissent longs et les femmes manquent d'interlocuteurs pour leur faire un retour sur les avancées des dossiers. Les décisions de condamnation de l'agresseur sont très attendues mais leur réception est rarement accompagnée d'explications circonstanciées. Les classements sans suite sont, eux, vécus difficilement. Enfin, certaines

femmes soulignent ne pas avoir été informées des décisions de justice ou du classement sans suite de leur plainte.

La méconnaissance des procédures

Les femmes rencontrées témoignent de leur méconnaissance des procédures existantes que ce soit en termes de vocabulaire, de compréhension, de connaissance des procédures et de leur déroulé, etc., ce qui rend le parcours d'accompagnement d'autant plus éprouvant pour elles.

Agnès exprime notamment l'incertitude, et les inquiétudes associées, concernant l'après dépôt de plainte ne connaissant pas le déroulé de ce qui va ou peut se passer.

Agnès : « En fait, on n'est pas au courant de tout ce qui est possible. Donc je pense que c'est pour ça que les personnes aujourd'hui ont des difficultés à aller porter plainte et parce que je pense que c'est le après qui fait peur, c'est pas l'instantané, c'est le après. C'est à partir du moment où on va poser la plainte, qu'est ce qui va se passer? Et c'est là où il y a toutes les craintes qui sont décuplées et c'est vraiment, vraiment très compliqué. »

Alice, elle, exprime qu'elle ne connaît pas les procédures et qu'elle ne sait donc pas par où commencer. Elle évoque la multitude d'acteur.rices, de structures et de dispositifs, ce qui accroît son sentiment d'être perdue face aux démarches.

Alice : « Le point de départ c'est en fait qu'on ne sait pas par où commencer, on ne sait pas; On a aucune valise, aucun bagage, aucun document qui compile tout. Il y a plein d'outils, d'associations, de chats, etc. Sauf que ce n'est pas la procédure type. [...] ça me demandait beaucoup d'énergie. »

Les témoignages de Solène et de Stéphanie illustrent la difficulté à comprendre les différentes procédures et les termes associés.

Solène : « Mme [Nom] m'explique aussi la main courante et la plainte. Moi, j'y connaissais rien de tout ça. J'ai dit "je veux pas faire de plainte" parce qu'une plainte, il est en garde-à-vue. Il a fait une garde à vue avec son ex-conjointe, il l'avait très mal vécu. »

Stéphanie : « On connaît pas, on sait pas. Même le divorce, je disais c'est quoi? Ça veut dire quoi? Divorce prononcé, ça veut dire quoi? On sait pas là, parce qu'il y a tout un tas de trucs, mais même les avocats, ils ont pas le temps. Moi je pense que c'est un gouffre à pognon, c'est on vous prend l'argent et en fait on fait tout pour que ça dure, que ça dure, payer, payer, payer ... voilà. »

Les délais administratifs

Plusieurs femmes jugent les délais administratifs particulièrement longs illustrant le décalage entre leurs attentes et la réalité des procédures. Ces moments d'attente, nous l'avons vu plus haut, impactent leur état émotionnel.

Anne, Jessica et Carla évoquent par exemple l'absence d'avancées dans leur parcours pendant plusieurs mois. Linda exprime également la difficile et longue attente entre son premier passage en gendarmerie et son dépôt de plainte, alors même que le harcèlement de son agresseur continue.

L'exemple d'Olivia est lui aussi parlant. Elle a fait face à plusieurs difficultés lors de son parcours. Elle apprend par la sœur de son agresseur qu'un verdict judiciaire a été rendu avec une ordonnance d'éloignement prononcée à l'encontre de son agresseur. Elle prend contact avec le délégué du procureur qui l'informe finalement que la peine n'est pas validée parce qu'il manque un document de l'UMJ au dossier. Les délais de l'UMJ étaient rallongés, faute de personnels suffisants.

Olivia : « Donc, j'ai passé à peu près 5 à 6 jours à me battre pour récupérer ce document que j'ai voulu récupérer moi, parce qu'au moins j'étais sûre, je le faisais transférer directement [au délégué du procureur] qui lui entre temps me dit "c'est bon, je l'ai eu aussi et la peine est validée, ça y est!". Mais il s'est passé une semaine où finalement, oui, il avait reçu sa peine, mais non, elle n'était pas valide. Donc c'est-à-dire qu'on m'a dit "oui mais il est pas au courant". Oui mais imaginons que quand même il décide de venir ? »

Olivia raconte ensuite qu'elle a mis plus d'un mois à recevoir l'aide aux victimes de violences contre un délai normal de 3 à 5 jours.

La réception des décisions de justice sans accompagnement

Plusieurs femmes interrogées ont reçu des décisions de justice sans accompagnement spécifique, ce qui constitue une des difficultés rencontrées dans le parcours.

C'est le cas de Marine, qui explique avoir reçu chez elle, le 24 décembre, la décision de classement sans suite.

Marine : “Ça me met mal en fait, ces trucs là. Et il y a aucune humanité dans tout ça. Je ne comprends pas comment ça fonctionne. Je comprends qu'il y a beaucoup de. Il y a des tonnes d'enfants, de personnes, de personnes qui sont, qui sont maltraitées, etc. Il y a plein de dossiers à traiter, ok, mais on n'envoie pas ça un 24 décembre quoi. Celle-là d'ailleurs, c'est la seule, le seul classement sans suite que j'ai reçu.”

Christine, quant à elle, a été informée par un agent d'accueil du classement sans suite sans explication et sans protocole spécifique. Elle a reçu l'information dans un hall d'accueil, en présence d'autres personnes.

Christine : « Là par contre, ça a été un peu décevant parce que...euh... c'est moi qui suis allée demander s'il y avait une suite et on m'a dit ah non, on vous a pas dit, L'affaire est classée. Devant un comptoir, devant tous les gens qui attendent pour d'autres raisons. »

L'absence d'information aux victimes des décisions de condamnation

Plusieurs victimes n'ont reçu aucune information concernant les décisions de condamnation.

Olivia explique qu'elle apprend par la sœur de son ex-conjoint qu'une interdiction de l'approcher a été prononcée à l'encontre de celui-ci.

Olivia : “Donc le lundi, il [le conjoint] est chez les gendarmes, le vendredi il est au tribunal, donc il a sa peine. Et moi, je ne suis pas au courant parce que voilà...[...] Elle [sœur du conjoint, croisée au bar] me dit "Il y a une mesure d'éloignement à ton encontre et celle des enfants. Donc il ne peut pas vous contacter tous les trois". Donc c'est elle qui

me l'apprend. Il s'était passé une semaine entre. Et donc j'ai dit "bah écoute, tu me l'apprends, je savais pas". Elle me dit "mais si! L'association [Nom] devait t'appeler!" - "personne ne m'a appelé". Et donc ça, c'était le vendredi [suivant].

Séverine, elle, explique ne jamais avoir été informée de la condamnation de son conjoint. Elle apprend qu'il a été condamné à une interdiction de l'approcher alors même que le délai est dépassé et que son conjoint est toujours au domicile et que les violences ont continué.

Séverine : "Et puis un jour il me demande, il a perdu son permis, donc il me demande de chercher dans des anciennes contraventions son numéro de permis. Donc je fouille ses papiers et là je trouve la composition pénale. Je trouve tous ces papiers là et comme quoi il était accusé de ne pas avoir le droit de m'approcher. Et moi je n'avais jamais eu ces informations là. Je savais pas qu'il avait pas le droit de m'approcher. Je savais pas qu'il avait été en composition pénale. Je savais pas tout ça, j'en avais aucune notion. Et donc là je me rends compte de tout ça et je vois que même le délai... parce que c'est que six mois où il avait pas le droit de m'approcher et je vois que le délai est passé. C'est-à-dire qu'il y a eu des plaintes pendant ce délai, il y a eu des plaintes mais que rien n'a changé. Il est toujours là en fait, il vient toujours chez moi et est toujours violent."

La difficile transmission des informations

Plusieurs femmes évoquent la difficile (voire absence de) transmission des informations concernant leur affaire notamment lorsqu'elles se rendent au commissariat et qu'elles doivent répéter leur histoire à de nombreuses reprises. Les parcours de Linda et de Séverine permettent d'illustrer cette idée : elles sont amenées à se rendre plusieurs fois dans la même gendarmerie, mais doivent systématiquement répéter leur histoire.

Un autre exemple est celui de Carole, qui se rend en gendarmerie pour parler de son histoire. Elle sera interrogée par un gendarme qui lui explique la procédure. Elle ne souhaite pas porter plainte mais ce gendarme ne va pas l'informer de la suite. Elle se rendra quelques jours plus tard dans l'association qui l'accompagne qui ne retrouvera aucune trace de son passage en gendarmerie. Aucun signalement n'aurait été fait.

Carole : « Il aurait fait un procès verbal blanc qui indique que je ne voulais pas porter plainte. Mais ce qui est étonnant c'est que dans l'ordinateur, il n'y avait aucune trace de mon passage au commissariat ce jour-là. Il n'y a rien ... ça a "pouf!" »

Le manque d'information relatif aux procédures judiciaires ressort comme un élément fondamental dans le discours des femmes interrogées. Le besoin d'informations s'explique par la méconnaissance des procédures judiciaires, la multiplication des procédures mais aussi par la longueur des délais administratifs. Enfin, l'autre point important est le manque ou l'absence d'accompagnement lors du prononcé des décisions de justice. En effet, qu'il s'agisse de décisions de condamnation ou de classement sans suite, les femmes interrogées regrettent le manque d'explication qui entoure ces décisions.

Un besoin de sécurité

Durant leur parcours d'accompagnement et de sortie des violences, les femmes témoignent de leur grand besoin de sécurité. Même lorsqu'elles déposent plainte et qu'elles sont en lien avec les forces de sécurité ou avec un accompagnement social, les menaces pèsent encore sur elles et le sentiment de sécurité reste très fragile. Quand elles sont orientées vers des structures de mise à l'abri, elles relatent combien ces périodes d'hébergement peuvent être vécues difficilement. Enfin, avant les décisions de justice, pendant les procédures ou même parfois après la sortie d'incarcération de leur agresseur, elles témoignent de la résurgence d'un sentiment d'insécurité qui est rarement apaisé par la mise en place de dispositifs de protection (TGD, ordonnance de protection).

Le soutien des forces de sécurité

Certaines femmes évoquent le rôle important joué par les forces de sécurité dans certains accompagnements suite à leur plainte.

A plusieurs reprises, Alice a souligné le rôle clé tenu par les forces de sécurité qui l'ont aidée à se sentir davantage protégée. Elle a, sur les conseils d'une infirmière - actrice centrale dans son accompagnement-, informé par écrit la gendarmerie du risque de suicide de son ex-conjoint.

Alice : "La petite infirmière qui m'a vraiment conseillée d'écrire aux flics et j'y aurai jamais pensé, j'aurais jamais appelé les flics si elle ne m'avait pas donné cette information là - que je pouvais contacter les flics suite à mon départ de violences conjugales. Je ne l'aurais jamais fait. Et je pense que maintenant, pour ma plainte, c'est quelque chose qui va m'aider."

Alice a également demandé de l'aide à la gendarmerie pour rester en sécurité pendant qu'elle déménageait ses affaires. La réponse de la gendarmerie l'a rassurée.

Alice : « J'ai dû déménager avant la vente de la maison, quelques affaires qui me restaient et j'avais pris appui auprès de la gendarmerie en leur demandant "si pendant le déménagement, il y a un problème, est-ce que je peux vous appeler pour que vous soyez là, en mode sécurité et sortir mes affaires?" Et ils ont fait "oui, il n'y a pas de souci. Si on est disponibles, on vous aidera pas à porter les meubles ou quoi que ce soit, mais on sera là au moins pour qu'il y ait le cadre sécurité". Et j'ai vraiment senti du coup une sécurité. Le fait de pouvoir les contacter, ça m'a un peu rassuré dans mon processus. »

Une absence de sentiment de sécurité après la plainte

Cependant, après le dépôt de plainte, l'insécurité des femmes ne s'apaise pas. Malgré le lien avec les forces de sécurité, elles continuent de vivre dans la peur, dans l'incertitude des suites données à leur démarche, et, parfois, sous la menace de la continuité des violences. Le dépôt de plainte n'engendre pas de changements immédiats dans leur situation, ce qui accentue l'insécurité ressentie.

Sylvie, par exemple, raconte que les plaintes déposées n'arrêtent pas les violences et que l'absence d'évolution de sa situation la fragilise dans ses décisions.

Sylvie : « Bah moi je me dis ils vont l'arrêter, ils vont le mettre en garde à vue et derrière il va être poursuivi et puis il va arrêter, il sera condamné. Il va arrêter. Non. Il y a même

des fois, ils m'ont dit "on lui a mis quelques claques en garde à vue. C'est bon, on l'a calmé. Il est sorti quoi. Mais il est calme maintenant". Je m'en fous en fait, je ne veux pas qu'il revienne et il revient à chaque fois donc. Il y a même des fois où je retire des plaintes parce qu'il me met la pression en fait. "Tu as porté plainte, je vais avoir des problèmes et tout." "Oui, mais tu m'as tapé." Je ne suis pas complètement idiote à l'époque, mais un petit peu quand même, parce que les baffes, ça aide pas à réfléchir en fait. »

Lorsque l'ex-conjoint de Séverine sort de garde à vue, le policier la prévient pour qu'elle puisse se mettre à l'abri chez une amie. Ce même policier lui dit qu'elle peut les contacter en cas de souci. Finalement, elle appelle la Police et parle à un policier qui ne va pas l'aider, ce qu'elle vit comme un abandon.

Séverine : « Je le croise, j'appelle ma copine, elle dit "tu cherches pas, tu viens vraiment chez moi et rappelle les flics, ils t'ont dit de les appeler, tu les appelles" donc je les appelle. Et là ils me disent "mais vous voulez qu'on fasse quoi? Il vient chez vous, il vient chez vous? Et alors?". D'accord. Voilà. Donc j'ai raccroché. J'ai dit "Ok". Donc en effet, quand on appelle la police, quand on fait appel à la police, suivant qui on va avoir en face de nous... Encore une fois, un abandon »

Le cas de Camille est aussi éloquent : elle évoque les menaces qui pèsent sur elle malgré les plaintes.

Camille : « Et vu les délais malheureusement de la justice bah il a le temps de passer 70 fois à l'action. J'ai le temps moi de [me faire] foutre en l'air 90 fois mais il n'y aura rien de fait, il y aura rien [...] il y a eu des plaintes et ceci et cela. Oui, mais en fait c'est bien de se rassembler [fait référence aux marches blanches], mais la justice, c'est trop tard, c'est trop tard »

Olivia, quant à elle, recontacte les gendarmes car elle n'est pas informée des avancées de la procédure. Elle se sent paniquée puisque son ex-conjoint peut revenir à tout moment chez elle, accentuant son sentiment constant d'insécurité et de peur.

Olivia : « Et là ça a été très, très dur parce qu'entre temps, lui, il essayait de revenir, je lui disais "non, c'est pas la peine", mais on m'avait dit de me taire, forcément, je n'avais

pas les armes pour lui dire pourquoi je ne veux pas que tu reviennes. Et heureusement qu'il a pas insisté parce qu'il était dans son bon droit de revenir. En fait, on m'avait juste dit "si il vient vous nous appelez, on lui demandera de faire demi tour". "J'appelle sur le 05 et là moi je suis en panique au téléphone. En fait je suis à deux doigts de pleurer. Elle [une gendarme] me dit "écoutez, ici c'est une ligne d'urgence, je suis obligée de raccrocher". »

Sarah est confrontée aux mêmes difficultés. Elle porte plainte à plusieurs reprises mais après sa première plainte, elle exprime ne pas se sentir protégée, exacerbant son sentiment de solitude et d'insécurité.

Sarah : "Je n'étais pas très bien parce que du coup, il n'y avait pas vraiment de protection encore. Donc je me suis dit il peut péter un plomb et se ramener chez moi parce qu'il y en a qui lui ont dit où j'habitais du coup. J'étais pas trop rassurée, tous les soirs, à partir de 20h, j'étais enfermée chez moi quoi."

Camille explique que les différent.es professionnel.les rencontré.es dans son parcours ont répondu à ses besoins en prenant sa plainte. Toutefois, elle ne ressent pas de transformation de sa situation et ne se sent pas protégée pour autant.

Camille : "Du coup, je voulais être protégée, mais pour le coup je me sens pas protégée. On a pris ma plainte [...] mais c'est pas pour autant que je me sens protégée. J'ai l'impression que dans ma vie, il n'y a rien qui a changé."

Le sentiment d'insécurité malgré les dispositifs de protection

Sur les 25 femmes rencontrées ayant porté plainte, 8 ont finalement bénéficié d'une ou plusieurs ordonnances de protection et une seule a obtenu l'éviction de son agresseur du domicile conjugal. 6 ont évoqué la mise à disposition d'un Téléphone Grave Danger et/ou d'un numéro d'appel d'urgence. Cependant, la mise en place de ces dispositifs de protection ne permet pas toujours aux femmes victimes de se sentir en sécurité.

Stéphanie s'inquiète de la levée prochaine de la mesure d'éloignement.

Stéphanie : « Ça me fait peur aussi parce que là, du coup, il a la mesure qui se finit là au mois de mai, là, la semaine prochaine. Voilà. Donc là il aura le droit de revenir. Écoutez,

on verra bien. On m'a dit "il faudrait que tu prennes une bombe", là, une bombe à poivre, je sais pas quoi, au cas où. J'ai pas fait ça, faut de l'argent. »

Jessica, elle, va bénéficier d'un téléphone grave danger qui lui permet de se sentir davantage en sécurité sans pour autant atténuer son sentiment de solitude.

Jessica : « Savoir quand même est-ce qu'il va se repasser quelque chose malgré tout ? Malgré que du coup je me sentais quand même plus en sécurité du fait du téléphone. [...] J'étais surtout dans l'attente et du coup je me sentais vachement seule. »

Retrouver un sentiment de sécurité : un combat même après la sortie des violences

Pour les victimes, retrouver un sentiment de sécurité n'est pas évident même après la sortie des violences. L'insécurité ressentie peut persister et les violences peuvent parfois se poursuivre, empêchant tout sentiment de sécurité et de confiance.

L'agresseur de Sylvie a de nouveau été violent avec une autre femme. Sylvie a été contactée par le Procureur de la République qui l'a mise en garde car son agresseur était activement recherché.

Sylvie : « Le seul besoin que j'aurais eu, c'est qu'on le dégage, c'est tout. Et qu'après oui, interdiction d'approcher bien sûr. À vie. Je sais pas pourquoi ils mettent des six mois, des deux ans et ils sont fous à vie ces mecs là. D'ailleurs, encore aujourd'hui, il s'en prend à une autre femme. Il était en cavale, il était recherché de partout. Après, parce qu'il a fait, une dinguerie avec elle et le bureau du procureur qui me téléphone pour me dire "Faites attention, il est en cavale par chez vous, On pense..." donc oui, j'ai besoin à vie en fait. Interdiction d'approcher et mes gosses avec parce qu'il a contacté mes gosses avant de faire sa dinguerie auprès de cette nana ».

Catherine, elle, a été accompagnée lors de son départ en secret du domicile et ce, par les gendarmes, une travailleuse sociale et le maire de sa commune afin d'être mise à l'abri au sein d'une structure d'accompagnement. Elle évoque les menaces proférées par son mari durant leur vie conjugale et qui pèsent toujours dans son esprit.

Catherine : « Mais je suis arrivée ici, ce logement temporaire, parce qu'il fallait que je parte. [Je ne serais] pas partie, je sais pas ce qu'il m'aurait fait. De toute façon, il a déjà dit que si je partais, voilà. Il avait parlé du fusil. »

L'exemple de Marine illustre également cette impossible restauration d'un sentiment de sécurité lorsqu'elle exprime qu'elle ne se pensera pas en sécurité durant le vivant de son agresseur.

Marine : « Et puis aussi, la seule chose de toute façon, qui pourra faire qu'on sera, qu'on soit tranquille, c'est le jour où il sera plus là et on attend. Enfin, je lui souhaite pas, Je veux pas lui faire du mal moi même ou quoi que ce soit. Mais enfin si si. Qu'il ait un cancer et qu'il meure quand même. La seule chose qui pourra nous protéger maintenant, puisque la justice ne protège pas. Donc en fait, c'est moche, mais on se dit que le jour où on nous dit qu'il est mort, enfin, enfin je serai, c'est la seule chose qui pourra me soulager. »

Enfin, Jennifer raconte l'impossible restauration de la confiance même après plusieurs années. Elle continue de craindre les répercussions des comportements ou propos de son ex-conjoint sur sa vie actuelle.

Jennifer : « Forcément je fais pas confiance.... J'ai confiance en personne. J'ai pas spécialement peur de l'homme avec qui je voudrais être, mais j'ai peur des gens autour. »

Le besoin de sécurité s'impose fortement dans les témoignages des femmes interrogées. Si ce besoin peut être trouvé dans le soutien apporté par les forces de sécurité, celui-ci est parfois, parce que temporaire, insuffisant. L'insécurité ressentie après et malgré les dépôts de plainte témoigne de ce manque. Plusieurs femmes interrogées ont pu bénéficier de dispositifs de protection comme l'octroi d'un téléphone grave danger ou une interdiction d'approcher prononcée à l'encontre de leur agresseur. Pour autant, ces dispositifs ne suffisent pas, eux non plus, à garantir la sécurité des victimes. Un sentiment d'insécurité perdure même, parfois plusieurs années, après les faits de violence. Il est important de rappeler ici que l'insécurité évoquée dans les récits des femmes est de deux natures : un sentiment d'insécurité lié au poids des traumatismes, et l'insécurité liée à la proximité géographique avec l'agresseur, ajoutée à la permanence des intimidations ou des agressions pour certaines.

La force du lien et de l'accompagnement

Il apparaît de manière notable, dans les récits des femmes rencontrées, que le parcours d'accompagnement est marqué par la présence et l'aide de figures professionnelles importantes : celles et ceux qui ont soutenu, écouté, orienté, expliqué, appelé et rassuré. Elles expriment l'importance qu'ont eu ces dernières dans plusieurs aspects de leur parcours : aide à la restauration d'un sentiment de sécurité et de stabilité, continuité du parcours, reconnaissance des violences et déculpabilisation, écoute, bienveillance et soutien, aides administratives et juridiques, etc. Ces différents éléments sont présentés comme des marqueurs essentiels de réussite dans leur parcours de sortie des violences. De manière plus globale, les femmes se souviennent des professionnel.les qui ont posé des mots sur leur vécu, les ont soutenues et qui ont été présent.es à des moments clés de leur parcours.

La continuité d'un lien et la disponibilité

Certaines femmes évoquent la continuité d'un lien avec un ou plusieurs professionnel.les de confiance, en soulignant la disponibilité de ces dernier.ères. Ce lien particulier a parfois contribué à développer un sentiment de stabilité chez les femmes victimes, ce qui a pu les rassurer et marquer leur parcours.

Les professionnel.les de l'accompagnement social

Les femmes sont nombreuses à souligner l'aide reçue par des travailleur.euses social.es qui sont rattaché.es à des associations, des collectivités, des centres d'hébergement, de la CAF, etc. C'est par exemple le cas de Céline, qui détaille le lien maintenu avec son assistante sociale et l'aide apportée par cette dernière.

Céline : Moi, j'étais dans un cocon, j'ai été choyée, j'ai même été couvée. Et des fois l'assistante sociale, elle m'appelait ou elle m'a laissé un message et j'avais honte parce que j'avais pas avancé. J'avais rien à lui dire d'autre, mis à part que j'avais encore subi de la maltraitance. Que j'avais encore peur pour mes enfants mais que je n'avais pas... C'est même elle qui m'a rassurée, qui me dit "vous savez, les femmes qui subissent des violences, mettent sept fois à quitter leur compagnon, vous vous en sortez bien, ça va aller".

Le cas de Carla est éloquent : elle évoque la présence, tout au long de son parcours, d'un travailleur social qui a beaucoup facilité son accompagnement.

Carla : "C'est la grande pièce du puzzle, vraiment. C'est grâce à lui que j'ai. J'ai décortiqué pas mal de choses et j'ai avancé dans beaucoup de choses. Aujourd'hui, je suis là, j'arrive à vous parler et j'arrive à me parler de tout ça. Parce qu'on fait un travail énorme avec lui. On parle de tout et de rien avec lui. Je parle de tout. Et c'est lui qui m'a guidé. C'est vraiment quelqu'un qui, si je dois classer vraiment tous, tous, tous. J'ai de la chance d'avoir tous ces professionnels là que j'ai. J'ai aucun à faire une remarque ou un reproche ou quoi que ce soit. Pas du tout. Mais si j'ai quelqu'un à qui je dois dire dans toutes ces personnes là, la personne qui m'a vraiment aidée ? C'est lui sans doute."

Jennifer, elle, se sent très reconnaissante à l'égard d'une conseillère pôle logement qui l'a épaulée, conseillée et orientée tout au long de son accompagnement.

Jennifer : "Ouverte, à l'écoute, c'était une pépite. Elle est multifonction, c'est une pépite cette dame. Elle me donne des conseils pour mon fils, pour bien faire les choses, me dit qu'il y a des permanences à la MDS [Maison des Solidarités] pour pouvoir parler [...] elle m'a dit pour vous [parle de l'enquête]"

Solène, enfin, évoque l'aide de l'AS PMI comme principale figure clé, avec laquelle elle a maintenu un lien durant son parcours.

Solène : Après vraiment madame L, je vous le dis, c'était la première personne en fait, elle, elle a vraiment été la petite étoile qui m'a dirigée vers tout le monde. Et puis elle m'a rappelé, elle a pris des nouvelles jusqu'à temps que je sois installée."

Les Forces de Sécurité Intérieures

Sophie, lorsqu'elle dépose à nouveau plainte, est reçue par le même gendarme, ce qu'elle souligne de manière très positive. Cette expérience dénote avec celles des autres femmes : dans les commissariats il est plutôt rare d'être reçues par les mêmes professionnel.les. La continuité du lien avec ce professionnel l'a aidée dans son parcours et lui a permis de ne pas avoir à répéter son histoire.

Sophie : "Oui, c'était le même monsieur à la gendarmerie. D'ailleurs c'était chouette. Je préférerais que ce soit lui encore qui puisque c'est lui qui avait l'enquête, qui suivait l'enquête. C'est lui qui a eu mon dossier, qui a pu suivre tout ça."

Les professionnel.les du soin

Les professionnel.les du soin (médecins, infirmier.ères, psychologues, etc.) ont également été cité.es parmi les personnes qui ont joué un rôle important dans le parcours des femmes victimes. Par exemple, Aminata mentionne le lien particulier qu'elle a développé avec une psychologue qui a occupé une position centrale dans sa reconstruction et son suivi.

Aminata : "Je me sentais un peu en sécurité. J'avais trouvé en elle un ami à qui parler, me confier. Même, quand je venais ici, et qu'elle n'était pas présente, on me présentait un assistant. Je disais que non, il faut la même personne".

De la même manière, Marion évoque l'importance tenue par son médecin traitant et une infirmière du cabinet tout au long de son parcours.

Marion : "Mais [nom médecin] a changé beaucoup de choses. La maison des Femmes m'a beaucoup aidée sur l'aspect administratif, etc. [nom médecin] m'a beaucoup aidée sur l'aspect sur l'acceptation des choses et le fait de comprendre. [prénom de l'infirmière] m'a beaucoup aidée aussi."

Le maintien d'un lien, tout au long du parcours, entre les différent.es professionnel.les et les femmes interrogées est souligné très positivement par ces dernières. Ce lien peut être maintenu avec des travailleur.euses social.es, des membres des forces de sécurité mais aussi des professionnel.les du soin. Ce lien rejoint la préoccupation des femmes victimes quant au fait de devoir répéter leurs déclarations (*cf. supra*), puisqu'il permet l'économie des demandes répétées de justification et assure la restauration d'une relation de confiance.

La bienveillance et le soutien

Certain.es professionnel.les ont également joué un rôle clé dans le sentiment d'être entourée et soutenue : leur bienveillance et leur écoute ont été constitutives du parcours de sortie des violences des femmes interrogées.

Certaines femmes soulignent également l'importance des professionnel.les dans la continuité de leur parcours qui les ont parfois incitées à continuer et à ne pas abandonner les démarches. Les difficultés rencontrées et les freins évoqués par les femmes victimes sont parfois

tellement prégnants qu'elles peuvent vouloir arrêter leur accompagnement, d'où l'importance de professionnel.les à l'écoute, présent.es, bienveillant.es et qui les poussent à continuer leur parcours.

Les professionnel.les de l'accompagnement social

Christine évoque par exemple la présence de deux figures clés - une éducatrice et une assistante sociale - qui se sont montrées particulièrement présentes et qui l'ont beaucoup soutenue, ce qui lui a permis de se sentir entourée dans son parcours.

Christine : "Il y a plein de choses qui vous prennent la tête quoi. Et c'est vrai que j'ai été perdue, mais bien accompagnée quoi. J'étais souvent perdue. Souvent perdue, mais... très très souvent perdue. Mais ce qui me donnait la force, c'était mes enfants. Mais je savais que j'avais cet accompagnement qui était là et que je pouvais appeler quoi. on me le disait. N'hésitez pas à nous appeler si ça ne va pas. Beaucoup l'éducatrice et madame l'assistante sociale. Si ça ne va pas, on est là. Vous venez à la MDS, même si vous n'avez pas de rendez vous. Je me sentais. Voilà, j'avais des gens."

Carole, elle, se rend dans une association et rencontre une assistante sociale qui se montre à l'écoute, attentive, bienveillante tout en apportant des réponses à ses questions.

Carole : "Je me suis dis que je n'étais plus seule maintenant. [...] [son interlocutrice lui dit] : 'Si vous êtes décidée à porter plainte, n'hésitez pas à revenir pour en parler, nous expliquer comment ça s'est passé. Si vous avez des questions supplémentaires aussi.'"

Un autre exemple est celui de Solène, qui souligne le soutien apporté par une assistance sociale dans son parcours. Elle explique avoir dépassé ses représentations sur ce métier grâce à son parcours d'accompagnement.

Solène : "Je me remercie d'avoir fait la démarche d'aller voir l'assistante sociale. C'est la première fois que j'allais voir une assistante sociale. Je n'en ai jamais vu de ma vie. Parce que tout ça, ça me faisait peur. En fait, toute cette partie, j'aime pas. On me met toujours des cases, enfin des choses un peu ... en fait ça m'a réconciliée et puis ça m'a

apporté, ça m'a aidé, ça m'a ...Je pense qu'il faudrait peut être même le mettre en avant pour expliquer aux femmes, ou toutes les personnes qui ont besoin d'aide ou autre, qu'il y a un réel soutien derrière. Elle ne va pas venir chez vous pour prendre vos enfants, il y a tout ce côté négatif, il y a aussi plein de positif, un réel soutien, une réelle écoute. ”

De la même manière, Aminata évoque la présence de professionnel.les de l'accompagnement social qui l'ont aidée sur plusieurs points : ils et elles l'ont soutenu, lui ont apporté une aide morale, l'ont aidée à ouvrir les yeux sur les violences, etc. Grâce à elleux, elle s'est sentie soutenue, écoutée et entourée.

Aminata : “la majeure partie oui, ils m'ont beaucoup aidé. Il y en a qui m'ont appris la dureté de la vie, qu'il fallait se débrouiller toute seule. Il y en a qui m'ont ouvert leurs mains, qui ont été une épaule pour moi, pour me soutenir. Il y en a qui essayaient de me remonter le moral quand j'avais les idées suicidaires et d'autres qui m'ont aidé à être un soldat, à accepter que tout ne tournait pas autour de moi”.

Enfin dans le cas de Jennifer, le rôle qu'ont eu plusieurs professionnelles dans la continuité de son parcours est souligné par leurs encouragements à ne “pas lâcher”.

Jennifer : “Mais moi, j'ai retrouvé beaucoup, beaucoup, beaucoup d'aide et de soutien et de ne pas lâcher au niveau des assistantes sociales, de la CAF que je voulais lâcher. J'étais même prête à rendre mon fils à son papa. Je me suis dit : je ne vais pas m'en sortir. Et puis madame V (AS de l'inspection académique) m'a dit de pas lâcher. L'assistante sociale m'a dit de pas lâcher l'avocate. Et puis après madame B (conseillère logement). Elle est arrivée au mois de janvier, mais beaucoup de choses se sont déplacées grâce à elle. Donc c'est bien d'avoir des pépites comme ça.”

Les professionnel.les du soin

Le soutien et la bienveillance des professionnel.les du soin constituent des éléments clés dans la réussite du parcours d'accompagnement des femmes victimes de violences.

L'exemple d'Alice est parlant : elle évoque le soutien, tout au long de son parcours, d'une infirmière engagée dans une association d'aide aux victimes.

Alice : « J'écrivais toutes les semaines, tous les trois jours à la femme en lui disant “voilà, j'ai peur de ça, comment je fais ci ? ”. Avoir du soutien en fait ! C'est qui elle me disait “mais vous êtes bien, formidable, vous allez y arriver, vous allez être en sécurité. Vous méritez vraiment un soutien fort ! ” “Elle me dit qu'elle me soutient, qu'elle va m'apporter de l'aide, qu'on peut s'appeler, se voir, que je ne suis pas seule, qu'il y a énormément d'aide.”

Aminata évoque également le soutien reçu par une psychologue qui constitue une figure clé dans son parcours d'accompagnement.

Les Forces de Sécurité Intérieures

Les forces de sécurité intérieures ont parfois joué un rôle dans la continuité du parcours des femmes victimes, en les encourageant à poursuivre les démarches.

Le parcours d'Anne illustre l'importance et le rôle clé des professionnel.les dans l'engagement des poursuites judiciaires. En effet, après un gros épisode de violences, Anne est hospitalisée durant plusieurs mois. Deux gendarmes (un homme et une femme) viennent prendre son dépôt de plainte directement à l'hôpital. La femme est "virulente" selon Anne, "*elle m'a poussée à porter plainte, elle m'a secouée pour que je le fasse*". Anne dira "*heureusement qu'elle a été là*". Elle nous explique qu'elle n'aurait pas porté plainte sans cette gendarme. La présence d'une femme dans ce moment particulièrement difficile pour Anne l'a rassurée. Elle dit d'ailleurs qu'elle n'aurait pas supporté la présence d'un homme seul.

De la même manière, les parcours d'Olivia ou de Carole témoignent du rôle de ces professionnel.les : lorsque les forces de sécurité dénornalissent les violences, et permettent de qualifier les faits dès la première rencontre, tout en assurant un soutien aux démarches, ils leur permettent de poursuivre leur parcours d'accompagnement et de porter plainte.

La qualification des violences

Les femmes rencontrées expriment également l'importance d'avoir été accompagnées par des professionnel.les qui les ont aidées à reconnaître, à nommer, à déculpabiliser et à dénормaliser les violences. Il faut parfois le concours de plusieurs professionnel.les qui nomment les violences pour que cela permette aux victimes de sortir de la culpabilité et d'entamer une prise de conscience autour de la gravité des violences subies, comme l'illustrent les témoignages d'Alice, Olivia et Céline.

Focus sur les propos d'Alice

Alice insiste sur le soutien d'une infirmière (engagée dans une association d'aide aux victimes), qui a contribué à la dénормalisation des violences et à la déculpabilisation. Cette infirmière va même jusqu'à appeler son patron pour l'avertir "*attention, il y a un risque à ce qu'elle retourne avec. Il ne faudra pas la blâmer ou quoi que ce soit*".

Après le soutien de son patron et d'une infirmière qui aident Alice à nommer les violences qu'elle subit, Alice appuie également sur le rôle d'une assistante sociale qui lui a proposé un hébergement d'urgence, qui a contribué à la dénormalisation des violences et qui l'a déculpabilisée.

Alice : La nana pareil, je m'effondre et elle me dit "mais c'est des violences conjugales, c'est pas normal, vous êtes en danger". Et pareil, elle me remet. à remuer dans la tête le fait que c'est pas normal, c'est de la violence et que j'ai tout à fait le droit d'avoir un logement d'urgence et que c'est pas à moi de payer et que c'est injuste. Et voilà. Donc elle, elle me soutient énormément, ça fait vraiment du bien parce que c'est vraiment des personnes qui sont vraiment très actives.

Enfin, après des menaces qu'elle reçoit de son conjoint après avoir quitté le domicile, les gendarmes se déplacent et vont également contribuer à la dénormalisation des violences.

Alice : "les flics viennent [...]. Ils disent que c'est pas normal [en parlant des violences]."

Focus sur les propos d'Olivia

Olivia témoigne de l'importance du gendarme qu'elle rencontre en premier et qui a contribué à sa prise de conscience autour des violences vécues et à la qualification des faits.

Olivia : "Et donc je lui ai demandé qu'est-ce qu'il ferait à ma place? En fait il [le gendarme] m'a dit "bah moi je porterai plainte". Donc en fait je pense que j'étais dans un état second ce jour là et je me suis laissé porter et j'ai porté plainte. Et en fait, pendant toute la paperasse qu'il était en train de faire, je culpabilisais, je me disais "c'est de ma faute". Et pendant tout ce temps-là, en fait, il [le gendarme] m'a dit "non, c'est pas votre faute, c'est vous la victime". "

Elle indique également l'importance d'un psychologue de l'UMJ et d'une médecin légiste, qui ont tous deux aidé à consolider le travail de conscientisation débuté à la gendarmerie.

Olivia : "Donc du coup, je suis passé devant ce psychologue [Psychologue de l'UMJ] et au début, oui, ça m'a fait tiquer que ce soit un homme. Et en fait, finalement, j'ai eu le temps de réfléchir pendant ces quelques jours-là et j'ai eu le temps de poser beaucoup de choses et de lui en parler. Et à la fin, ça m'a aussi fait du bien qu'il me dise que ce n'était pas normal. Et lui aussi a posé le mot victime. Alors au début, il est dur à avaler le mot victime, mais il faut se l'entendre dire."

Olivia : "La médecin légiste. Bon ben rien constaté sur mon corps puisque je lui ai dit que je n'avais pas été frappé, mais pareil, on discute, elle me dit "bon ben moi j'ai lu votre procès-verbal, on ne va pas revenir dessus, je ne vais pas vous redemander de raconter puisque je l'ai lu", mais du coup, elle me redit un petit peu ce que m'avait dit le gendarme en disant que ce n'était pas normal, que les choses sont lourdes et que c'est assez lourd comme dossier. Elle aussi elle le dit."

Focus sur les propos de Céline

L'assistante sociale de Céline l'a également aidée à comprendre les mécanismes à l'œuvre dans son couple et à déculpabiliser de sa difficulté à se séparer (*"les femmes qui subissent des violences, mettent sept fois à quitter leur compagnon, vous vous en sortez bien, ça va aller"*). Ce soutien a permis à Céline peu à peu d'accepter la gravité des faits auparavant soulignée par son médecin traitant (qui l'a orientée vers le 3919), par un gendarme et par l'ISCG qui maintient un lien avec elle et dont elle parle en termes très positifs.

"Elle a toujours été réconfortante. Elle m'a toujours dit "Vous êtes une femme forte, sinon vous aurez jamais commencé les démarches. Ce n'est pas vous qui êtes en tord, c'est pas vous qui êtes folle, c'est lui qui a des comportements qui ne sont pas normaux". Elle, elle essayait de m'ouvrir les yeux sur la situation, sur le fait que ce que je vivais, ce n'était pas de ma faute et que ce n'était pas normal, que c'était lui le problème et pas moi."

Les échanges avec les différent.es professionnel.les rencontré.es par les femmes durant leur accompagnement sont importants dans le processus de qualification et de dénornalisation des faits. Ils permettent, dans certains cas, un processus de conscientisation des violences subies. Et ils contribuent à évaluer que le comportement de leur conjoint est non seulement inapproprié, mais avant tout illégal et passible de poursuite judiciaire.

Se sentir protégée : le rôle des Forces de Sécurité Intérieures

Les forces de sécurité intérieures ont parfois permis aux femmes victimes de se sentir davantage protégées, comme c'est notamment le cas de Sophie, Catherine et Alice.

Sophie évoque l'aide reçue par des surveillants pénitentiaires qui se sont montrés bienveillants et qui l'ont aidée à se sentir protégée. Ces derniers ont joué un rôle clé dans son parcours, puisque c'est à eux qu'elle évoque pour la première fois les violences qu'elle a subies.

Sophie : « Un peu protégée quand même, ils ont pu... ils se sont mis derrière la porte. Ils ont bien écouté ma demande quand j'ai dit "Vous pouvez rester à côté, s'il vous plaît. Parce qu'en ce moment, il est un peu agressif et je voudrais pas " Ils savaient pas. Ils connaissaient pas ma situation et ils ont bien écouté. Ils ont essayé d'écouter ce qu'il me disait et ils ont bien entendu les menaces aussi. Donc en sortant, ils m'ont dit "Ah ouais, Effectivement, mon dieu, vous devez pas rester comme ça, Il faut faire quelque chose. Nous on va faire..." . Ils m'ont dit on va faire le nécessaire pour qu'ils puissent plus rentrer en contact avec vous ».

Catherine se fait accompagner par une assistante sociale, les gendarmes et le maire de sa commune pour l'aider à partir de chez elle et à la cacher de son conjoint.

Catherine : “Monsieur a fait des recherches quand même. Malgré, il a dit que j'étais partie. Il ne savait pas où j'étais. Voilà. Mais les gendarmes, ils le savaient que j'étais ici parce qu'ils sont venus m'accompagner.”

De la même manière, Alice évoque l'aide apportée par les gendarmes lorsqu'ils sont intervenus à son domicile, ce qui l'a aidée à se sentir davantage protégée.

Le rôle des professionnel.les apparaît comme fondamental, tant pour initier un parcours d'accompagnement et de dépôt de plainte, que pour soutenir les femmes dans ce parcours éprouvant et éviter les ruptures d'accompagnement. La compréhension, le respect de la temporalité des victimes, la bienveillance sont autant de qualités portées par les professionnel.les qui ont marqué les parcours des femmes rencontrées.

Ces accompagnements contribuent à la restauration du sentiment de confiance et de sécurité qui ont été impactés par les violences que les femmes ont subies.

L'aide aux démarches

Plusieurs femmes soulignent l'aide apportée par certain.es professionnel.les pour réaliser des démarches (administratives, juridiques, etc.). Ils et elles les ont conseillées et/ou orientées. Ces aides se sont révélées précieuses puisque, comme nous l'avons vu plus haut, les femmes témoignent dans l'ensemble d'un sentiment d'incompréhension face aux procédures, notamment judiciaires.

Sarah évoque l'aide reçue par l'association qui l'accompagne et qui l'a beaucoup soulagée dans ses démarches, notamment dans les procédures judiciaires.

Sarah : « Déjà quand on a fait toutes les démarches, l'aide juridique et tout ça, déjà c'était un soulagement parce que moi en papier, je suis zéro, je sais pas du tout remplir de papiers. Après si c'est trop dur, oui, mais c'est pas dur, ça va, j'y arrive. Mais des papiers comme ça, il me faut quelqu'un pour m'aider. [l'accompagnatrice sociale] m'aide beaucoup sur beaucoup de choses, que ce soit mentalement, moralement, que ce soit [la psychologue] aussi. »

Jennifer se sent également très reconnaissante à l'égard d'une conseillère pôle logement qui l'a aidée dans ses démarches, en la conseillant et en l'orientant vers d'autres professionnel.les.

L'orientation et la coordination des acteur.rices

Plusieurs femmes ont également souligné l'importance des professionnel.les dans leur parcours, notamment lorsqu'ils et elles les orientaient et les mettaient en contact avec d'autres acteur.rices spécifiques.

C'est notamment le cas de Stéphanie, qui exprime le rôle clé qu'a eu l'ISCG dans son parcours.

Enquêtrice : Sur l'ensemble des acteurs que vous avez rencontrés, là, vous diriez qu'il y en a un qui s'est démarqué, qui vous a marqué plus que d'autres ? *Stéphanie : C'est l'assistante sociale de la gendarmerie.*

Elle explique que c'est elle qui a pu l'aider à manger, qui l'a mise en contact avec les autres professionnel.les. Elle souligne également sa rapidité d'intervention.

Stéphanie : Grâce à elle, j'ai eu à manger. Grâce à elle, j'ai vu [AS de la CAF]. Grâce à elle, j'ai eu. J'ai eu l'assistante sociale de là-bas.

Les AS rencontrées par Jennifer et Solène les ont également orientées vers d'autres professionnel.les, ce qui a énormément facilité leur parcours.

Solène évoque le rôle clé joué par certain.es professionnel.les, notamment lorsqu'ils et elles sont bien coordonné.es. Les multiples acteur.rices l'ont aidée à se sentir entourée, à créer une cohérence dans son parcours, et à sortir progressivement de l'emprise. Elle n'a pas non plus eu à revivre des traumatismes en répétant les violences subies. Dans son cas, des juristes, une ISG et des AS de la CAF ont travaillé ensemble.

Solène : "Pour moi, ça a eu un travail de synergie en fait. Et c'est vraiment ça qui a apporté, c'est de ne pas avoir une personne mais d'en avoir plusieurs. A chaque fois, je raconte pas tout... (rire)... je raconte un truc, un truc. Et en fait à chaque fois on me disait la même chose en fait. Donc ça crée une cohérence et de se dire "OK. Donc d'une, je ne suis pas folle. De deux, ok, j'ai vécu ça mais tout va bien, et du coup je vais au bout!""

Comme il a été vu précédemment, l'incompréhension de certaines procédures apparaît comme un frein à l'accompagnement. Aussi, les femmes témoignent-elles de l'importance des explications qui leur sont apportées par les professionnels dans ce domaine et des orientations vers des acteur.rices compétent.es quand c'est nécessaire. Enfin, à leurs yeux, il est fondamental que les différent.es professionnel.les se coordonnent entre eux.

Conclusion

Les témoignages des enquêtées permettent d'illustrer les différents obstacles auxquels elles peuvent être soumises au cours de leur parcours d'accompagnement.

Le premier de ces obstacles est la remise en cause de leurs discours. Celle-ci est vécue comme une violence psychologique par les femmes qui ont témoigné. Cette remise en cause est avant tout le fait des agresseurs eux-mêmes. Elle produit chez les victimes un sentiment de confusion mais également une remise en cause de la qualité même de victime. Cette remise en cause induit, corrélativement, un sentiment de culpabilité des enquêtées. Cette remise en cause, par les agresseurs, de la parole des femmes, s'inscrit plus globalement dans les violences psychologiques et la manipulation exercées par les auteurs de violences.

Pour autant, il est important de mentionner que cette remise en cause peut aussi se produire à la suite de propos tenus, au cours du parcours d'accompagnement, par les professionnel.les ou même, dans certains cas, par l'entourage de la victime. L'incompréhension et le jugement de l'entourage renforcent un sentiment, déjà présent, de culpabilité.

Les enquêtées témoignent également de la difficulté qui pèse sur elles quant au fait de devoir répéter les faits qui les conduisent à solliciter un accompagnement. Si cette répétition est souvent inéluctable notamment lorsqu'une procédure pénale est enclenchée, elle est vécue et ressentie négativement par les victimes. Du reste, cet aspect s'ajoute souvent à un manque global de connaissance des procédures, notamment judiciaires, qui donne aux victimes le sentiment d'être "perdues", confuses face aux démarches et aux interlocuteur.rices multiples qu'elles rencontrent.

Ces différents obstacles justifient un besoin de sécurité très présent dans le discours des femmes victimes. Ce besoin trouve son origine dans deux facteurs principaux que sont le poids des traumatismes et la proximité géographique des auteurs de violence, voire le maintien de l'exposition aux violences durant les parcours d'accompagnement. Si cette

insécurité peut être réduite par la mise en place de dispositifs de protection, ces derniers ne sont, parfois, pas suffisants.

Il est fondamental de prendre en compte la nécessité et le besoin de référents uniques tout au long du parcours d'accompagnement. Ceux-ci peuvent permettre d'atténuer les difficultés mises en lumière précédemment. Par ailleurs, la présence de professionnel.les formé.es au côté des victimes permet à la fois la prise de conscience de la situation de violences, tout autant que la compréhension et l'orientation vers des dispositifs adaptés à chaque situation particulière.

Les témoignages et les éléments d'analyse extraits de ceux-ci permettent de comprendre l'épreuve que constitue un parcours d'accompagnement pour une femme victime de violences. Si leurs vécus permettent de mettre des mots sur les difficultés rencontrées, ils ont également permis de formuler des préconisations d'amélioration.

3. Les préconisations portées par les femmes enquêtées

L'ensemble de ce rapport vise à mieux comprendre les logiques auxquelles les femmes victimes de VSS ont été soumises et les leviers qui les aident à faire face à ce qu'elles ont traversé. Cela représente déjà une première lecture pour interroger les pratiques d'accompagnement pour tou.tes les professionnel.les de terrain.

Lors des entretiens, les femmes rencontrées ont été questionnées sur les améliorations qu'elles préconiseraient dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. Chacune a ainsi contribué à mettre en lumière des thématiques variées : la prévention, l'accompagnement social et judiciaire ou encore les besoins qu'elles éprouvent après la sortie des violences. Elles en témoignent avec leur parcours singulier, leurs ressentis, le recul porté sur les difficultés qu'elles ont pu rencontrer. L'observatoire des VSS se fait ici le relais de leur parole, pour les replacer au centre des réflexions et de l'évolution des politiques publiques.

Améliorer la prévention

Une meilleure éducation pour réduire les violences

Les femmes rencontrées nous invitent à continuer et renforcer le travail de prévention à tous les âges de la vie et dans tous les milieux autour des stéréotypes sexistes, des mécanismes de la domination masculine, de la reproduction de la violence.

Marie et Elisabeth préconisent **plus de prévention en établissement scolaire**.

Marie : « Continuer dans l'éducation autour de l'accompagnement à la sexualité, des choses comme ça à l'école, dans l'éducation, c'est à l'éducation nationale. Il faut continuer à nommer en fait les valeurs de respect, de consentement, de droit à la différence, à la manière de penser, dans le respect de chacun en fait ».

Solène et Carole aimeraient trouver **plus de sensibilisation aux violences sur les réseaux sociaux.**

Claire et Carla voient la **prévention comme un enjeu plus global**, à destination des adultes et des enfants. Elles évoquent combien les représentations sociales liées aux violences conjugales sont toujours très ancrées dans la société : considération de l'aspect intime et non politique des violences intrafamiliales (tabou), stigmate de l'image de victime, domination patriarcale...

Claire : « Je pense que vraiment le truc c'est que c'est tabou encore la violence. On se dit que ça arrive qu'aux autres, on se dit que c'est à certaines classes sociales. Surtout ici à la campagne on dit « ah bah c'est bon, c'est les consanguins ou les bouseux du coin », parce que c'est comme ça qu'ils parlent hein ! Et que... Mais ya vraiment une mentalité à changer quoi, et ça... ça peut être pour nous c'est trop tard, mais pour les enfants non. Et je pense qu'il y a vraiment un taf à faire. parce qu'en fait, comment on vit de la violence conjugale ? En s'aimant pas. En pensant que chez les autres, il y a tout. Et je pense que ça ça s'apprend dès tout petit. Donc en fait le vrai taf c'est aussi d'éduquer [...] Tu vois, ouais ce serait plus... bah déjà je crois que si on en parlait déjà, beaucoup plus de la violence conjugale, même sur des temps informels comme... même à l'école, ou en centre de loisirs...ou...je pense même dans les festivals ”

Carla : « Aujourd'hui, je le comprends. Je ne l'ai pas compris pendant des années. Mais aujourd'hui, je comprends qu'on a le droit de dire non [...] Et je pense que les femmes ne doivent pas avoir peur. Il faut en finir avec la peur, parce que la peur, elle ne nous laisse pas avancer, elle nous détruit et c'est important que la femme, elle prend la parole, elle prend le courage de dire non, je suis libre parce qu'on est libre, on est des êtres humains libres et on doit y être.”

Améliorer l'identification des situations de violences

La formation d'un ensemble de professionnel.les à la question des violences, aux freins que rencontrent les victimes reste un enjeu majeur, notamment auprès des

professionnel.les qui accueillent les victimes. Nombreuses sont celles qui ont témoigné dans cette enquête de situations où elles ne se sont pas senties comprises, écoutées, crues.

Jennifer préconise **un meilleur repérage des violences à travers le langage verbal et non verbal**. A partir de son vécu, elle estime que les victimes ne sont pas toujours en capacité de mettre des mots sur ce qu'elles vivent ou sur ce dont elles ont besoin. La formation et la sensibilisation des professionnel.les apparaît alors fondamentale pour pouvoir repérer les signes des violences, quand les mots ne suffisent pas.

Jennifer : « Si les gens pouvaient être ouverts au niveau des oreilles et des yeux, parce que c'est pas parce que je parle, il y a des choses aussi qui se voient »

Agnès et Claire aimeraient que soit fait **plus de communication et de formation sur la violence psychologique**. Les mécanismes et les conséquences de cette violence sont encore trop souvent sous-évalués.

Agnès : « En fait, à partir du moment où il n'y a pas de bleus, il n'y a pas de sang comme on a pu dire lors du rendez-vous. Tant qu'il n'y a pas ça, il n'y a rien qui se déclenche. Ou alors ça met beaucoup, beaucoup de temps. Là, vous vous rendez compte que ça fait des années pour moi ».

Claire : « J'espère que la gendarmerie fera des efforts et qu'on formera un peu plus les gens ! Mais je pense qu'on le fait déjà et qu'il y a un gros travail encore à faire »

Mieux connaître les dispositifs d'accompagnement

Comme cela est évoqué dans ce rapport, les femmes sont souvent peu informées des dispositifs d'aide qu'elles peuvent solliciter. Elles se sentent également perdues face aux démarches et à l'ensemble des interlocuteur.rices qu'elles peuvent ou doivent solliciter et préconisent une meilleure visibilité ou lisibilité des acteur.rices qu'elles peuvent solliciter.

Alice préconise l'existence d'**un site internet regroupant tous les dispositifs, démarches et acteur.trices clé** - du national vers le plus local avec les liens des tchats locaux - pour permettre de comprendre les démarches : comment porter plainte, quelles sont les associations par territoires...

Améliorer l'accompagnement psychosocial

Les éléments retracés dans ce rapport nous montrent bien combien les victimes sont sensibles à la qualité de l'accompagnement qui peut leur être proposé. En première ligne, ce sont les structures qui accueillent et accompagnent les femmes tout au long de leur parcours qui sont citées comme capitales. Elles évoquent encore une fois le besoin de formation de certain.es professionnel.les, elles soulignent le manque de moyens dédiés à ces services qu'elles ressentent durant leurs parcours d'accompagnement et appuient sur la nécessaire diversification de l'offre proposée aux victimes (hébergement, services spécifiques, accueillant.es spécifiquement formé.es...).

Améliorer les différents dispositifs d'écoute

Jennifer évoque l'importance de **la disponibilité de l'interlocuteur** au moment où la femme décide de parler des violences. Elle suggère l'existence de permanences qui permettraient d'assurer une continuité de service, pour être à l'écoute des temporalités spécifiques des victimes. Elle aimeraient aussi qu'une attention soit portée au fait d'être accueillie par des femmes.

Jennifer : « Une permanence peut être, ou bien il n'y a peut être pas besoin d'appeler, mais on pousse votre porte et puis il y a quelqu'un qui vient nous écouter parce que peut-être que sur un coup de tête comme moi, ça m'a pris comme ça, je vais avoir envie de vous le dire que là je me fais taper et qu'il faut faire quelque chose, que c'est plus possible. La première chose qu'on voit, c'est vous. Il faut qu'il y ait quelque chose qui se dégage bien à ce moment-là. »

Olivia, Solène, Claire, Jessica insistent sur l'importance de **rencontrer des personnel.les formé.es pour accueillir / recueillir la parole** (bienveillance, écoute).

Jessica : « Plus de personnes là dedans. En fait, dans ce milieu là, je pense, parce que je pense que du coup c'est un peu éparpillé ou mélangé. Je pense qu'il n'y a pas trop de formation. Peut être faire un milieu exprès pour ça, peut être vraiment des personnes concernées que dans ça quoi. »

Linda évoque l'importance pour elle de **systématiser un premier accueil de la parole dans un espace de confiance**, dans les locaux liés aux FSI.

Linda : “Dans une pièce où vraiment il n'y a personne qui dérange, on n'est pas dérangé, on est entendu, vraiment, on se sent entendu. [...] Un homme comme une femme, quand on arrive là, on est en détresse. C'est pas pour le plaisir. Donc d'être vraiment entouré par des gens qui nous disent "écoutez, on va aller ailleurs pour en parler. On reste pas là à l'accueil, il y a personne qui va passer, vous inquiétez pas", se sentir en sécurité quoi”

Sandy évoque le **besoin de sensibilisation ou de formation des personnels d'accueil**, notamment pour les cas d'inceste.

Sandy : « Je crois que, en fait, je crois que quand j'ai demandé à voir la psychologue, j'ai expliqué que c'était pour psychologue dans l'accompagnement de traumatismes d'inceste. J'ai ditinceste à l'accueil, la dame, ça lui a fait bizarre. C'est là que je me suis dit je ne suis pas du tout dans un endroit où ils ont l'habitude d'avoir ce genre de choses. Pas souvent, on va dire. Et là, je me suis dit oui, il faut dire CIIVISE, ça choque moins. »

Renforcer les moyens et le maillage des structures d'accompagnement

Le lien entre les différent.es acteur.rices qui accompagnent les femmes semble fondamental pour assurer une continuité de parcours, éviter les répétitions et les pertes d'informations. Il permet aussi d'assurer un sentiment de sécurité dans les parcours. Les femmes rencontrées ont témoigné du manque de moyens perçu dans les structures spécialisées

dans l'accompagnement des victimes et aimeraient que l'offre des services dédiés puisse être disponible partout et tout le temps.

Agnès, Marine, Jessica appuient sur le besoin de **plus de structures d'accueil** avec une **meilleure interconnaissance des services** de chacun des acteurs du parcours.

Olivia témoigne à sa manière du **manque de moyens perçus sur certains services** lorsqu'elle doit attendre un document pour la clôture de sa procédure de dépôt de plainte à cause de l'absence d'un professionnel sur une UMJ. Elle préconise la mise en place de système d'astreinte pour **assurer la continuité de service**.

Christine préconise une **décentralisation des services d'accompagnement** pour faciliter les prises en charge des femmes vivant en milieux ruraux.

Sophie : « Accompagner des femmes, qu'elles soient mineures ou de mon âge, la vingtaine ou la cinquantaine, ou la trentaine, ou n'importe quel âge, ou, même 80 ans, on s'en fout. L'essentiel, c'est de pouvoir accompagner et de ne pas laisser ces femmes vouées à elles-mêmes après aussi parce qu'il y a l'après aussi. Il n'y a pas que le avant. Aussitôt après de pouvoir avoir une vie normale. »

S'assurer du lien durant le parcours

Par leurs témoignages, les femmes rencontrées interpellent sur le respect et la reconnaissance de leurs droits : l'accès à l'information, le droit à être accompagnées en sécurité, une prise en charge individualisée et une continuité de cette prise en charge. Elles évoquent également l'exposition de leurs enfants aux violences et les carences dans la prise en charge de cet aspect au cours de leurs parcours (manque de moyens dédiés à l'accompagnement psychologique, séparation entre les procédures civiles et pénales, hébergements d'urgence peu adaptés aux familles). Nombre d'entre elles n'ont pas bénéficié d'un soutien social et financier suffisant et évoquent la charge qu'a représenté leur parcours de reconstruction après les violences.

Sylvie et Linda souhaiteraient un **meilleur lien entre les professionnel.les pour une interconnaissance du dossier** et pour éviter la perte d'informations ou la répétition de leur vécu.

Linda : « ça serait bien qu'il relise un peu le dossier avant de vous reposer toujours les mêmes questions. C'est de remettre dans le mal en fait je trouve, plutôt que d'arriver là et de nous dire "bon écoutez, vous n'avez pas besoin de reparler de la plainte d'avant. C'est bon, je l'ai lu. Qu'est ce que vous avez ajouté?". Ça serait plus apaisant. »

Olivia aimerait **que les gendarmes réorientent systématiquement une victime vers une autre brigade s'ils connaissent l'agresseur** (situation fréquente en milieu rural).

Carole, Agnès, Jessica, Linda soulignent l'importance de **bénéficier de plus de clarté sur les différentes étapes du parcours** (démarches, acteurs, procédures judiciaires, etc.).

Agnès : « C'était de la découverte tout le temps. Et puis toujours beaucoup d'informations en disant "voilà, il va se passer telle chose, telle chose, il va y avoir ça, il va y avoir ça. Il faut faire comme ça, Il faut faire comme ça". Et puis en fait, on a beau faire, être dans les cases bah non, ça ne se passait pas comme ça ».

Stéphanie, Marine, Séverine, Solène, Jessica, Camille, Angélique demandent la mise en place de **parcours de prise en charge individualisés** avec un **interlocuteur professionnel référent** qui serait chargé de prendre des nouvelles, d'informer sur les procédures, d'orienter, de guider. Angélique évoque l'idée d'un système de parrainage ou de marrainage.

Stéphanie « Comme une toile d'araignée avec une personne au centre »

Camille : « Rien qu'appeler. Se dire qu'on n'est pas oublié. C'est bête, mais clairement s' il me plante là, qui sera au courant? On sera au courant parce que quelqu'un à un moment donné, ça va faire la une des journaux.....Et quelqu'un dira "ah oui, ah oui, cette dame, je l'avais vu il y a quelques mois". Mais il n'y a rien. Je me dis rien qu'un suivi. Je ne demande pas à ce qu'on nous appelle toutes les semaines. Mais je sais pas.....toutes les deux semaines, tous les mois, pour dire est ce que ça va? Est ce que vous avez eu de l'avancée ? »

Cette idée rejoint les préconisations d'Anne et Aminata qui expliquent **l'importance du lien** pour ne pas se sentir seules et perdues, notamment durant les périodes d'attente de décisions de justice mais également après.

Considérer les familles et les enfants

Agnès, Florence, Séverine, Céline évoquent le besoin d'**individualiser les accompagnements** notamment sur les questions de mises à l'abri, même pour celles qui ne rentrent pas dans les cases sur l'accès au logement d'urgence par exemple, ou pour les familles nombreuses.

Florence : « Se retrouver dans un foyer, dans une seule pièce avec trois enfants, c'est dur. Et en fait. Ça bloque aussi les départs. C'est-à-dire, on sait que si on a qu'un enfant, on va être pris. Mais s'il y en a plusieurs, c'est beaucoup plus compliqué ».

Séverine et Camille défendent l'idée d'une **systématisation de l'accompagnement psychologique pour les enfants**, sans l'accord des deux parents, ce qui est évoqué dans de nombreuses références d'ouvrages (Whitfield and al., 2003, Li and al., 2019).

Camille évoque le besoin que puissent être liés au dossier de la mère des rapports sur l'état psychologique de l'enfant, sans une consultation des deux parents.

Séverine note l'importance de **la prise en charge des proches** (entourage, famille) pour expliquer à la famille les mécanismes d'emprise et les conséquences des violences.

Séverine : “Incompréhensible, ça a été incompréhensible pour ma mère, pour mes amis, etc, ce que j'ai vécu. Et que ce ne soit pas moi qui soit obligée de l'expliquer, ça serait bien en fait. Qu'il y ait quelqu'un pour en parler. Sinon c'est soit des non-dits, personne n'en parle, on fait comme si rien n'avait existé, soit on doit se justifier et je pense que ça serait bien qu'ils aient accès à ce moment là à quelqu'un qui puisse leur expliquer pourquoi, pourquoi ça se passe comme ça et comment c'est possible, et pourquoi la personne agit comme ça [...] qu'ils comprennent pourquoi eux, ils ont ressenti cette

impuissance et pourquoi, en effet, ils ne pouvaient rien faire. Et qu'en fait, ils ont quand même fait parce qu'ils étaient là »

Céline évoque ici la possibilité de **bénéficier d'un parcours judiciaire spécifique aux victimes de violences conjugales** qui permettrait la liaison des procédures civiles et pénales⁷.

Céline : “Il faudrait un parcours particulier quand les femmes ont des enfants pour protéger les enfants, pour que le JAF soit plus efficace et qu'il n'y ait pas besoin de médiation. Moi je sais, c'est ce qui m'a fait peur.”

Offrir des lieux d'hébergement diversifiés

Florence propose la mise en place d'une **maison d'accueil intergénérationnelle de mise à l'abri** pour les femmes et leur famille.

Séverine aimeraient que soient proposés des **lieux d'accueil séparés pour les auteurs et les victimes**.

Accompagner dans les démarches administratives

Sandy, Stéphanie, Marion souhaitent l'**élargissement de l'accompagnement pour les démarches administratives** (trouver un avocat, demander l'aide juridictionnelle...).

Sandy évoque le besoin d'un **soutien financier et matériel** tout au long du parcours et après pour se reconstruire.

⁷ Recommandation formulée dans le Rapport “A VIF”, Rapport de Gwénola Joly-Coz, première présidente de la cour d'appel de Papeete, et Eric Corbaux, procureur général près la cour d'appel de Bordeaux. Ce rapport a été remis au garde des sceaux mardi 25 novembre 2025. Il évoque notamment, par exemple, la création d'un juge spécialisé et une approche décloisonnée entre droit civil et pénal.

Améliorer l'accompagnement judiciaire

Lors de cette étude, nous avons rencontré un certain nombre de femmes pour qui la justice n'a pas permis la réparation des violences subies. Elles souhaitent globalement que la justice soit plus sévère avec les agresseurs et assure une plus grande protection des victimes, femmes ou enfants. Elles attendent également que leur parole, leurs états émotionnels soient reconnus comme des preuves lors des jugements, que la souffrance psychologique de leurs enfants soit également considérée dans les décisions de justice. Enfin, elles souffrent souvent de la longueur des procédures judiciaires qui les mettent souvent dans l'attente, avant de pouvoir se reconstruire.

Garantir la sécurité

Sylvie et Marion recommandent **une éviction du domicile du conjoint qui soit plus systématique** et rapide.

Aminata demande la **priorisation de la mise en sécurité de la victime** pour l'aider à sortir de son obscurité.

Aminata : « Il faut des oreilles pour les écouter et des épaules pour leur consoler, des mots pour les soulager, des moyens pour les aider. Que ce soit matériel, travail ou quelque chose. Mais tout ce qui peut leur remonter le moral. »

Elisabeth, Sylvie, Marion, Sabira aimeraient que la justice n'attende pas un verdict pour protéger l'enfant, et que **s'il y a une dénonciation, l'enfant soit protégé systématiquement**.

Marion : « Parce qu'on n'est pas censé emmener des hommes comme ça dans nos vies. On est censé protéger nos enfants et à un moment donné, on sait très bien qu'on les protège pas quand ils partent et que c'est des violences conjugales et que moi je sais que mon enfant a tout pris de plein fouet. »

Des mesures plus coercitives pour les agresseurs

Stéphanie, Anne, Claire, Sylvie, Marine, Florence aimeraient que la justice soit plus sévère envers les agresseurs.

Mieux reconnaître les victimes

Sylvie souhaite **que la peur des femmes devienne un fait matériel pour la justice**, une preuve matérielle.

Sylvie : « Quand une femme a peur, ça devrait être un élément matériel en fait, on s'invente pas une peur, elle existe pour quelque chose. Quand la femme est terrorisée ou qu'elle n'en peut plus, elle n'invente pas »

Anne et Claire demandent une **reconnaissance plus forte du statut de victime** par la justice notamment après des classements sans suite.

Claire : « Je suis une des rares à être allée vraiment jusqu'au bout du processus. Et en fait ça a été classé sans suite. Et j'avais pas la force de faire appel, en disant mais c'est pas possible quoi ! Avec toutes les preuves, avec les textos et tout ça, vous me dites que ce n'est pas une plainte recevable pour violences ! Alors que maintenant, je porterais la même plainte, elle serait reçue ».

Réduire les délais de procédure

Carole, Marine, Séverine demandent à **raccourcir le temps de traitement des dossiers côté justice, à relier les procédures civiles et pénales**.

Avoir des espaces de reconstruction

Le processus de reconstruction après les violences est long et les conséquences sur la santé mentale et physique des victimes sont avérées (Romito, 2022, Saurel-Cubizolles, 2000). Leur prise en charge adaptée doit être facilitée pour éviter que les séquelles qu'elles subissent

représentent un coût trop important dans leur parcours de vie. Elles ont majoritairement évoqué les bienfaits d'une prise en charge psychologique mais regrettent que cela ne leur soit pas toujours accessible gratuitement. Elles valorisent l'existence de groupes de parole ou d'activités qui leur permettent de reprendre confiance, de réparer ce qui a été fragilisé par les violences subies. Enfin, elles donnent de la valeur au fait de pouvoir témoigner de ce qu'elles ont vécu, lorsqu'elles s'en sentent capables, afin de sensibiliser d'autres femmes et d'éviter la reproduction des violences.

Des groupes de paroles

Solène recommande la mise en place de **groupes de parole de femmes**, sans y mettre la notion de “victime”, pour que même celles qui ne s'identifient pas comme des personnes victimes (ou n'utilisent pas ce mot) puissent s'en saisir.

Stéphanie recommande la **prise en charge gratuite des séances de psychologues** avec des professionnel.les spécialisé.es VSS.

Des groupes d'activités

Solène et Claire évoquent l'importance des **activités de groupe** (sport ou autres) entre femmes victimes de violences.

Solène : « Ça crée une sororité, ça crée un élan. Ça crée une force. Et puis de se dire qu'on n'est pas seule et surtout de mettre des mots sur ce qu'on vit en se disant "on m'écoute et ce que je vis n'est pas normal". Et qu'est-ce que je peux faire avec ça. Donc les clés. »

Claire : « Je pense qu'il y a des méthodes autres, et surtout bah voilà, je pense que de toucher, de faire quelque chose, pour libérer la parole, c'est important. Et du coup, d'occuper les gens, parce que quand on occupe les mains, les coeurs se livrent »

Témoigner

Carla et Marie recommandent la possibilité de **prendre la parole pour raconter les violences.**

Carla : « Les femmes doivent prendre la parole. Il ne faut pas accepter ça. Personne ne doit accepter personne, personne. On ne peut pas accepter d'être soumise à quelqu'un parce que on est un être humain. On est une personne en couple ou pas en couple, on est deux personnes distinctes chacun. On est deux corps différents et personne n'est possession de personne. On ne doit pas accepter ça. Il faut faire, il faut prendre la parole, faut en parler. Il faut se libérer de tout ça. Parce que. On ne peut pas avoir ce sentiment de mal-être, de culpabilité, parce que dans le fond, c'est triste, mais on se croit coupable de quelque chose. On est. C'est nous qu'on est maltraités. On se dit mais c'est parce qu'on a fait quelque chose de mal, Qu'est ce qu'on a fait? Et on se questionne sans arrêt. »

Marie "Oui. Non mais là je redis merci la France. Et oui. C'est pour ça que quand on m'a demandé de faire l'enquête, j'ai dit oui. À mon tour de donner aussi de mon temps, bien sûr, oui, je suis, je suis redevable."

Conclusion

Cette enquête permet d'étudier les parcours d'accompagnement de femmes victimes de violences, en s'intéressant à leur ressenti, à leurs manières de percevoir et de considérer leur parcours d'accompagnement, ainsi qu'aux freins et leviers constitutifs de leur parcours. Elle s'inscrit dans une volonté de répondre à un besoin de connaissances sur le territoire, en termes de compréhension des expériences des VSS et du recours à un accompagnement professionnel dans un objectif de sortie des violences.

Il convient de rappeler qu'elle ne reflète pas la pluralité des réalités vécues par les femmes victimes de violences. En effet, les femmes interrogées ont toutes entamé un parcours d'accompagnement (qu'il soit juridique, psychologique, associatif ou encore médical) afin de sortir des violences et la majorité a porté plainte. Les femmes accompagnées par les professionnel.les restent ainsi une population spécifique parmi l'ensemble des femmes victimes de VSS, en raison de processus de sélection sociale et médicale qui les amènent à venir chercher ces accompagnements (Lefaucheur, Ozier-Lafontaine, 2012). Même si cette étude ne reflète pas une exhaustivité des parcours et des réalités plurielles des femmes victimes en Nouvelle-Aquitaine, elle permet une analyse fine des différents processus et mécanismes à l'œuvre dans un parcours d'accompagnement et permet d'identifier les principaux freins et leviers à la sortie des violences.

Ce travail nous permet de mettre en lumière les principaux écueils dans la prise en charge des femmes victimes de VSS mais également de souligner les bonnes pratiques professionnelles déjà appliquées et les bénéfices qu'elles apportent dans l'accompagnement, du point de vue des publics accompagnés. Les préconisations faites par les femmes interviewées rencontrent un écho, elles rejoignent celles faites par des professionnel.les qui les accompagnent et nous permettent de garder une oreille sensible sur les dimensions perfectibles de ces parcours d'accompagnement.

Ce rapport ne rend pas compte de la longueur de certains parcours ou de leur inscription dans les parcours de vie des femmes interrogées. Il n'évoque pas précisément les conséquences et les séquelles des violences sur la vie des victimes et de leurs proches. L'Observatoire souhaite

continuer à approfondir les données récoltées pour pouvoir rendre compte de certains de ces éléments en 2026.

Les politiques publiques évoluent et la prise en compte des victimes de VSS s'est améliorée, avec un tournant notable dans les parcours les plus récents, probable effet de la mise en œuvre des recommandations faites lors du Grenelle des violences de 2019. Cependant, beaucoup reste à faire : la Haute Autorité de Santé évoquait en 2020 que seulement 14% des patientes seraient interrogées par leur médecin traitant sur leur relation à leur partenaire et seulement 3% déclarent avoir été questionnées sur d'éventuelles violences conjugales actuelles ou passées. Aussi, Amnesty International pointe les carences, en France, de la prise en charge notamment policière et judiciaire des violences faites aux femmes. Enfin, le dernier Rapport d'information du Sénat⁸, déposé le 2 juillet 2025, sur l'évolution du financement de la lutte contre les violences faites aux femmes, dresse un tableau très sombre de la prise en charge et de la prévention des violences en France (en dotation humaine et budgétaire).

En 2026, l'Observatoire poursuivra un travail plus poussé sur certaines des thématiques qui n'ont pas été approfondies dans ce rapport, en continuant de s'appuyer sur le corpus, très dense, des femmes enquêtées. Plusieurs sujets ont été évoqués : les contextes des dépôts de plainte, la question du déclassement social dans le parcours d'accompagnement, les dispositifs de mise à l'abri et d'hébergement, comment certaines dimensions genrées ont un impact dans l'accompagnement, la difficulté à se percevoir victime, ou encore la place des enfants dans les parcours d'accompagnement des femmes.

En parallèle de ces enquêtes thématiques, l'Observatoire présentera cette étude auprès des différents partenaires sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, afin de détailler ces premiers résultats et de les mettre en dialogue avec les différent.es professionnel.les qui interviennent sur la question des VSS.

⁸ <https://www.senat.fr/rap/r24-814/r24-814.html>

Bibliographie

AUBERT, B., JEAN J.-P., LETURMY, L. (2006), Parcours de victimes de violences volontaires dans le département de la Vienne. Rapport de Recherche EPRED.

BADENES-SASTRE, M, MEDINILLA-TENA, P, SPENCER, C. M, EXPOSITO, F. (2025). Cognitive Distortions and Decision-Making in Women Victims of Intimate Partner Violence: A Scoping Review. *Psychosocial Intervention*, 34(1), 23 - 35.
<https://doi.org/10.5093/pi2025a3>

BEAUD, S. (1996). “L’usage de l’entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour “l’entretien ethnographique””. *Politix, Entrées en politique, Apprentissages et savoir-faire*, n°35, 226-257

BLANCHET, A, GOTMAN, A. (2005). L’enquête et ses méthodes, Armand Colin

BODIOU, L, CHAUVAUD, F, MOREL, H. (2025). La violence conjugale. *Presses Universitaires de Rennes*.

BROWN, E, DEBAUCHE, A, HAMEL, C, MAZUY, M. (2021). Violences et rapports de genre, enquête sur les violences de genre en France. *Grandes Enquêtes*. [Rapport d’enquête]. 528p.

CHO, H, SHAMROVA, D, HAN, J, LEVCHENKO, P. (2020). Patterns of Intimate Partner Violence Victimization and Survivors’ Help-Seeking. *Violence*. 35:4558–4582. doi: 10.1177/0886260517715027.

CONTEXTE DES SEXUALITÉS EN FRANCE. (2024). Premiers résultats de l'enquête CSF-2023. [Rapport d'enquête]. Inserm, ANRS, MIE

CORNU, G. (2018). Vocabulaire juridique. *Quadrige*, 12e édition.

DEBARD, T, GUINCHARD, S. (2022). Lexique des termes juridiques 2022-2023. *Dalloz*, 1 154 pages.

DELAGE, P. (2017). Violences conjugales, du combat féministe à la cause publique. *Presses de Sciences Po*, 268 pages.

DÉROFF, M.L. (2014). Parcours de femmes victimes de violences conjugales. *Université de Bretagne Occidentale*, halshs-01253260

FERRANT, A. (2011)."Emprise et lien tyrannique", *Connexion, Soumission ou résistance aux systèmes d'enprise*, 15-27 <https://shs.cairn.info/revue-connexions-2011-1-page-15?lang=fr>

FRANCEQUIN, G. (2010). Tu me fais peur quand tu cries! Sortie des violences conjugales. *Érès, Sociologie Clinique*, 344 pages

FRANQUET, L. (2013). Les violences de genre : analyse comparative des pratiques judiciaires et médiatiques en France et en Espagne. [rapport de thèse]

FRAPPAT, H., (2023). Le gaslighting, ou l'art de faire taire les femmes. *L'Observatoire, la relève*.

GRUEV-VINTILA, A. (2023). Le contrôle coercitif : au cœur de la violence conjugale. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.gruev.2023.01>.

HAILES, H.P., GOODMAN, L.A. (2025). “They’re out to take away your sanity”: A qualitative investigation of gaslighting in intimate partner violence. *J Fam Viol* 40, 269–282. <https://doi.org/10.1007/s10896-023-00652-1>

HERMAN, E. (2019). Lutter contre les violences conjugales. Féminisme, travail social, politique publique, Rennes, *Presses Universitaires de Rennes*.

KAUFMAN, J-C. (1996). *L’entretien compréhensif*. Paris: Nathan

KELLY, L. (2019). Le continuum de la violence sexuelle. *Cahiers du genre, Violences de genre: retours sur un problème féministe*. n°66. 17-36

LELAURAIN, S, FONTE, D. (2022). La violence conjugale, entre vécu et légitimation patriarcale, contribution pour une psychologie féministe. Bruxelles, Mardaga, 272 pages

LEFAUCHEUR, N, OZIER-LAFONTAINE, L. (2012). “Sortir de la violence conjugale”. *Pouvoir dans la caraïbe*, n°17. <https://doi.org/10.4000/plc.847>

LELAURAIN, S., GRAZIANI, P, LO MONACO, G. (2017). Intimate partner violence and help-seeking: A systematic review and social psychological tracks for future research. *European Psychologist*, 22(4), 263–281. <https://doi.org/10.1027/1016-9040/a000304>

LI S, ZHAO F, YU G. (2019). Childhood maltreatment and intimate partner violence victimization: A meta-analysis. Child Abuse Negl. 212-224. doi: 10.1016/j.chab.2018.11.012. Epub 2018 Dec 8. PMID: 30537622.

MARCH, E., KAY, C.S., DINIC, B.M. et al. (2025). “It’s All in Your Head”: Personality Traits and Gaslighting Tactics in Intimate Relationships. *J Fam Viol* 40, 259–268. <https://doi.org/10.1007/s10896-023-00582-y>

MINISTÈRE CHARGÉ DE l'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS. (2023). Combattre toutes les violences sexistes et sexuelles.

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/combattre-toutes-les-violences-sexistes-et-sexuelles>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. La justice en France, la procédure pénale.
[https://www.justice.gouv.fr/justice-france/justice-penale/procedure-penale#:~:text=Une%20pe](https://www.justice.gouv.fr/justice-france/justice-penale/procedure-penale#:~:text=Une%20personne%20soupe%C3%A7onne%C3%A9e%20d%27avoir,%27elle%20est%20%C2%AB%20accus%C3%A9e%20%C2%BB)
[rsonne%20soup%C3%A7onn%C3%A9e%20d%27avoir,%27elle%20est%20%C2%AB%20a](https://www.justice.gouv.fr/justice-france/justice-penale/procedure-penale#:~:text=Une%20personne%20soupe%C3%A7onne%C3%A9e%20d%27avoir,%27elle%20est%20%C2%AB%20accus%C3%A9e%20%C2%BB)
[ccus%C3%A9e%20%C2%BB](https://www.justice.gouv.fr/justice-france/justice-penale/procedure-penale#:~:text=Une%20personne%20soupe%C3%A7onne%C3%A9e%20d%27avoir,%27elle%20est%20%C2%AB%20accus%C3%A9e%20%C2%BB)

MULLNER, P, MAZUY, M. (2023). "Social Factors Creating Vulnerability to Intimate Partner Violence and Cessation of Violence for Women: In-Depth Analyzes of Some Life Courses". *Populations vulnérables*, n°9. <https://doi.org/10.4000/popvuln.4124>

ORTEGA-PACHECO, Y. J., LE BARBENCHON, E. (2024). Revictimization of women victims of intimate partner violence in the French press: A social representations approach. *International Journal of Social Psychiatry*, 71(3), 496–508.
<https://doi.org/10.1177/00207640241294201>

PELLADEAU E. (2025). Sexuality put to the test by trauma. Pulsive destinies, the body and transferential handling in the care of a woman who has been the victim of marital rape. Doi : 10.1016/j.inan.2025.100537

PERONA, O. (2017). Le consentement sexuel saisi par les institutions pénales : Policiers, médecins légistes et procureurs face aux violences sexuelles.

PERONA, O. (2018). Déqualifier les viols : une enquête sur les mains courantes de la police judiciaire. Quel est le rôle policier dans le traitement pénal des violences sexuelles ?. *Doc de juriste*.

PERONA, O. (2022). "Classer des viols : les logiques relationnelles des classements sans suite", *Genèses, Public Lands*, n°137, 124 à 149

RAMOS, E. (2015). L'entretien compréhensif en sociologie. Usages, pratiques, analyses, Paris, Armand Colin.

ROMITO, P. (2006). Un silence de mortes. La violence masculine occultée. *Syllepse, Questions féministes*, 298 pages.

ROMITO & al. (2022). L'impact des violences conjugales sur la santé psychologique des femmes. *Empan, Violence conjugale*, n°128, 39-49

SAUREL-CUBIZOLLES, M.J. (2000). Violences envers les femmes et état de santé mentale : résultats de l'enquête Enveff 2000. *Institut national de la santé et de la recherche médicale : Villejuif*.

SEVRIN, J. (2025). Approche juridique des violences faites aux femmes. *Cahiers de psychologie clinique*, 64(1), 271-290. <https://doi.org/10.3917/cpc.064.0271>.

SERVICE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. (2023). Vécu et ressenti en matière de sécurité, victimisation, délinquance et sentiment d'insécurité. [Rapport d'enquête].

SWEET, P. L. (2019). The Sociology of Gaslighting. *American Sociological Review*, 84(5), 851-875. <https://doi.org/10.1177/0003122419874843>

TARZIA L, BOHREN MA, CAMERON J, et al. (2020). Women's experiences and expectations after disclosure of intimate partner abuse to a healthcare provider: A qualitative meta-synthesis. 10:e041339. doi: 10.1136/bmjopen-2020-041339

VITRY, M. (2010). Chapitre 5. L'expertise des victimes. *Combalbert L'expertise psychocriminologique* (p. 84-129). Armand Colin.
<https://doi.org/10.3917/arco.comba.2010.01.0084>.

WHITFIELD, C. L., ANDA, R. F., DUBE, S. R., & FELITTI, V. J. (2003). Violent Childhood Experiences and the Risk of Intimate Partner Violence in Adults: Assessment in a Large Health Maintenance Organization: Assessment in a Large Health Maintenance Organization. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(2), 166-185.
<https://doi.org/10.1177/0886260502238733>

GLOSSAIRE

- **Accusé** : Personne mise en accusation devant la Cour d'assises ou la Cour criminelle départementale (Cornu, 2018).
- **Contrôle coercitif**: Le contrôle coercitif, concept central d'une approche globale de la violence conjugale et intrafamiliale comme atteinte aux droits humains, désigne un répertoire de comportements oppressifs basés sur le privilège donné par le sexe. Il révèle la violence conjugale comme forme de la violence sociale, loin de sa représentation courante comme forme houleuse de conflit conjugal/parental (Gruev-Vintila, 2023).
- **Gaslighting**: Le *gaslighting*, aussi appelé « hantise psychologique », est une forme de manipulation qui vise à faire douter la victime de sa réalité, de ses perceptions et même de ses souvenirs (Frappat, 2023).
- **Mis en cause** : Personne soupçonnée d'avoir commis une infraction notamment dans le cadre d'une enquête préliminaire (Ministère de la justice).
Nb: Toutes les personnes mises en cause ne sont pas, *in fine*, reconnues coupables par la justice
- **Prévenu** : Tout individu qui, après clôture d'une procédure préalable (enquête préliminaire, enquête de flagrance, instruction préparatoire) comparaît devant une juridiction répressive jugeant les délits (Tribunal de police, Tribunal correctionnel, Chambre des appels correctionnels) (Cornu, 2018).
- **Revictimisation** : Selon Ortega-Pacheco et Le Barbenchon (2024), la revictimisation institutionnelle, également appelée victimisation secondaire, correspond aux violences subies par les victimes non seulement de la part des professionnels, mais aussi du système juridique et pénal, en raison de la manière dont elles sont traitées lors du dépôt de plainte, au cours de la procédure judiciaire et même après le prononcé du jugement. Cette situation engendre des dommages psychologiques, émotionnels et

sociaux qui affectent le quotidien des survivantes. La revictimisation institutionnelle se manifeste à travers des commentaires hostiles et des attitudes stigmatisantes fondées sur la culpabilisation de la victime, notamment par la remise en question de la crédibilité de son témoignage, l'exposition répétée aux faits traumatiques, les exigences de preuves difficiles à fournir, la minimisation des faits, le manque d'informations concernant le déroulement de la procédure judiciaire, ainsi que les peines dérisoires infligées aux agresseurs. Ces interactions entre la victime et le système judiciaire prolongent la souffrance initiale liée à la première victimisation et constituent un facteur de risque de renoncement à la procédure judiciaire ou de non-recours à l'aide à l'avenir (Ortega-Pacheco, 2024).

- **Victime** : Celui/Celle qui subit personnellement un préjudice par opposition à celui/celle qui le cause (Cornu, 2018).

Nb: Eu égard à l'atteinte à la présomption d'innocence qu'elle induit, il convient de ne pas utiliser l'expression « *victimes présumées* ». Il lui est donc préféré celle de « *plaignante* ».

Pour les mêmes raisons, il n'est pas juridiquement juste de faire usage de l'expression « *auteur présumé* ». Il lui sera préféré l'expression plus neutre de « *mis en cause* ».

- **Violences sexistes et sexuelles:** L'expression « violences sexuelles et sexistes » est une formulation générique récente. L'usage de la conjonction de coordination « et » pourrait laisser entendre que les deux sont assimilées. Toutefois, les violences sexistes constituent une catégorie plus générale d'actes englobant notamment les violences sexuelles.

Elles sont définies de la manière suivante : « toutes les situations dans lesquelles une personne impose à autrui des actes, des comportements, des propos écrits ou verbaux à caractère sexuel qui, souvent, sont fondés sur des relations de pouvoir inégales entre les sexes »(Debard, 2022) . Du harcèlement sexuel au viol en passant par l'outrage sexiste, le champ des violences sexuelles et sexistes est immense. Ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne ainsi qu'à son intégrité physique et psychologique. Elles sont interdites par la loi et sanctionnées pénalement.

Elles peuvent avoir lieu au sein du couple, de la famille, dans le milieu professionnel, dans l'espace public... Elles concernent majoritairement des femmes, indépendamment de leur âge, de leur activité professionnelle ou de leur lieu de vie.